

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, Maire ;

M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ;
Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Aline MOUSEGHIAN ;
M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59),
adjoints.

M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ;
M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-
Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ;
Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ;
Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ;
Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-
Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY, **conseillers municipaux.**

Absents représentés :

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS ;

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h59) ;

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 23h37) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45) ;

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Quorum : 34 conseillers étaient présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- 2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025
- 3 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025
- 4 - FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES LOCAUX - ANNÉE 2025
- 5 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA RÉSIDENTIALISATION 4 RUE JAMES CONDAMIN À SAINT-CHAMOND
- 6 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS IMMEUBLE GAMBETTA SIS 25, 27, 29 RUE DU MARCHÉ À SAINT-CHAMOND
- 7 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION/AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS SIS 13 PLACE SAINT PIERRE À SAINT-CHAMOND
- 8 - MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL HABITAT ET MÉTROPOLE
- 9 - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DU CHATELARD, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "ENVELOPPE COMMUNES URBAINES" AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RESSOURCES HUMAINES

- 10 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
- 11 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX
- 12 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
- 13 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2025
- 14 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2025 - RENOUVELLEMENT
- 15 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS SPORTIFS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 - RENOUVELLEMENT
- 16 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE PAR VOIE CONTRACTUELLE
- 17 - REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

18 - COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LA VILLE DE KAJARAN (RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

19 - COMMERCE - DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 - AVIS

VIE ASSOCIATIVE

20 - ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE (ANMONM) - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

21 - FUSION ET PRIMARISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT

22 - FIXATION DU COÛT D'UN ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CULTURE

23 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE LA "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE"

24 - ASSOCIATION " AUTRE LIEU AUTRE CULTURE " - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND DIMANCHE 23 MARS 2025

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

25 - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE EN INVESTISSEMENT

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

26 - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL - 71 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

27 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) - DÉBATS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

28 - DÉNOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

29 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 1ER TRIMESTRE 2025

30 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 2ÈME TRIMESTRE 2025

31 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 3ÈME TRIMESTRE 2025

32 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 4ÈME TRIMESTRE 2025

33 - SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DES SOURCES LES PLUS ÉNERGIVORES - TRANCHE 2

PREVENTION - SECURITE

- 34 - DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS – RENOUVELLEMENT - CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS DE LA VILLE ET LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE

INTERCOMMUNALITE

- 35 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (RPQS) - ANNÉE 2023
- 36 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS) - ANNÉE 2023
- 37 - INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

COMPTES-RENDUS

- 38 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 39 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Messieurs dames, bienvenue à tous, pour ce dernier Conseil municipal de l'année 2024. Si tout le monde veut bien prendre place.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, en préambule de ce dernier Conseil municipal, permettez-moi de m'exprimer ici au sujet de certaines attitudes. Madame SURPLY, il est difficile de comprendre certains de vos comportements. Est-ce une tentative de provocation ou simplement de la puérité ? Quoi qu'il en soit, il est crucial de rappeler que l'engagement politique au sein d'une commune est une tâche sérieuse qui doit être menée de façon responsable et digne. La responsabilité qui nous incombe, en tant qu'élus locaux, exige une attitude adulte et au niveau des attentes des citoyens et non une attitude puérile et moqueuse.

Alors, Madame SURPLY, vos cadeaux et provocations, aussi insignifiants qu'ils puissent paraître, n'ont pas leur place dans nos relations professionnelles. En effet, ces gestes rabaissent votre engagement au sujet des dossiers de notre commune et de ses habitants que vous n'arrêtez pas d'ailleurs de mettre en avant.

Madame SURPLY, je ne suis ni votre ami, ni votre engagé, ni votre faire-valoir. Je ne suis pas à la disposition de vos coups de com, de buzz, ni de vos moqueries ou mesquineries enfantines. Je vais donc ce soir vous restituer vos effets personnels. Je vous conseille, d'ailleurs, de les offrir à d'autres personnes qui vous sont proches ou qui pourraient réellement les apprécier.

Il est essentiel que nous nous concentrons sur nos efforts sur des actions constructives qui bénéficient à l'ensemble de notre communauté plutôt que sur des distractions superficielles. En tant que représentant de la Commune, j'ai le devoir de maintenir une conduite exemplaire et de me consacrer pleinement à mes missions. Cela inclut la gestion rigoureuse du patrimoine communal, la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et l'écoute attentive des besoins de nos concitoyens.

Je ne suis pas là, Madame SURPLY, pour m'abaisser à vos blagues de potache. Mon chef de cabinet va donc vous remettre la bouteille de whisky que vous aviez laissée à mon attention à la suite d'une commission et bien évidemment, vos sucettes.

Applaudissements

M. le Maire : Allez-y, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Écoutez, je crois qu'on n'aurait pas pu faire mieux puisque j'avais demandé un propos liminaire concernant les nombreuses démissions que subit votre majorité. Et je parlerai un peu plus tard de la consommation d'alcool fort de votre cabinet. Franchement, si on avait voulu faire exprès, on n'y serait pas arrivé. Je ferai passer un document puisque vous m'avez refusé tacitement le droit d'afficher sur les écrans la consommation d'alcool et de whisky du cabinet. Je ferai passer, mais chaque chose viendra en son temps, ce petit document qui a été établi par un comptable et qui montre à quel point vous l'aimez. Si vous n'aimez pas les cadeaux, c'est votre droit le plus strict, mais cela montre combien votre hypocrisie est grande.

Alors, je poursuivrai, puisque visiblement, je suis un peu une obsession pour vous. Je trouve ça fou de commencer le Conseil municipal là-dessus, mais vous l'aurez bien cherché. Nous avons été nombreux à apprendre par voie de presse que dans le cadre de l'opération « Saint-Chamond, horizon 2035 », la Commune, en plus de ses propres frais de communication, avait engagé...

M. le Maire : Je me permets de vous couper, Madame SURPLY. Vous débordez du sujet et je rappelle qu'il y a une question orale déposée. Ce n'est pas un sujet qu'on peut aborder en début de Conseil municipal. Madame SURPLY, je vous refuse bien évidemment ce propos liminaire, car il y a une question orale déposée à laquelle nous répondrons bien évidemment à la fin du Conseil municipal. Et je me permets de vous faire un rappel au règlement, là, vous vous écartez bien évidemment d'une question traitée. Vous troublez le bon déroulement de la séance et le Maire, article 12, a seul la police de l'assemblée. Mais bien évidemment, Madame SURPLY, je vous propose de garder tout cela pour la fin du Conseil et nous pourrions évoquer avec grand plaisir « Saint-Chamond, Horizon 2035 ».

La parole est à Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je trouve que c'est un peu étonnant qu'on démarre un Conseil sur quelque chose, effectivement, qui fait très gaminerie. Personnellement, je n'en avais même pas écho, je ne connaissais pas et en gros, en venant parler au Conseil, vous en faites écho pour toute la population. Je trouve que c'est une pub qui est faite au Front national et l'extrême droite qu'on aurait pu se passer pour un début de Conseil. Voilà.

M. le Maire : Très bien. En effet, il est important de rendre ses précieux cadeaux à Madame SURPLY et je tenais à le faire en Conseil municipal.

Je vous propose qu'on ouvre la séance. Patrice MONTES va faire l'appel.

M. MONTES : Bonsoir.

Monsieur le Directeur général des services procède à l'appel nominal.

M. le Maire : Merci à Patrice MONTES pour l'appel.

Il faut maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. Qui se porte volontaire ? Catherine CHAPARD, très bien. Merci à Catherine CHAPARD qui sera secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024 – APPROBATION

M. le Maire : Je vous propose qu'on attaque le Conseil municipal avec l'approbation du dernier Conseil municipal. Y a-t-il des oppositions sur le PV du dernier Conseil ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Michelle DUVERNAY a demandé la parole. C'est à vous.

Mme DUVERNAY : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement expliquer un peu à la presse et puis à tous les élus présents pourquoi j'ai rendu ma délégation parce que j'ai eu des questions. Je vais expliquer que j'ai rendu ma délégation de conseillère municipale déléguée au logement à Monsieur le Maire le 12 décembre 2024. Cette décision a été difficile à prendre, je l'ai mûrement réfléchi, elle résulte d'un simple constat.

Depuis quelques mois, je n'ai plus le sentiment de faire partie d'une équipe et croyez-moi, j'en suis profondément affectée. En effet, j'ai remarqué que je n'étais plus informée de certaines manifestations directement liées à l'exercice de ma délégation. Je ne suis plus mise en copie de différents courriers relatifs à des demandes de logement.

À la suite de cette série de faits, je me suis posé la question : à quoi je sers ? Et comme une évidence, la réponse s'est imposée à moi, je ne sers à rien ou presque. J'ai pour preuve le dernier cas en date pour l'inauguration des immeubles des Fours Banaux réhabilités par Habitat et Métropole, je n'ai reçu aucune invitation, je l'ai appris par Monsieur DEGRAIX qui a eu la délicatesse de m'en informer et je me suis invitée. Être obligée d'en arriver là est bien le signe que je ne me sens plus soutenue dans ma délégation et que je n'y ai plus ma place.

Je ne fais pas de politique et je n'en ferai jamais. Je me suis engagée derrière Hervé REYNAUD en 2020 avec la seule et unique volonté d'aider les Saint-Chamonais dans la délégation qu'il m'avait donnée. Je suis fière du travail que j'ai accompli, car ce fut pour moi l'occasion de faire de belles rencontres avec des familles, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap.

Considérant ce jour que je ne suis plus en mesure de tenir l'engagement pris en 2020, j'ai donc rendu ma délégation pour rejoindre Monsieur DEGRAIX et Madame CALACIURA avec qui je partage la même vision de la vie municipale.

M. le Maire : Très bien. Est-ce que des collègues ont à s'exprimer ? Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui, je trouve que c'est dommage d'en arriver là, mais malheureusement, ce n'est pas une surprise. On avait tous remarqué le rapprochement ces derniers mois, ces dernières semaines, de Madame DUVERNAY avec certaines personnes qui sont maintenant nos opposants.

Puis, je dois dire que ce n'est pas fini parce qu'il y a d'autres collègues qui s'affichent ouvertement avec eux sur les réseaux sociaux et qui finiront bien un jour par les rejoindre. Il est dommage qu'ils n'aient pas le courage et l'honnêteté de le faire maintenant. Il est vrai que cela les priverait de leurs indemnités d'élus. Je trouve que c'est vraiment regrettable comme comportement et d'autant plus regrettable parce qu'on avait tous dit à l'unanimité de mes collègues, ici présents, la majorité, une fois le maire choisi, même avec une seule voix d'écart, tout le monde se rangerait derrière le maire élu, mais on s'aperçoit que ce n'est pas le cas.

Là, je m'adresse aux Saint-Chamonais qui nous regardent en ce moment, vous voyez, ces personnes n'ont pas le respect de la parole donnée. Ils n'ont pas le respect des engagements pris. Comment peut-on leur faire confiance ? Comment pouvez-vous leur faire confiance, les Saint-Chamonais ? Oui, c'est bien triste d'en arriver là.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Pour information, les sucettes, c'était pour Hervé REYNAUD, donc ce n'était pas pour vous.

J'avais une question à adresser à Monsieur le Maire par intérim, c'est : est-ce que vous pensez que c'est un non-événement ? Est-ce qu'au lieu de commencer le Conseil par moi, vous pourriez informer la population de la fracture béante que subit votre majorité ? Est-ce que vous pourriez redire une deuxième fois si c'est un non-événement parce que je pense que tout le monde attend une expression de votre part ? Puisque tantôt vous vous exprimez en disant : « pas de commentaires », et dans la ligne d'après, nous attendons – je ne sais pas – une vraie expression de votre part, mais c'est un non-événement, est-ce que vous pensez que la délégation du commerce est un non-événement ? Est-ce que vous pensez vraiment cela ?

M. le Maire : Je vous apporterai avec grand plaisir des réponses, Madame SURPLY.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci. Bonsoir à tous. D'abord, c'est avec un grand plaisir que j'accueille Stéphanie CALACIURA et Michelle DUVERNAY à mes côtés. Par expérience, je sais que cela demande du courage de rompre avec sa famille politique, avec ses collègues et parfois, avec ses amis. Mais finalement, est-ce que c'est si grave lorsque l'on défend ses valeurs et ses convictions ?

Alors, je vais me répéter parce que je l'ai déjà dit il y a quelques semaines. Je peux comprendre que notre démarche questionne. Je peux comprendre qu'elle peut agacer, mais s'il vous plaît, je voudrais que l'on reste sur le terrain politique et uniquement sur le terrain politique. Et je pense que les attaques personnelles n'ont pas de mise, surtout lorsque l'on a travaillé pendant dix ans ensemble et que si aujourd'hui, on constate des divergences de point de vue, de méthodes, de vision concernant la Ville. Remettre en cause notre implication, remettre en cause notre travail, on peut l'imaginer lorsqu'à la fin d'une réunion, on partage un moment de convivialité. Mais le dire dans la presse et l'annoncer publiquement, je trouve que finalement, ce qui fait notre différence, elle s'exprime ici. Elle s'exprime par ce biais-là parce que lorsque l'on s'engage en politique, on

peut à un moment donné effectivement avoir des chemins qui divergent, mais jamais le mépris, jamais les attaques personnelles ne doivent prendre le dessus.

Vous voyez, le début du Conseil municipal me conforte dans mon choix à un moment donné de dire « non » parce qu'il s'agit juste en fait de dire « non ».

Je voudrais quand même souligner le travail mené par Michelle DUVERNAY depuis 2020 avec efficacité et discrétion. Elle a reçu des centaines de Saint-Chamonais qui étaient souvent à la demande de logements sociaux. Elle les a écoutés, elle a essayé de répondre à leurs demandes. Madame DUVERNAY est une ancienne commerçante. Elle est appréciée des agents de la Ville avec lesquels elle a travaillé. Je crois que depuis 2020, elle n'a participé à aucune polémique, donc pour cela, je pense que son choix de se retirer doit être respecté.

Je voudrais également rappeler le parcours de Stéphanie CALACIURA, adjointe depuis 2014, élue à Saint-Étienne Métropole et conseillère départementale du canton de Saint-Chamond et de l'Horme. Madame CALACIURA est la seule personne dans cette assemblée qui a connu le suffrage universel et qui l'a remporté au côté d'Hervé REYNAUD et cela se respecte également aussi. Donc, remettre en cause son implication et son travail, ce n'est pas digne.

Stéphanie CALACIURA est aussi la personne qui était la cheville ouvrière des deux campagnes d'Hervé REYNAUD en 2014 et en 2020. Elle en a assuré la communication. Elle a ouvert l'équipe municipale sur le design, le street art, la culture urbaine et aujourd'hui, s'il y a le Mausea (musée d'art urbain et de street art) qui s'installe à Saint-Chamond, elle n'y est pas pour rien.

Donc, s'il vous plaît, respectez leur choix, ce sont des femmes libres, loin des partis politiques, des petites manœuvres. Et si leur vie politique doit s'arrêter demain, tant pis, si c'est après avoir défendu une vision de la Ville, des convictions et des engagements municipaux.

Je voudrais également, pour terminer cette intervention, vous rappeler aussi que dans la presse, vous avez parlé de connivence vis-à-vis d'autres membres de l'opposition. Je voudrais simplement vous dire que ce que vous appelez de la connivence, j'appelle cela de la politesse et du respect. Je n'aborde pas la vie municipale avec le couteau entre les dents. Lorsque je rencontre quelqu'un qui n'est pas de mon bord politique, je le salue parce que nous sommes des républicains et que chaque opinion se respecte. Je rappelle que dans cette assemblée, nous avons tous été élus par les Saint-Chamonais à un moment ou à un autre. Alors, même si on n'a pas les mêmes opinions, je crois qu'échanger, partager, donner son point de vue en dehors de cette assemblée, ce n'est pas faire preuve de connivence, c'est faire preuve de respect.

Voilà ce que je voulais vous dire et c'est peut-être là-dessus où il y a une ligne de fracture aujourd'hui et voilà pourquoi aussi nous avons fait le choix de nous retirer.

Je vous annonce donc dès ce soir la création d'un nouveau groupe municipal et je vous propose que dans les prochains jours, nous nous rapprochions de votre cabinet pour organiser les moyens que nous pourrions disposer dans l'avenir. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, je voudrais en ce sens informer tout le monde que le règlement intérieur du coup ne ressemble plus vraiment au visage de l'assemblée actuellement et que par une motion toute simple, on pourrait si un tiers des présents de l'assemblée municipale vote en faveur. Il faudrait un tiers pour réviser le règlement intérieur parce qu'aujourd'hui, Monsieur DEGRAIX et

ses deux collègues composent un groupe effectivement et il n'aura pas de tribune municipale. Il n'aura pas de moyen de groupe et finalement, le règlement que nous avons voté en 2020 avec Hervé REYNAUD ne ressemble plus du tout au visage de l'Assemblée municipale aujourd'hui.

Donc, je voudrais demander s'il est possible de mettre aux voix la révision du règlement intérieur.

M. le Maire : Très bien. Je vous répondrai, Madame SURPLY.

Monsieur CIGNA.

M. CIGNA : Merci. Mes anciens collègues, je suis un peu triste et déçu, non pas par ce que vous venez de dire, mais j'avais quand même beaucoup d'affinités avec vous. Je trouve que vous ayez envie de faire autre chose, c'est légitime. Par contre, j'en avais parlé à Monsieur DEGRAIX, cela n'a pas l'air de l'avoir touché. Vous voir fricoter avec les anciens adversaires qui nous ont toujours mis des bâtons dans les roues depuis 2008, même si pour certains 2008, c'est du passé, ce n'est quand même pas du passé parce qu'en 2014, on s'est aussi battu contre ces gens-là. Et Madame CALACIURA qui s'occupait aussi de la communication, comme vous venez de le dire, à l'époque, savait très bien quelles étaient les cibles. Aujourd'hui, vous voir en photo sur Facebook avec ces gens-là, bras dessus, bras dessous, à la même table, même avec certains élus qui sont encore dans la majorité, mais qui sont aussi dans ces photos, ça ne me va pas. Je l'ai dit à Monsieur DEGRAIX, je lui dis : « je ne comprends pas pourquoi vous en êtes là, pactiser avec des anciens qui nous ont toujours mis les bâtons dans les roues. Cela ne passe pas et je ne l'admets pas. » Cela n'empêche pas que nous resterons peut-être des relations, mais vous voyez, je suis vraiment déçu. Et je suis très triste de cette situation parce que – et je l'ai dit plusieurs fois – avant le vote interne, j'avais dit – comme l'a répété Monsieur CADEGROS parce que c'est moi le premier qui l'ai dit – : « quel que soit le vainqueur, il faudra que nous soyons tous derrière lui en rangs serrés, pour terminer notre mandat correctement et finir le programme que nous avons promis aux Saint-Chamonais ». Je l'ai répété en bureau de majorité après l'élection, mais je crois que je n'ai pas été entendu – même pas du tout – parce que les égos et les rancœurs prennent le dessus sur l'amitié et l'équité. Je trouve cela vraiment dommage parce que je vous aimais bien, mais je suis trop déçu pour ne pas le dire.

M. le Maire : Merci à Alexandre CIGNA. Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui. Je vais aller dans le même sens que mon ami Alexandre CIGNA. Je suis assez déçu, j'avoue, de mes anciens collègues. C'est vrai que chacun a le droit de démissionner et vous avez le droit parce que nous ne sommes pas forcément d'accord ou parce qu'on veut rejoindre ses amis.

Après, par contre, il n'est pas honnête d'accuser systématiquement Monsieur le Maire de faits qui n'en sont pas. On a le droit de ne pas être d'accord et c'est vrai que nous ne sommes pas toujours d'accord au sein de l'équipe, parfois même avec Monsieur le Maire, mais on en discute et sa porte est toujours ouverte. Et je trouve qu'Axel DUGUA est un maire accessible, on peut le voir quand on veut à tout moment. Son téléphone, chaque fois, on peut l'appeler. Et là, ce que je trouve dommage, c'est que Michelle DUVERNAY, vous n'avez pas exprimé directement – je trouve – par courrier sans le rencontrer directement et lui en parler et voir avec lui ce qui n'allait pas et peut-être en discuter. Cela me dérange un petit peu parce que dans les faits, il n'y a pas grand-chose.

Je trouve que ces démarches de démission sont plutôt plus stratégiques que spontanées en fait, car elles viennent justifier une liste en 2026, on voit bien avec la création d'un groupe que je trouve

inutile. En fait, c'est une liste perdant-perdant parce qu'elle va reposer sur des rancœurs, la liste, et non pas sur un projet.

Sachez qu'il n'y a qu'une équipe avec Axel DUGUA, qu'il n'y a pas de fracture. Après, chacun est libre de démissionner, mais je trouve que la démarche, je le ressens comme ça, elle est stratégique et elle va reposer – c'est surtout ce que disait Alexandre CIGNA – sur les rancœurs. Merci.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour son intervention. Francis NGOH NGANDO.

M. NGOH NGANDO : Merci. Bonsoir. Je voudrais aussi aller dans le sens de Monsieur CIGNA parce qu'en 2008, on sait tous ce qui s'est passé. Et je dois dire à Jean-Luc DEGRAIX – et je m'en souviens – à l'époque, il était assis sur les bancs de l'opposition. Ils ont défendu pas mal de choses avec Hervé REYNAUD. Il a bien critiqué ce qui s'était passé avec Gérard DUCARRE.

Après, dans la vie, chacun peut suivre son chemin. J'ai retenu un truc tout à l'heure qu'il avait dit, il y a la politesse, il y a la courtoisie. On ne se mettra pas des coups de couteau, mais je veux dire que c'est désolant de voir ce climat, cette situation d'aujourd'hui.

Après, nous n'y pouvons rien pour cela, mais je veux dire que, comme il a dit aussi, Monsieur CIGNA, aller avec des gens qui ont provoqué la division en 2008 et qui ont offert la Ville à d'autres personnes, je trouve que c'est un déchirement. Après, nous verrons ce qui va arriver, mais pour ma part, c'est vraiment désolant de voir cela.

Ensuite, ce que nous avons dit, c'est qu'il y avait des règles établies qui avaient dit que celui qui arriverait en tête, on se mettrait tous derrière lui. C'est Monsieur DUGUA qui a gagné, je ne veux pas refaire l'histoire parce que l'on a été accusés d'avoir voté même par voix achetée pour voter Monsieur DUGUA. Mais je vais le redire, je suis toujours loyal vis-à-vis de ceux qui ont fait mon parcours dans cette assemblée. Je ne trahis pas les gens. Peut-être, ce sera lui demain, je lui serais loyal. Je lui serais plutôt loyal parce que c'est tout simplement dans mes habitudes.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. le Maire : Merci, Francis NGOH NGANDO. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je me pose une question, c'est : est-ce que vous avez décidé de laver votre linge sale en famille à chaque Conseil municipal ? Je veux dire, c'est vos problèmes, vos affaires internes. Il y a une personne qui, vous dit qu'elle démissionne, le reste, cela ne nous regarde pas. Je veux dire vos conflits internes, c'est vos conflits.

Après, il y a un autre débat que je me pose, c'est que vous êtes à critiquer qu'un tel aille rejoindre tel ami qui est aujourd'hui infréquentable. Je rappelle que dans cette majorité, il y en a qui étaient dans la liste de Monsieur MANDON et Monsieur ROCHEBLOINE et qui, aujourd'hui, sont aussi dans la liste, quand il rejoint la liste de Monsieur REYNAUD. Donc, il n'y a rien d'étonnant des gens de droite. Ils évoluent avec telle personne ou telle personne de droite, ce n'est pas mon problème. À gauche – je vais dire – nos alliances, nos discussions, nos débats, nous ne venons pas les porter au Conseil municipal.

Merci. Cela fait pratiquement plus d'une demi-heure que vous nous parlez de vos problèmes. Vos problèmes, écrivez-les sur un papier, on saura les lire et on passera à autre chose.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, c'est un lieu de démocratie et quand il y a de la démocratie, il y a de l'expression, et ce soir, il y a de l'expression. Et la parole est à Gilles GRECO.

M. GRECO : En vous rapprochant éhontément des autres membres de l'opposition, en échangeant avec eux pour préparer vos interventions et vos votes, Madame SURPLY, vous convolez en injuste noce avec, d'un côté, le groupe Europe Écologie les Verts, membre – je le rappelle – du nouveau Front populaire aux côtés de la France insoumise à l'Assemblée, et de l'autre côté, avec le microgroupe de Jean-Luc DEGRAIX, celui-ci, cornaqué par un ancien député sur le retour.

Ainsi, vous constituez à Saint-Chamond le grand arc ripublicain. C'est le mariage de la carpe et du lapin. Vous ratissez pitoyablement large, vous, l'habitante de Tassin-la-Demi-Lune, pour étoffer votre coterie, votre clique qui ne dépasse pas cinq ou six membres. Vous faites inutilement infructueusement chaque semaine le voyage pour venir ici à Saint-Chamond où personne ne vous connaît, où personne ne vous attend, où personne ne vous veut.

M. le Maire : Merci à Gilles GRECO. Monsieur MINNAERT, allez, rapidement.

M. MINNAERT : Je ne comprends pas quel lien je peux avoir avec l'extrême droite, à part que vous les avez placés à ma droite, mais je n'ai aucun lien avec eux. Je ne comprends pas bien. Est-ce que je peux avoir une explication ?

M. le Maire : Je vous la donnerai l'explication, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je discute.

M. le Maire : Je vais vous la donner, Monsieur MINNAERT, l'explication.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je voulais savoir quand on allait commencer à parler du débat d'orientation budgétaire parce que je vous assure que c'est malaisant en fait de vous voir laver effectivement votre linge sale en public, de nourrir des fantasmes. Honnêtement, vous avez une majorité fracturée, c'est votre problème. Je ne comprends même pas pourquoi je me retrouve mentionnée. Honnêtement, je demande pardon aux habitants qui doivent assister à ce spectacle consternant. Est-ce qu'on peut passer aux délibérations ?

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je répondrai que les écologistes ont fait un front avec les différents courants de gauche. Nous en sommes très fiers. Nous avons même fait un Front républicain avec la droite, avec toute cette formation, pour justement empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir. J'en suis aussi très fier. Je n'ai aucun problème d'avoir voté pour des personnes de droite parce que je ne considère pas la droite républicaine telle que l'extrême droite. Donc, je n'accepte pas du tout d'être assimilé à des personnes que je n'ai pas. Et je n'aurais aucun problème à l'avenir si Monsieur Axel DUGUA était candidat ou Monsieur DEGRAIX était candidat, à voter pour eux face à l'extrême droite. Je le dis ici et je le redirai à tout moment.

M. le Maire : Tout le monde est bienvenue chez moi, Monsieur MINNAERT, et c'est avec grand plaisir que je vous accueillerai à bras ouverts.

Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent s'exprimer ? C'est bon ?

Tout d'abord, chers collègues, vous dire que Michelle DUVERNAY, ce soir, a le droit parce que c'est un devoir même de donner des explications à la fois aux élus d'opposition, à la fois aux élus de la majorité, à la fois à la presse, à la fois – et principalement – aux habitants de Saint-Chamond.

Madame DUVERNAY, je vais vous parler avec le cœur, parce que finalement, si on est ici, c'est qu'on est passionné par Saint-Chamond. Vos propos, Madame DUVERNAY, sont blessants, mensongers et de mauvaise foi. Nous avons assisté depuis quelques jours à la *commedia dell'arte* faite par le microgroupe de Jean-Luc DEGRAIX.

Madame DUVERNAY a évoqué à la population, à nous tous, des propos pour dire qu'elle quittait le groupe de la majorité, car elle n'était plus considérée dans sa délégation, qu'elle n'était plus invitée aux réunions. Alors, Madame DUVERNAY, permettez-moi ce soir de vous poser des questions.

Madame DUVERNAY, avez-vous été invitée au mois de novembre 2023 à l'inauguration du centre financier ? Oui, j'ai la preuve.

En parlant de l'habitat, Madame DUVERNAY, avez-vous été invitée le 26 mars à la rencontre avec les habitants du Crêt de l'Œillet – d'ailleurs, il y avait aussi notre collègue et amie, Ayse CALYAKA – pour des problématiques d'Habitat et Métropole, votre délégation du logement ? Madame DUVERNAY hoche la tête, elle était invitée et elle y a participé.

Madame DUVERNAY, étiez-vous invitée à ma visite sur place, cette fois, au Crêt de l'Œillet le 10 juin 2024 ? Vous étiez présente, Madame DUVERNAY, vous avez été invitée.

Madame DUVERNAY, vous avez aussi été invitée au comité de pilotage du traitement de l'habitat ancien, ce qu'on appelle les OTHA, le 24 septembre 2024. Madame DUVERNAY, aviez-vous été invitée à cette réunion ? Oui.

La réunion sur Habitat et Métropole de gestion du quotidien le 4 novembre 2024, la réunion de revue de projet d'Habitat et Métropole du 5 novembre 2024. Aujourd'hui, chers collègues, j'aimerais prouver aux habitants de Saint-Chamond que Madame DUVERNAY n'a jamais – et je dis bien jamais – été mise de côté. Elle a assumé et assuré pleinement sa délégation jusqu'au 12 décembre dernier.

Je rappelle que sur l'invitation qu'elle a citée d'Habitat et Métropole, sur l'inauguration des Fours Banoux, elle a été faite et envoyée par Habitat et Métropole, qu'en est le premier vice-président Jean-Luc DEGRAIX. C'est non la Ville qui a été la puissance invitante.

Donc, je pense et j'aimerais le dire aux Saint-Chamonais et aux Saint-Chamonaises que Madame DUVERNAY tout comme Stéphanie CALACIURA s'est servie de prétexte pour rejoindre l'opposition. En effet, ils ont un but. Et quand on parle de courage, Monsieur le conseiller municipal de l'opposition, et de valeurs d'honnêteté, on doit reconnaître auprès de la population que ce but est à la fois politique et électoraliste, parce que votre ambition, votre objectif, votre priorité, c'est 2026.

Alors, j'aimerais m'adresser aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais. Notre objectif, aux élus de la majorité municipale qui compose plus de 30 élus sur 39 – ce qui montre une majorité assez large –, c'est que nous sommes au travail pour Saint-Chamond, pour vous, au quotidien. Nous ne rentrons pas dans les tambouilles politiques ni de l'opposition. La majorité est au service des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais. C'est ce qui doit à tous, autour de cet hémicycle,

guider notre engagement, les ambitions collectives au-delà des ambitions personnelles, les ambitions pour Saint-Chamond au lieu des ambitions pour 2026, des ambitions pour nos citoyens au-delà des ambitions pour notre personne. Et c'est ce qu'on devrait avoir de la part d'élus de la République.

En effet, Monsieur DEGRAIX, vous avez raison, je n'ai pas été élu au suffrage universel, mais vous non plus. Mon élection est légitime au Conseil municipal par 31 voix sur 39. Rappelons-le-nous quand même. Et je suis pleinement maire de Saint-Chamond et je serai pleinement maire de Saint-Chamond jusqu'à la dernière minute, car j'aime Saint-Chamond, car mon équipe aime Saint-Chamond, car mon équipe est motivée, il y a des projets et on le verra avec le débat d'orientation budgétaire qui suivra.

En effet, on parle de connivence politique et j'ai l'impression que quand on parle de connivence politique, cela choque. Les gens disent : « Oulala ! Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai », pourtant, j'ai un mail qui est arrivé sur la boîte de mes collaborateurs, où Isabelle SURPLY nous a mis en copie. Et nous sommes redescendus finalement un petit peu dans ce mail, un mail envoyé de Madame MASSARDIER à Monsieur MINNAERT, Monsieur PIPIER, Monsieur DEGRAIX, Madame SURPLY, Madame ROBERT, copie Madame SIMONIN-CHAILLOT.

« *Bonjour,*

Ci-joint une question orale pour le Conseil de demain.

Merci pour le partage des votes...

Nous reviendrons vers vous dans la journée...

Romain et Christiane »

Nous sommes ici pour Saint-Chamond et je voulais démontrer à la fois à la presse, à la fois aux élus de la majorité et à la fois au Saint-Chamonais qu'en effet, il y a de la connivence, parce qu'il y a un seul objectif : la tête à DUGUA, les têtes à l'équipe de DUGUA. Mais nous n'avons pas peur, vous ne nous faites pas peur et surtout nous ne sommes pas dupes. Quand on aime Saint-Chamond, on travaille pour Saint-Chamond. On travaille dans l'intérêt des Saint-Chamonais et pas dans ses intérêts personnels.

Applaudissements

Je vous propose qu'on attaque l'ordre du jour du Conseil municipal, on se sera assez exprimé.

Monsieur MINNAERT, une minute parce qu'après, vous dites qu'on ne commence pas le Conseil municipal.

M. MINNAERT : Oui, mais là, c'est différent. Là, vous faites des attaques directement à des élus.

M. le Maire : Factuel, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je suis très étonné de votre attitude de procureur. Quand on fait un réquisitoire, en règle générale, on a prévenu les autres pour être l'avocat de la défense. Mais bon, là, ce que je m'aperçois, c'est que vous avez préparé tout votre discours avant pour faire le procureur.

M. le Maire : Réquisitoire sans note, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ça ne m'a pas l'air de Monsieur GRECO et d'autres personnes, mais ce n'est pas le problème.

M. le Maire : Vous n'êtes pas bien placé pour dire cela, Monsieur MINNAERT. Un peu de respect.

M. MINNAERT : Je vais répondre sur la question du courriel. Pour vous dire une chose, en tant qu'élus écologistes – et les élus, nos collègues de gauche –, nous échangeons nos votes, pas nos interventions. Vous verrez que nous n'avons pas tous les mêmes, mais nous nous informons ce que nous allons voter, nous, au prochain Conseil municipal. Nous avons quelque chose, c'est que quand nous posons une question au Conseil municipal, par contre, nous envoyons la question aux élus de l'opposition, qu'ils soient aussi bien de l'extrême droite ou de la gauche, et aujourd'hui, au niveau de Monsieur DEGRAIX. Donc, ils ont reçu un courriel des écologistes qui informaient les questions que nous avons posées au Conseil municipal. Et Madame MASSARDIER a répondu au mail qui ne concernait que les questions qui avaient été données. Elle remerciait des questions et elle nous informait aussi sur les votes, mais que ce soit Monsieur DEGRAIX ou l'extrême droite ne connaît pas, Madame SURPLY ne connaît pas les votes que nous avons prévus ce soir. C'est une simple information.

Donc, vous détournez un courriel qui est faux. Il n'y a aucune connivence avec Madame MASSARDIER ni avec Monsieur DEGRAIX qui n'est pas dans votre majorité.

M. le Maire : Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Alors, je vais reprendre. Je n'avais pas prévu d'intervenir avant parce que je me disais qu'il y avait beaucoup d'interventions que c'est un peu long. Je vais quand même m'étonner de la tournure que prennent les choses. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de faire tomber Monsieur DUGUA, c'est de pouvoir proposer un projet aux Saint-Chamonnais qui soit en accord avec mes convictions profondes et avec celles des personnes avec qui je travaille. Dans les personnes avec qui nous travaillons, on est plusieurs partis différents, plusieurs groupes, plusieurs associations. Effectivement, comme Jean MINNAERT l'a dit, nous partageons nos votes, c'est-à-dire que nous savons si nous votons oui ou si nous votons non à chaque début de Conseil. J'ai reçu deux mails de Jean MINNAERT avant-hier ou hier – je ne me souviens plus – et je me suis planté quand j'ai répondu. Je reçois aussi des mails de Madame SURPLY assez régulièrement, auxquelles je ne réponds pas forcément par écrit. Voilà, je l'explique très clairement.

Par contre, j'ai répondu, je me suis trompée. J'ai remercié, pas sur vos mails, sur le fait que j'avais bien reçu les votes que nous nous passons toutes les fois, donc ce n'était vraiment pas pour faire tomber la tête de Monsieur DUGUA. Nous avons d'autres sujets pour cela, il n'y a pas de souci. Donc, je trouve quand même un peu décevant. Le Conseil n'a pas encore commencé, on a passé trois quarts d'heure à écouter des choses quand même tristes parce que je crois que quand on est engagé politique, on sait que quelquefois, on n'est pas d'accord, on démissionne. On s'allie, on se désallie, mais on ne va pas mettre sur la place publique les ressentis et les aigreurs qu'on a. Partagez-les quand vous êtes ensemble. Ce n'est pas décent.

M. le Maire : Madame DUVERNAY n'aurait pas dû commencer par sa prise de position.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Juste pour finir. Si nous ne vous faisons pas peur, vous ne passeriez pas 45 minutes sur nous en commençant par moi. Première chose.

Deuxièmement, Monsieur l'adjoint à la sécurité, Monsieur le Maire : un, c'est mon droit le plus strict, j'habite où je veux et vous n'avez pas à savoir où j'habite et vous n'avez pas à le dire. Deux, vous êtes beaucoup moins regardant et vous n'appliquez pas beaucoup le principe de cohérence quand un élu de votre majorité habite à Lyon. Nous ne vous avons pas beaucoup entendu là-dessus. Trois, je vous rappelle que je suis menacé de mort. J'ai un mari et des enfants. Visiblement, avoir une famille, tout le monde n'est pas forcément concerné, donc je protège de manière totalement étanche et je l'assume ma famille des islamistes qui veulent ma peau. Et malheureusement, les islamistes, c'est plutôt vous qui buvez le thé avec eux. Donc, stop ! Taisez-vous ! Ça suffit !

M. le Maire : C'est des propos mensongers. Je rappelle, Madame SURPLY, que j'ai repris un article juste de *L'Essor* qui vous interrogeait à l'époque où vous étiez à Rive-de-Gier, où vous étiez candidate aux départementales. Je cite la fin de l'article qui dit « dans 10 ans, Isabelle SURPLY "se voit" politiquement dans la majorité. Côté mandat, élections dans le futur, elle "ira" là où on lui demandera d'aller ». Allez ailleurs, Madame SURPLY.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui. Je voudrais très rapidement vous dire que d'abord, les ambitions électorales peuvent appartenir à tout le monde, c'est-à-dire qu'il n'y a pas des personnes destinées à avoir des ambitions électorales et pas les autres. Dans une démocratie, lorsqu'on a un projet à apporter, on doit le porter. Effectivement, si cela repose sur des rancœurs, là, je suis d'accord. On ne va pas aller bien loin. Par contre, si cela repose sur des vrais éléments de rupture et de divergence sur la méthode, sur le projet et sur la vision, là, c'est autre chose.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons un Conseil municipal très long, chargé et je peux vous dire qu'à la fin de ce Conseil municipal, nous comprendrons aussi pourquoi nous avons des divergences. Et ce sera sur la base de ces délibérations et pas autre chose.

M. le Maire : Vous avez parlé de rancœurs, Monsieur DEGRAIX. En effet, on estime que vous êtes dans la rancœur.

Madame CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Je voudrais juste revenir un petit peu, Madame SURPLY, sur ce que vous venez de dire. Alors, nous n'avons pas le droit de dire des choses sur vous, mais vous vous en donnez à cœur joie.

Hors micro

Mme CIPRIANI : Non, non, non, non, non, non, non.

Rires

Mme CIPRIANI : Non. Si c'est vous, ce n'est pas pareil. Vous êtes partisan du « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ». Vous portez des accusations. Vous nommez mon nom, mon emploi. Vous nommez des gens, il y a un impact sur des collaborateurs, sur des enfants, mais par contre, quand c'est pour vous, il ne faut rien dire. Vous vous prenez pour qui ? C'est quoi qui vous gêne chez moi ? Vous vous êtes attaqué à une chaise vide. Messieurs et mesdames les téléspectateurs, le soir où il y a eu des accusations portées à mon encontre, je n'étais pas assise sur ma chaise. C'était une chaise vide.

Hors micro

Mme CIPRIANI : Et alors ? Mais quel courage, Madame !

Hors micro

Mme CIPRIANI : Non, je n'ai pas besoin que vous me le redisiez. Par contre, arrêtez de dire des choses et d'exiger d'autres. D'accord ? Restez à votre place, Madame, parce que si c'est ma tête qui ne vous revient pas, regardez ailleurs. Merci.

M. le Maire : Merci à Madame CIPRIANI pour ce cri du cœur. Oui, en effet, les propos parfois peuvent blesser. Je suppose qu'on est allé assez loin, Madame SURPLY. Je vous sens vous énerver, je propose qu'on attaque l'ordre du jour du Conseil municipal.

DL20240175. AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AU PROFIT DE MAYOTTE – SUBVENTION À L'ASSOCIATION POMPIERS HUMANITAIRES FRANÇAIS

M. le Maire : En préambule de ces délibérations, avant de passer au débat d'orientation budgétaire, c'est le moment d'être de retour terre à terre, car on va vous proposer une délibération sur table avec comme objet l'aide humanitaire d'urgence au profit de Mayotte pour une subvention à l'association des pompiers humanitaires.

En effet, mesdames et messieurs les téléspectateurs, chers collègues, le Conseil municipal, profondément ému par la situation dramatique que traverse l'île de Mayotte, tient à exprimer sa compassion et sa solidarité envers les habitants de ce département français d'outre-mer, durement éprouvé par le passage du cyclone tropical Chido le 14 décembre dernier.

Le cyclone Chido, le plus intense qu'ait connu Mayotte depuis 90 ans a laissé dans son sillage un paysage de désolation. De nombreux axes de circulation étaient coupés, isolant des communautés entières. L'aéroport et l'hôpital ont subi d'importants dégâts, compromettant bien évidemment les secours et les soins. Les habitations précaires ont été entièrement détruites, laissant de nombreuses familles sans abri. L'électricité et l'eau potable font cruellement défaut, aggravant les risques sanitaires.

Face à cette tragédie, la situation humanitaire est alarmante. Les besoins en eau potable et en nourriture sont urgents, les stocks s'épuisant rapidement. L'unique hôpital de l'île, gravement endommagé, peine à prendre en charge les nombreux blessés. Les risques d'épidémie s'accroissent en raison des problèmes d'assainissement de nombreux habitants, notamment les plus vulnérables, se retrouvent dans une grande précarité.

Conscient bien évidemment de l'ampleur de la catastrophe, le Conseil municipal de Saint-Chamond salue l'élan de solidarité nationale qui se met en place. Un pont aérien a été établi pour acheminer des secours et du matériel. Des renforts humanitaires, dont des soignants, des forces de l'ordre et des secouristes, sont déployés sur l'île. Des évacuations sanitaires vers la Réunion sont en cours pour les cas les plus urgents.

Face à cette situation dramatique pour la population, et comme cela est permis aux collectivités dans le cadre de leur action extérieure, la Ville de Saint-Chamond a décidé de soutenir l'action à caractère humanitaire qui s'organise sur ce territoire.

Compte tenu de l'urgence et du savoir-faire de l'organisation Pompiers Humanitaires Français, il est proposé de lui apporter une aide financière exceptionnelle de 5 000 €, afin que les Mahorais puissent bénéficier d'une aide humanitaire.

Avant le vote, je vous propose une minute de silence pour les milliers de morts annoncés sur l'île de Mayotte.

Une minute de silence en hommage aux victimes du cyclone Chido sur l'île de Mayotte.

M. le Maire : Je vous remercie.

Il est donc proposé d'approuver ce soir au Conseil municipal la subvention de 5 000 € à l'organisation des pompiers humanitaires français, d'imputer la dépense correspondante au budget général de la Ville au chapitre 65, article 65-748. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

DL20240176. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. le Maire : Je vous propose que désormais, nous passions au sujet numéro 1, au niveau des finances, avec la décision modificative numéro 2 et la parole est à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. Bonsoir à tous. Il s'agit de la seconde décision modificative de notre budget.

Au niveau de la section de fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons des recettes supplémentaires pour un total de 443 950 € qui se décline ainsi :

Tout d'abord, pour le compte de Saint-Étienne Métropole, qui nous prend en charge l'entretien de l'ARENA – vous savez que Saint-Étienne Métropole a la compétence au niveau de l'ARENA – nous entretenons l'ARENA avec les espaces verts et Saint-Étienne Métropole nous rembourse 10 000 €.

La deuxième, les lignes consistent en des financements des services communs qui sont retirés de notre attribution de compensation. Vous savez que les coûts des services communs sont retirés de notre AC que nous touchons en recettes de fonctionnement. Nous avons cette année simplement la DGGTI, la direction générale des grands travaux et infrastructures, parce que nous avons retiré les financements extérieurs. Donc, comme c'est nous qui les prenons en charge dorénavant, notre attribution de compensation augmente, d'où une augmentation des recettes, mais en parallèle, sur les lignes au niveau des dépenses, nous avons deux lignes qui correspondent aux 59 750 € : sur le chapitre 012, 56 000 €, et sur le chapitre 011, 3 750 €.

Nous obtenons les participations de la CAF. La Caisse d'allocations familiales progresse en raison de l'augmentation de la fréquentation au niveau des crèches, au niveau des centres de loisirs et du centre social du Fonsala. Nous avons 150 000 € de plus au niveau des recettes budgétaires.

Nous avons une convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés, une subvention de 73 200 €.

Nous obtenons une subvention Fonds vert pour les techniciens énergie et biodiversité pour 66 000 €. C'est une partie de leur salaire qui est pris en charge par le Fonds vert.

Nous avons des remboursements assurances suite à des décès. Nous avons payé un capital décès en 2023 et c'est notre assurance qui nous rembourse pour 65 000 €.

Et nous avons des locations immobilières de commerces pour 20 000 € en plus.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les deux premières lignes correspondent au financement des services communs, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Et nous avons une augmentation au niveau des charges de personnel de 580 000 €, qui sont en relation avec une augmentation de 5 points d'indice pour le personnel. Attention, c'est le nombre de points qui augmente, ce n'est pas la valeur du point. C'est le nombre de points qui étaient accordés à chaque personnel. Puis, il y a la prime inflation et la politique de revalorisation du personnel, donc 580 000 € de plus.

Ce qui fait que notre virement à la section d'investissement diminue de 195 800. Ce virement de la section d'investissement correspond à l'épargne brute. Vous savez que notre épargne brute est à 4,4 millions après la première décision modificative. Elle descend à 4,2 millions. Et un taux d'épargne brut prévisionnel à 8,32 % alors que sur le BP 2023 que nous avons voté, ce taux prévisionnel d'épargne brute était à 8,1, donc une légère progression par rapport à ce que nous avons prévu au budget.

Au niveau de l'investissement, nous avons des recettes supplémentaires : une subvention de l'État pour un peu plus de 1 090 000 € pour l'Hôtel-Dieu. Nous avons le virement de la section de fonctionnement qui diminue, comme je viens de le dire, de 195 800 €.

Au niveau des dépenses, nous avons notre participation au SIEL pour des travaux de remplacement au niveau des sources les plus énergivores. On fait encore un effort supplémentaire pour diminuer notre consommation énergétique, donc nous rajoutons 220 000 €. Nous avons obtenu des offres plus avantageuses sur les marchés de travaux de la place Neyrand pour 220 000 €, donc cela nous équilibre.

Nous avons un décalage des études pour l'école primaire de Chavanne, la cure de Chavanne qui va subir des modifications, parce que nous introduisons un changement de chaudière, c'est une demande des habitants de Chavanne. De ce fait, nous pouvons obtenir en plus des subventions au niveau du Fonds vert et la requalification des HBM, ce qui fait une diminution de nos dépenses d'investissement pour 365 000 €.

Les abords de Novaciéries, 515 000 €, que nous payons, qui n'étaient pas prévus en 2024, mais on fait une avance pour les autres années, ce qui fait qu'au final, notre emprunt diminue de 744 200 €. Notre emprunt d'équilibre qui était prévu au BP à 5 millions, suite au budget supplémentaire, il était descendu à 3,7 millions. Et maintenant, notre emprunt d'équilibre revient à 3 millions d'euros, beaucoup moins que prévu.

Voilà pour cette décision modificative.

M. le Maire : Très bien. Merci. Y a-t-il des questions sur cette DM2 ? Pas de question ? Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 9 abstentions, l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour, 9 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY).

DL20240177. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération numéro 2 et le débat d'orientation budgétaire.

M. CADEGROS : Oui. Voici ce débat d'orientation budgétaire avec lequel nous rentrons dans le cycle budgétaire. Je rappelle – et c'est important – qu'il ne s'agit pas ici de voter le budget, parce que nous avons deux mois pour le faire après ce débat d'orientation budgétaire, mais d'en définir les grandes orientations en fonction du contexte économique, politique et financier de notre pays et notre Commune.

Je rappelle que c'est un débat obligatoire depuis la loi d'administration territoriale qui date de 1992 et qu'il est d'ailleurs inscrit dans notre règlement budgétaire et financier que nous avons voté l'année passée.

Et ce débat budgétaire comporte un volet « ressources humaines » qui sera présenté à la suite de ce volet financier et également un rapport sur l'égalité hommes-femmes dans notre collectivité.

Avant de le présenter, je voudrais remercier tous les services des finances, de la prospective et de la fiscalité avec, à sa tête, Christelle ROND qui est ici, que je remercie pour le travail au quotidien et avec tout le personnel au niveau des services des finances.

Dans quel contexte évoluons-nous sur le plan national et international ?

Pour diverses raisons, pour lesquelles je ne reviendrai pas, nos finances publiques ont été mises à mal ces dernières années. Et sur le plan économique au niveau national, le projet de loi de finances 2025 a été établi sur les hypothèses suivantes :

Le déficit public, il est prévu à -6,1 % du PIB en 2024 alors que le projet de loi de finances 2024 prévoyait -4,4 %, c'est-à-dire une erreur d'estimation de près de 40 %. C'est rarement vu quand même à ce niveau – au niveau national – de se tromper, au niveau du budget, de 40 % au niveau des dépenses. C'est comme si au budget, nous prévoyons 45 millions de dépenses de fonctionnement et que nous nous retrouvons au final avec 63 millions d'euros. Qu'est-ce que vous diriez ? Qu'est-ce que la population dirait ? Que ce que les Saint-Chamonnais qui nous regardent diraient si nous avons dépensé 63 millions d'euros au lieu de 45 prévus. Et c'est comme si une personne qui gagne 1 500 € dépensait chaque mois 2 100 € par mois. Autant vous dire qu'au bout de quelques semaines, quelques mois, la banque aura vite fait de le rappeler à l'ordre. Tandis que l'État, comme il peut présenter un budget en déficit, a laissé filer les dépenses. Et ce déficit a progressé de façon énorme, +132 %. Écoutez bien, depuis 2017, passant de -77 milliards d'euros à -179 milliards d'euros en 2024.

Je le dis, là, c'est irresponsable de la part de Monsieur MACRON, le président, de six différents gouvernements, allant d'Edouard PHILIPPE à Gabriel ATTAL, et aussi des parlementaires macronistes qui ont voté ce budget : un déficit en progression de 132 % depuis 2017. L'enjeu, vous le savez, sera de le ramener à -5 % du PIB en 2025.

Un mot sur la croissance qui serait de +1,1 % en 2024 et qui est espéré à +1,2 % en 2025, une croissance – je vous le dis tout de suite – qui ne sera pas suffisante pour pouvoir redresser nos comptes publics.

L'inflation serait de +2,5 en 2024. Elle est prévue à +2 % en 2025.

Je voudrais dire un mot sur la dette aussi, la dette de l'État : un niveau de dette catastrophique. Un rapport de la Cour des comptes de juillet 2024 révèle que la France devra payer en 2025 55,2 milliards d'euros simplement pour honorer les intérêts de sa dette, un montant supérieur au budget de la Défense. C'est un remboursement de 153 millions d'euros par jour ou 6,4 millions par heure de déficit – je ne parle pas de capital – simplement pour rembourser les intérêts de la dette.

Alors, nous avons entendu des tas de choses et ce niveau de dette n'est pas lié aux collectivités locales comme l'avait dit Monsieur Bruno LEMAIRE, puisque la dette des collectivités locales est stable depuis 30 ans, voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB à 8,9 % en 2023. Il y a plus de 90 % de la dette publique totale qui est du ressort de l'État. Fort de ces constats, il est plus simple d'accuser les collectivités locales pour mieux les ponctionner. C'est ce qui se passe, c'est ce qui a failli se passer, ce qui risquerait de se passer aussi.

Depuis 2019, la dette publique en France a augmenté de 15 points du PIB pendant qu'elle augmentait de 4 points en Italie et de 3 points en Allemagne. Cette dette de l'État a augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale. Je le dis ici, c'est insoutenable et irresponsable de la part de nos gouvernants.

Sur le plan local, qu'est-ce qui va se passer ?

Le gouvernement ayant été censuré, nous sommes, comme tout le monde, en attente du projet de loi de finances 2025. Dans ce contexte, nous sommes en train de préparer un budget en tenant compte de certaines ponctions déjà actées et en attendant la nouvelle version du projet de loi de finances, un budget que l'on modifiera selon les circonstances.

Quelles sont les perspectives de nos recettes de fonctionnement pour le budget 2025 ?

Au niveau des impôts et taxes, qui représentent entre 60 et 61 % de nos recettes, il y a tout d'abord l'impôt ménage. Vous savez, avec la disparition de la taxe d'habitation, ce produit budgétaire est constitué dorénavant uniquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, et cette taxe comprend l'ancienne part communale plus l'ancienne part départementale que l'on récupère suite à la réforme de la taxe d'habitation. Et il y a un mécanisme correcteur qui est appliqué pour respecter la neutralité budgétaire de la disparition de la taxe d'habitation et on devrait être compensée à l'euro près.

Pour ce produit, je l'annonce ce soir au Saint-Chamonais, il n'y aura pas d'augmentation des taux. Depuis notre arrivée en 2014, nous n'avons jamais augmenté les taux. Nous faisons partie des très rares communes de la Loire, nous sommes largement en dessous de 50 sur les 323 communes qui n'ont pas augmenté leurs taux depuis 12 ans.

Au niveau des bases fiscales, la progression des bases fiscales est calculée selon l'évolution de l'IPCH – c'est l'indice des prix à la consommation harmonisé – calculé fin novembre et voté par le Parlement. Pour l'instant, nous sommes en attente, comme il n'y a pas de projet de loi de finances. Et ce produit fiscal pourrait évoluer de l'ordre de +1,7 %. Au départ, on était parti sur 2 % et les

dernières nouvelles feraient que nous serions à +1,7 %. Mais on espère, comme ces dernières années, une progression du nombre de comptes de propriétaires sur la commune. Je rappelle, en 2023, il y a eu 75 comptes supplémentaires, ce qui augmenterait nos recettes. Plus il y a de propriétaires, plus nous touchons de taxe foncière.

En outre, le nombre de permis de construire déposés sur la Ville est toujours important. Il y en a eu 146 en 2023 – je n'ai pas encore les chiffres de 2024 – et 1 609 depuis 2014. De ce fait, cela augmente notre périmètre fiscal et cela augmente nos recettes.

Pour les recettes communautaires, elles devraient diminuer à hauteur environ de 8,8 millions en raison du FPIC – c'est le Fonds de péréquation intercommunale – qui voit ce montant initial réduit, encore une décision de l'État.

Pour la DSC, la dotation de solidarité communautaire, et l'attribution de compensation, nos recettes devraient être stables et sécurisées par le pacte financier passé entre la Métropole et les communes.

Pour les autres produits fiscaux, autant pour les droits de place et occupation de terrasse que pour les droits de mutation, nous partirons sur les mêmes chiffres que pour le BP 2024. Je rappelle que ces droits de mutation avaient fortement évolué ces dernières années en raison de l'attractivité des communes. Nous mettions 800 000 € chaque année et nous mettrons la même somme, qui avait été largement dépassée en 2022 et en 2021. Pour cette année, nous devrions arriver à ce chiffre de 800 000 €, *grosso modo*, une diminution en raison, d'une part, de l'inflation et des taux d'intérêt qui sont élevés, mais nous mettrons la même somme sur le budget 2025.

Je voudrais dire un mot sur les dotations et participations qui représentent 30 % de nos recettes. Les fameuses dotations de l'État, l'association des maires de France réclame depuis longtemps d'indexer la DGF, la dotation globale de fonctionnement, sur l'inflation, mais le gouvernement le refuse, ce qui pénalise encore les communes.

En 2024, vous voyez, cela s'affiche sur l'écran, nous avons touché 11 568 000 €, donc on partira sur ces mêmes valeurs, mais ce sera 700 000 € de moins par rapport à ce que la Commune touchait en 2013. Vous voyez, il y a un petit rectangle bleu tout en haut, la dotation globale de fonctionnement en 2013, la Commune touchait 12 274 000 € et nous projetons en 2025 de toucher 11 570 000 €, c'est-à-dire 700 000 € de moins. Encore, ce chiffre n'est pas actualisé parce qu'avec l'inflation, depuis 2013, la Commune devrait toucher cette année 15 millions d'euros, soit, pour cette année, 3,5 millions d'euros supplémentaires que nous n'avons pas parce que l'État refuse d'annexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, et même, il la diminue. C'est ce qui s'est produit parce que les dotations ont baissé. En cumulé, si on calcule chaque année ce qu'on a perdu par rapport à ce que la Commune touchait en 2013, de 12 274 000 €, on aurait perdu plus de 10 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement sur ces 12 derniers exercices. Vous voyez que nous ne sommes vraiment pas aidés par l'État.

Je dois dire que depuis 15 ans, les gouvernements successifs ont prélevé 71 milliards d'euros dans les finances communales, une moyenne de 5 milliards d'euros par an. Pour quel résultat ?

La dette s'envole. L'État en demande toujours plus aux communes. Certaines dépenses résultent d'obligations nouvelles que le gouvernement met en place dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance et de manière plus insidieuse dans le domaine de la sécurité en particulier, et rien n'est compensé. Alors là, je vous le dis, je comprends le désespoir de nombreux maires et élus. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer ces derniers temps, autant au syndicat du Pays

du Gier qu'à la Métropole, et de nombreux maires sont désespérés par ce que l'État nous impose de faire et rien n'est compensé malheureusement.

Un mot sur le FCTVA et les participations. Nous allons essayer de faire le maximum pour récupérer du FCTVA sachant que de nombreuses dépenses maintenant ne sont plus éligibles. Les participations devraient progresser, en particulier les participations de la Caisse d'allocations familiales, en raison de la progression des effectifs dans nos structures sociales et de loisirs. Et les compensations pour l'Agglomération devraient légèrement progresser en raison de la progression des bases fiscales.

Pour les produits des services, qui représentent 7 % de nos recettes, nous espérons pour 2025 une légère progression en raison du succès de nos cantines, de nos crèches qui sont pleines et aussi du dynamisme du centre nautique, et aussi de la progression du tarif que l'on votera tout à l'heure, une progression de l'ordre de 2,45 %.

Les produits de gestion courante, qui représentent 3 % des recettes, qui devraient légèrement progresser, ce sont les locations de salles, les loyers commerciaux.

Voilà pour ces recettes. Vous voyez que malgré la baisse du fonds de péréquation intercommunale, le remboursement du FCTVA, qui est de plus en plus difficile à obtenir malgré le gel de la dotation globale de fonctionnement, nos recettes devraient, cependant, un peu progresser. Mais cette augmentation serait principalement due à la progression des bases fiscales et aussi – heureusement – au dynamisme de la Ville, avec la restauration scolaire, les crèches sont pleines, notre piscine, l'augmentation du nombre de propriétaires.

Alors, vous comprendrez que devant une telle situation, une maîtrise encore plus rigoureuse de nos dépenses sera indispensable.

J'en viens donc maintenant aux dépenses réelles de fonctionnement. Tout d'abord, les charges de personnel, qui seront détaillées plus tard lors du volet « ressources humaines » par Béatrice COFFY, qui représentent environ 62 % de nos dépenses de fonctionnement, ce qui est conforme à la moyenne de la strate.

Je vais m'attacher surtout à parler des charges à caractère général. Ces charges à caractère devront être contenues par rapport au budget 2024 et devront peu évoluer, mais nous avons malheureusement des augmentations incompressibles. C'est le cas des assurances parce que comme pour toutes les collectivités, notre cotisation devrait encore progresser en raison des dégâts occasionnés par les intempéries, la grêle, le vent et les inondations. Vous avez là l'évolution du coût de l'assurance pour la Commune et cette année, le budget devrait subir encore une progression de +30 000 €, soit +5 %, à 610 000 €, après la progression conséquente de ces dernières années. Vous voyez l'évolution, en 2021, nous payons 186 000 € et en 2025, 610 000 €. C'est 230 % d'augmentation par rapport à 2021. Encore, nous ne sommes pas les plus malheureux parce que beaucoup de communes qui n'arrivent plus à trouver d'assureur et qui ne sont plus du tout assurées.

Mais c'est un coût énorme pour la Commune qui progresse, le coût de la restauration scolaire qui progresse aussi parce que nous sommes victimes du succès de nos cantines. Nous avons créé trois belles cantines avec une progression conséquente du nombre de repas parce que le nombre de repas est passé de 111 276 en 2022 à 130 000 en 2024. Cela fait une augmentation de 16,8 % en deux ans, c'est une moyenne de 900 repas par jour servis. Nos centres de loisirs qui sont

pleins (Bujarret, Pablo) avec une fréquentation en hausse. Nos crèches qui sont pleines, mais il y a un coût supplémentaire avec l'implantation de l'alimentation et aussi les couches.

Aussi, comme tous les particuliers et les collectivités, nous allons subir encore une augmentation importante au niveau de l'énergie – non pas pour les carburants parce qu'on prévoit une légère diminution grâce à l'utilisation des véhicules électriques et en rationalisant les déplacements – mais pour l'énergie proprement dite, c'est-à-dire le gaz, l'électricité et le réseau de chaleur. Et malgré les baisses importantes de nos consommations énergétiques – je vous les montrerai –, nous envisageons une hausse globale de notre énergie en coût de 11 % par rapport au budget 2024. Encore, si nous n'avons pas investi fortement – parce que nous avons énormément investi ces dernières années dans la rénovation énergétique – nos services ont calculé que notre énergie nous coûterait 1 million d'euros de plus en 2025. Vous voyez, par rapport à 2020, le coût de l'énergie, c'est 872 000 € de plus, c'est-à-dire +46 %.

Alors, on peut distinguer pour le gaz, grâce au passage de plusieurs bâtiments en réseau de chaleur, dont l'Hôtel de Ville, l'Hôtel-Dieu, notre consommation de gaz a baissé de 45 % en deux ans. Nous sommes passés de 10 369 MWh à 5 700, mais malheureusement, tout a progressé : les taxes, l'abonnement, le prix de la molécule de gaz qui est passé de 15 à 55 €, d'où un coût estimé en progression de 30 %. Donc, vous voyez un coût prévisionnel pour le gaz supplémentaire de 30 % alors que notre consommation a baissé de 45 %. Encore, nous bénéficions d'une économie de 20 % grâce au SIEL (Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Loire).

Pour le budget réseau de chaleur, il a fortement augmenté depuis 2021 avec l'extension et devrait continuer à progresser. Notre consommation a progressé de 35 %, ce qui est normal parce qu'il y a beaucoup de bâtiments maintenant raccordés au réseau de chaleur.

En ce qui concerne l'électricité, notre consommation est en baisse régulière, passant de 3 700 MWh en 2021 à 3 200 en 2023, c'est-à-dire une baisse de 13 %, et même, une baisse de 30 % sur ces dix dernières années, donc un gros effort qui a été réalisé. Mais malgré ces baisses, notre budget « 100 % électricité verte » nous coûtera une hausse de 100 000 € par rapport au budget 2024, malgré tout ceci, en raison des taxes et du coût de l'électricité. Encore, c'est atténué en raison de tous les travaux que l'on a réalisés, les travaux en cours au niveau de l'école du Châtelard, au niveau du stade Vallat, et en raison du passage en LED.

En plus, nous poursuivons notre prise en charge des enjeux environnementaux. C'est ainsi que nous avons planté l'hiver passé une centaine d'arbres. Il y en a une trentaine prévues cet hiver, avec plus de 500 arbustes et de 1 000 jeunes plants de la plantation Miyawaki. Et pour limiter toutes ces dépenses que nous avons, des dépenses incompressibles, nous allons bien sûr poursuivre notre politique de recherche d'économie avec la mutualisation de nos actions et de nos achats avec nos partenaires, en passant par des centrales d'achat, en créant des groupements de commandes. Nous allons accentuer la mise en concurrence et nous allons accentuer nos investissements – comme on vient de le voir au cours de la décision modificative – d'optimisation énergétique.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, qui représente 13,4 % des dépenses, il y a les subventions aux associations. Nous ferons le point avec chacune d'elles et nous ajusterons leur subvention en fonction de leur trésorerie et nous aiderons celles qui sont en difficulté. Au final, le montant des subventions sera stable.

Pour les contributions aux frais de fonctionnement du CCAS et des écoles privées, elles devraient être stables et pour le SDIS, une légère progression du niveau de l'inflation.

Au niveau des charges financières, c'est 1,4 %. Nous devrions peu emprunter cette année, donc notre charge financière devrait peu évoluer. Je peux même vous dire que nous n'allons pas emprunter beaucoup. Nous avons prévu 5 millions au budget d'équilibre cette année et au final, nous allons emprunter 1 million. J'ai signé hier cette demande d'emprunt supplémentaire. Nous avons négocié un prêt avec la Banque Postale à un taux de 3,13 % à taux fixe, ce qui fait qu'en 2024, en ayant remboursé, en capital de dette, 2 millions d'euros, nous aurons désendetté la Ville de 1 million d'euros. Dans les circonstances actuelles, je tenais à le signaler, un désendettement de 1 million d'euros en 2024 pour la Commune de Saint-Chamond, ce qui n'est pas négligeable du tout.

Voilà pour ces perspectives de dépenses de fonctionnement qui devraient progresser de l'ordre de 1,2 million d'euros, *grosso modo*, de l'ordre de l'inflation. C'est une évolution qui témoigne de la maîtrise de nos dépenses. Et là, je tiens vraiment à remercier tous mes collègues, qui font des efforts importants pour essayer de maîtriser les dépenses, et tous les services avec, à leur tête de services, Monsieur MONTES, que je remercie, et tous les directeurs qui sont ici présents dans la salle, parce que de gros efforts sont faits à la recherche d'économies d'énergie.

Un mot sur l'épargne brute et les équipements. Notre épargne brute devrait se situer aux alentours de 4 millions avec un taux d'épargne brute de 8 %. Cette épargne servira à financer une partie de notre programme d'investissement avec une subvention attendue, le FCTVA et l'emprunt d'équilibre. Je vous rappelle, pour l'emprunt d'équilibre, qu'il y a de nouveaux ratios établis par le gouvernement, avec un ratio de désendettement avec un seuil limite de 10 ans et en aucun cas supérieur à 12 ans, au-delà duquel la Ville est mise sous tutelle. Vous signaler que fin 2024 – à la fin de cette année – notre capital restant dû sera de 27 millions avec l'emprunt de 1 million d'euros, ce qui fait un ratio de désendettement de 6,7 ans, donc une somme largement en dessous des 10 ans de limite.

Pour 2025, nous devrions présenter un budget avec des dépenses d'équipement à un niveau important, autour de 11 millions d'euros de dépenses prévues, et l'emprunt d'équilibre serait de 6 millions d'euros. Dans ce cas, vous voyez qu'avec ce que je viens de vous dire, ce sont uniquement des emprunts d'équilibre, mais si la totalité de l'emprunt était réalisée – de 6 millions – fin 2025, notre capital restant dû serait de 31 millions d'euros avec un ratio de 7,4 ans, donc largement en dessous des 10 ans.

Donc, nous recherchons en plus pour nos recettes en 2025 des subventions, mais là encore, nous allons nous heurter au désengagement de l'État. C'est ainsi que l'Agence nationale du sport a diminué les crédits régionalisés relatifs aux projets des cours d'école active et sportive, les passants de 10 millions d'euros à 2,5 millions d'euros. C'est ainsi aussi que fin août, le gouvernement démissionnaire a diminué les crédits alloués au Fonds vert, les passant de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros, soit une réduction de 60 %, alors que l'État nous demande de plus en plus d'investir au niveau du Fonds vert et dans le développement durable.

Alors, nous investirons dans plusieurs thématiques. Voici quelques exemples qui seront complétés et détaillés lors de la présentation du budget :

- des fonds de concours et participations à la Métropole, à Cap Métropole et à EPORA ;
- dans le domaine de la culture et du patrimoine :
 - o des travaux sur l'Hôtel-Dieu,

- des travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle et culturelle ;
- dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :
 - poursuite des études de l'école de Chavanne,
 - poursuite de la rénovation de l'école de Chatelard,
 - et des travaux dans la plupart des écoles. Un gros budget y sera consacré ;
- dans le domaine sportif :
 - des travaux au niveau du complexe Vincendon,
 - des travaux dans de nombreux équipements sportifs ;
- dans le domaine associatif et administratif :
 - la poursuite et la finition des travaux au niveau du nouveau centre social du Creux,
 - divers travaux dans les centres sociaux : des travaux à Jean Macé, des travaux au CTM, le centre technique municipal,
 - et la rénovation de la cure de Chavanne ;
- dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public et des commerces :
 - la rénovation de la place d'Île-de-France,
 - la poursuite de la restructuration de locaux commerciaux,
 - la poursuite d'acquisitions foncières, l'étude pour l'aménagement du centre-ville et des abords nord de Novaciéries ;
- Poursuite du programme d'optimisation énergétique avec :
 - travaux dans divers bâtiments : d'isolation, d'étanchéité, de changements de chaudières, de *relamping*, de sondes connectées,
 - l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
 - et d'autres projets encore qui seront développés lors du la présentation du budget.

En même temps, nous détaillons notre plan pluriannuel d'investissement pour la période 2025-2026, donc les deux ans, 2025 et 2026, qui sera construit à travers quatre thèmes :

- le thème de « ma sécurité et ma tranquillité », concernant l'éclairage public et la vidéoprotection pour un coût total investi de 1,2 million d'euros ;
- le thème de « mes services au quotidien » pour un total de 9,7 millions d'euros, des travaux dans le milieu associatif : centre social d'Izieux, cure de Chavanne, complexe Vincendon, école de Chavanne, école du Chatelard, centre technique municipal ;
- « Mon cadre de vie » pour un total de 5,1 millions d'euros pour les commerces : acquisition, réaménagement, aménagement de l'espace public, voirie, urbanisme, esplanade Île-de-France et le square Croix Gauthier ;
- dans le domaine de « mon environnement », la démarche patrimoniale (l'Hôtel-Dieu, l'église Saint-Pierre), le développement durable, la performance énergétique pour un total, pour 2025-2026, autour de 22 millions, ce qui correspond aux 11 millions d'euros chaque année en 2025 et en 2026.

Voilà pour ces orientations budgétaires pour 2025 : pas d'augmentation des taux d'imposition, poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuite des dépenses d'équipement sur un rythme élevé.

Voilà pour ce volet financier.

Maintenant, c'est le volet des ressources humaines.

M. le Maire : Très bien. Merci au premier adjoint pour cette présentation détaillée du DOB.

Madame SURPLY et Monsieur MINNAERT, je vous enlève la parole. Je la donne à Madame COFFY et je vous laisserai appuyer sur vos micros.

Madame COFFY, c'est à vous.

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous la présentez, Monsieur CADEGROS, depuis la loi NOTRe du code général des collectivités, les communes de plus de 10 000 habitants sont tenues de présenter, lors du débat d'orientation budgétaire, un volet sur les ressources humaines avec des données sur différents points : une présentation des dépenses de personnel, des effectifs, des heures supplémentaires, du régime indemnitaire, des données sur le temps de travail.

En parallèle de cela, depuis la loi de 2014 qui prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, ce rapport fait état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présente à cette fin des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle et à la rémunération.

Dans un premier temps, nous allons vous présenter l'évolution des dépenses de personnel. Vous avez le graphique là-haut. Je vais vous expliquer certaines dépenses même si elles ont été expliquées par Monsieur CADEGROS, sur la période 2020-2024 :

- la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emploi et de carrière ;
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui a engendré une revalorisation des rémunérations ;
- le maintien des rémunérations des agents contractuels pendant la période de confinement ;
- la revalorisation de 3,5 du point d'indice en 2022 et 1,5 en 2023, ce qui fait donc 5 points supplémentaires ;
- l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 ;
- le GVT, c'est le glissement vieillesse-technicité, une notion de variation de la masse salariale à effectif constant, qui varie. On compte à peu près 1 plus 1,5. On peut aller jusqu'à 1,8.

Malgré toutes ces augmentations, la Mairie a fait le choix de maintenir les emplois saisonniers, durant l'été.

Sur le nombre d'heures supplémentaires, il y a eu cette année – vous l'avez dans le dossier – lors de passage de la flamme olympique, qui a demandé un coût supplémentaire RH qui s'élève à 15 000 €, sachant que nous avons été subventionnés par Saint-Étienne Métropole.

Ensuite, sur l'évolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires depuis 2018, vous voyez que là, on baisse un tout petit peu en nombre de titulaires.

Sur l'évolution de la mise en stage depuis 2014, le nombre d'agents titulaires et stagiaires au sein de la collectivité a augmenté depuis dix ans de 268 mises en stage, dont 19, l'année 2024.

Le tableau sur l'âge au sein de la collectivité, la pyramide des âges. La forme du champignon de la pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes de la même strate. L'âge moyen au sein de la collectivité – vous le voyez – se situe à 44 ans pour les

hommes et 45 ans pour les femmes. Nous n'avons qu'une moyenne au niveau national, mais de 2022, qui dit 46 ans au sein des collectivités.

Volet sur le handicap. Au 31 décembre 2023, la collectivité a employé 49 bénéficiaires d'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, ce qui porte le pourcentage de la Commune à 8,31 %. La Commune progresse chaque année.

L'accueil des apprentis au niveau de la Commune. C'est vrai que la Commune a accueilli beaucoup d'apprentis. Nous avons reçu moins cette année, alors aussi, par une volonté de diminuer parce que cela prend aussi beaucoup d'énergie au sein, non de la collectivité, mais même du service RH. Nous en étions à nous demander s'il ne fallait pas embaucher encore une personne, tellement nous avons d'apprentis.

Nous avons aussi moins d'apprentis qui sont entrés sur le service technique. Nous avons eu de la difficulté à trouver des apprentis, chose qui n'arrivait pas avant et là, il y a moins de volontaires. Par contre, au point de vue de stage, nous avons eu 416 demandes de stage et nous avons pu en accueillir 143. Nous avons 6 services civiques et 2 contrats aidés.

Sur le rapport de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au 31/12/2024, nous avons 489 femmes et 254 hommes. Vous avez peut-être une petite erreur d'ailleurs sur votre document. En apprenti, nous avons 23 % des femmes et 77 % des hommes.

Sur la totalité des agents, nous avons 518 fonctionnaires et 225 contractuels, ce que l'on peut remarquer, c'est certaines filières qui comportent plus de femmes que d'hommes. C'est dans la filière administrative, l'animation qui est à 79 % par des femmes, le médico-social à 97 %. Par contre, la technique, nous avons 35 % de femmes, ce qui veut dire que nous avons 65 % d'hommes.

Les titulaires par catégorie. La catégorie C représente 210 femmes, B, 67, et 31 chez les A.

Les titulaires par catégorie chez les hommes, 159 hommes dans la catégorie C. Dans la catégorie B, 39 et 12 A chez les messieurs.

Vous avez le tableau pour la quantité de travail par pourcentage, d'abord :

- à 50 % et à 5 personnes de la collectivité ;
- pour 60 %, une personne ;
- pour 70 %, vous avez 2 femmes et 1 homme ;
- à 80 %, nous avons 23 femmes et 2 hommes ;
- et le temps partiel à 90 %, nous avons 9 femmes et 1 homme.

Par catégorie, nous nous apercevons que la catégorie C, il y a beaucoup plus de femmes qui prennent un pourcentage de temps partiel et 3 hommes. Catégorie B, nous avons 9 femmes et 1 homme, et catégorie A, 5 femmes.

C'est vrai qu'au total, beaucoup plus de femmes sont sur les temps partiels que les hommes.

Pour les nominations de stagiaires en 2024, vous voyez qu'il y a plus de femmes que d'hommes, ce qui reflète les statistiques de la collectivité.

Pour les promotions, suite à la ligne directrice de gestion, cette année, pour la première fois sur les promotions internes, il y a plus d'hommes que de femmes. Vous avez deviné, c'est la catégorie

technique qui a eu beaucoup plus de prétendants pour cette année 2024. Il n'empêche que les autres ont aussi été valorisés, mais comme il y a eu une très grosse partie de technique, la balance a basculé un petit peu plus du côté de cette filière.

Avancement de grade, 44 % d'hommes et 56 % de femmes.

La formation, on s'aperçoit très vite qu'il y a beaucoup plus de formations au niveau des femmes, sachant que nous en avons quand même beaucoup au niveau des hommes. Alors, c'est beaucoup aussi de policiers. Nous avons beaucoup de formations de policières. Cela représente un gros investissement de la Commune et bien sûr tous les agents.

Ensuite, nous avons les rémunérations mensuelles et la balance se penche surtout sur le côté technique. Nous savons que dans la collectivité, au niveau du RIFSEEP, la filière technique est plus valorisée que dans l'administratif, ce qui fait pencher la balance plus, en salaire, en faveur des hommes que des femmes.

La politique RH pour les perspectives de 2027, l'emploi public est accessible par concours en priorité, ce qui permet un traitement égalitaire. La sélection des candidats s'effectue en fonction des compétences techniques et en fonction du niveau des diplômes et de l'expérience professionnelle. Un rapport de recrutement est établi après chaque jury. Une bourse à la mobilité interne est établie chaque mois et envoyée à domicile de chaque agent.

Le temps de travail au sein de la collectivité se répartit sous trois formes : 38 heures, 37 ou 36 heures.

Ensuite, pour le télétravail, la mise en place du télétravail a été validée lors du CT du 6 décembre 2021. Ce télétravail existe donc depuis cette époque-là et il est mis sous – vous avez deux possibilités – ou un jour fixe par semaine selon vos conditions de travail ou une possibilité de forfait. À ce jour, pour l'année 2024, nous avons eu 80 conventions alors qu'il y en avait 77, nous sentons que c'est stable et que la Collectivité, je pense, ne dépassera pas ce taux-là à peu près. Cela a été le gros boum, la première année, et puis après, c'est resté à peu près stable.

En termes de prospective pour l'année 2025, la Collectivité pourra faire face à l'évolution du glissement vieillesse technicité tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, conformément aux orientations, il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation ;
- d'anticiper chaque départ en retraite ;
- de mobiliser les directions dans le pilotage de la masse salariale, ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

Cependant, il faudra examiner avec attention les demandes de remplacement. En contrepartie de cet effort, la Collectivité prévoit pour 2025 le maintien d'une politique active d'avancement de grade, de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

Merci au service RH pour tout le travail accompli et spécialement au directeur qui a passé sa soirée ici avec nous.

M. le Maire : Merci, Béatrice COFFY pour cette présentation sur la partie ressources humaines du débat d'orientations budgétaires.

Qui dit débat dit parole à l'opposition. Madame SURPLY, c'est à vous.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Je vois que la douce voix de Madame COFFY a calmé tout le monde, c'est bien, nous allons pouvoir parler politique.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme le demande la loi chaque année, le Conseil municipal se réunit pour débattre – espérons que cela reste calme et que vous garderez votre calme – autour du DOB, le débat d'orientations budgétaires proposé par la majorité municipale, mais ce débat-là ne sera pas tout à fait comme les précédents au vu de l'actualité politique qui bouleverse notre assemblée municipale.

En effet, puisqu'il est question d'orientations, nous constatons dans notre groupe que vous avez totalement perdu le nord. D'abord d'un point de vue purement formel, dans votre introduction et contexte, il est franchement tartuffe de tout mettre sur le dos de l'État, de dire que c'est la faute à MACRON alors même que vous avez voté pour lui, alors même que vous conspuez sans cesse les candidats aux présidentielles à toutes les élections du Rassemblement national insultant par la même occasion, je vous le rappelle, près de 40 % des électeurs couramiaux.

Chaque année, votre rôle est de construire un budget municipal au risque des caprices de l'État, comme l'année dernière, comme en juin 2024 lorsque cet État décida de relever de cinq points le taux d'indice. Finalement, on a eu à faire avec. Ne feignez donc pas d'être dans l'incertitude, par pitié, assez de théâtre pour ce soir, car en plus, vous êtes mauvais. Mais chaque année, vous promettez aux Couramiaux d'éviter le recours à l'emprunt et chaque année, vous réempruntez. Un vœu pieux qui cache chaque année un beau mensonge.

Nous comprenons dès les premières lignes que votre débat d'orientations budgétaires que vos orientations ne sont pas sérieuses. Alors, comme la session de ce soir est très longue, je ne m'attarderais seulement que sur certains éléments qui pour moi sont le cœur de la Commune.

Quelles orientations, premièrement, nous avez-vous proposées pour le commerce et l'attractivité de la ville ? Maintenant, vous n'avez plus d'adjointe au commerce. Nous avons été nombreux à apprendre par voie de presse que dans le cadre de l'opération « Saint-Chamond, Horizon 2035 », la Commune – en plus de ses propres faits de communication – avait engagé au moins 80 000 € envers deux prestataires externes : un en Seine-Saint-Denis, un autre à Lyon, comme quoi les Lyonnais ne vous dérangent pas toujours.

80 000 €, à ce jour, je vous ai posé des questions, je n'ai eu aucune réponse. L'heure est pour moi au débat d'orientations budgétaires d'essayer d'en obtenir au moins pour les habitants, dont c'est l'argent. Nous n'avons aucune idée du contenu de l'appel d'offres qui a été passé ni de ce qui a été signé avec ces deux prestataires. Je sollicite aujourd'hui officiellement auprès de la Commune ces deux documents, ces deux cahiers des charges.

80 000 € engagés de manière opaque, à ce jour, le lancement de votre opération comme l'a expliqué votre ancienne conseillère passée dans l'opposition, c'est un échec et vous ne nous avez rien présenté en Commission commerce. Je vous donne un exemple récent. L'atelier de samedi 14 décembre dédié aux jeunes a été annulé, car il n'y avait que quatre inscrits. Sur les quatre inscrits, il y avait une de mes collègues et moi, quelqu'un d'autre et un homme d'environ 70 ans. Alors, il serait hilarant si nous ne traversions pas une crise économique et sociale sans précédent.

Pour Horizon 2025, vous communiquez sur les réseaux, c'est amusant, car vous me reprochez de le faire, mais vous le faites et c'est tant mieux, mais c'est une communication qui reçoit un

nombre de réactions extrêmement faibles, des réunions publiques qui mobilisent entre 7 et 15 personnes. 80 000 €, 7 participants pour la soirée commerce alors que nous comptons plus de 600 commerces. En Commission commerce, vous ne nous avez rien présenté comme orientation. 80 000 € pour cela, mais ce qui relève du chef-d'œuvre – franchement, je vous le dis – c'est la page du site Internet dédié à Saint-Chamond 2035. Vous écrivez : « *Une démarche de concertation citoyenne inédite qui donne la parole à tous les Saint-Chamonnais dans une démarche pragmatique et transparente* », mais si seulement.

Sachez que sur ce site, nous pouvons nous inscrire à des réunions qui sont déjà passées, qui sont déjà clôturées en étant bien remerciés de notre contribution qui sera étudiée de manière attentive sans avoir apporté de contribution, faites-le, je l'ai fait.

80 000 € et vous ne nous avez rien présenté comme orientation. Je pense que les Couramiaux peuvent être informés quand même pour 80 000 € que la réunion de décembre est passée et quelle sera la prochaine date. Je pense que c'est un prix honnête pour obtenir ce genre d'informations, ce serait un peu comme si dans vos dîners privés on vous demandait de cuisiner vous-même. Je pense que ce n'est pas vraiment sérieux. Mais rassurez-vous, si vous avez loupé cette réunion annulée, chers habitants, où personne ne souhaitait aller visiblement, vous pouvez encore apporter une contribution écrite qui ne peut pas être anonymisée, ni envoyée par mail, ni par courrier, ni agrémentée de photos en dépit de toute réglementation RGPD.

Nous envoyons donc sans savoir à qui des informations personnelles, nom et prénom, sans avoir aucune garantie du respect de la protection des données à quelques mois des élections municipales, cela s'appelle payer pour se faire fiché, voilà ce que vous avez proposé aux Couramiaux.

Pour terminer, ce qui m'a le plus choqué et je trouve cela fou que vous n'y ayez pas pensé. Ce sont les grands absents, d'ailleurs, des groupes invités, ce sont les personnes à mobilité réduite, en situation de handicap, leurs proches et les aidants. Franchement, c'est la base. Alors, si vous voulez faire de la communication politique pour vous faire réélire ou vous faire élire tout court, pensez au moins à tout le monde, mais il n'est pas trop tard, ce n'est pas perdu. Vous pouvez encore sauver ce dispositif, car ces 80 000 € ont été engagés. Il nous a été dit en commissions que les marchés publics seront publiés au 11 février 2025. Monsieur MONTÈS, vous acquiescerez de ce propos.

Ils sont dépensés, mais je n'ai pas envie qu'ils soient gaspillés de cette manière au profit d'un manque de notoriété d'un maire en place...

M. le Maire : Madame SURPLY, je vous fais un rappel au règlement et je me permets de vous couper le micro. Je parle de l'article 15, bien évidemment : « *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarter de la question traitée qui est le débat d'orientations budgétaires ou bien qu'il trouble le bon déroulé de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues l'article 12* » et quand je vais sur l'article 12 qui dit : « *Le Maire a seul la police de l'Assemblée* ». Madame SURPLY, vous avez débordé le débat d'orientations budgétaires et je propose de donner la parole à Monsieur MINNAERT.

Hors micro

M. MINNAERT : C'est totalement scandaleux, elle était totalement dans le débat d'orientations budgétaires et c'est absolument inadmissible qu'elle ne puisse pas continuer à s'exprimer, c'est scandaleux.

Hors micro

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT, criez au scandale sur le DOB, débat d'orientations budgétaires, qui a été présenté par Monsieur CADEGROS et Madame COFFY. Allez-y.

M. MINNAERT : Elle est sur l'orientation budgétaire, vous pouvez ne pas être d'accord avec ce qu'elle dit, mais vous n'avez pas le droit de dire qu'elle ne s'exprime pas sur cela. Elle vous parle du DOB et non pas du tout. Nous ne vous avons pas coupé, je trouve totalement scandaleux. Je n'ai aucun rapport avec Madame SURPLY, mais je trouve totalement scandaleux.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, parlons du DOB, restons dans le sujet. Je rappelle qu'il y a sur Horizon 2035 une question diverse qui a été posée par Madame MASSARDIER et bien évidemment, nous pourrions répondre à la question sur « Saint-Chamond, Horizon 2035 », avec grand plaisir.

Hors micro

M. le Maire : Je vous demande, Monsieur MINNAERT, de vous reconcentrer dans le débat d'orientations budgétaires. Ne vous énervez pas, ne criez pas, ne vous égosilliez pas, restons dans le débat d'orientations budgétaires.

Madame SURPLY, si nous revenons sur le débat d'orientations budgétaires, je vous rends la parole et je le répète, nous pourrions évoquer « Saint-Chamond, Horizon 2035 » lors des questions diverses. Bien évidemment, nous répondrons à toutes les questions qui ont été posées. Restons sur le débat d'orientations budgétaires. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous avez proposé 2035 aux habitants alors qu'il est question aujourd'hui de 2025.

M. le Maire : Très bien, parlons 2025.

Mme SURPLY : Ça y est, c'est fini ? Et que les dépenses engagées seront forcément imputées sur le budget qui nous occupera à la prochaine séance.

En plus de tout cela, en plus de ces dératés que je vous ai évoqués, je vois que vous êtes en colère.

M. le Maire : Je ne suis jamais en colère, Madame SURPLY, jamais. Je reste calme à l'inverse de vous. Allez-y, continuez.

Mme SURPLY : Le DOB de l'année dernière, vous m'avez coupé 14 fois, nous verrons si vous ferez mieux, vous êtes mal élevé. Donc, je reprends.

M. le Maire : Toujours mieux que vous.

Mme SURPLY : Le niveau. Vos orientations politiques budgétaires, vous aviez pourtant l'occasion de nous les vendre en commission, puisque c'est ainsi que cela se passe et pourtant, rien n'a été fait. Je vous rappelle les dépenses passées, aucun bilan transmis à ma demande, du site « *M for You* » qui a coûté pas moins de 61 000 €. Aucun retour sur investissement concernant les grandes lettres d'acier Saint-Chamond qui ont coûté pas moins de 24 000 €, aucun bilan des actions concernant le partenariat que nous avons voté au Conseil entre la Ville, Carrément Saint-Chamond et la CCI, 6 000 €. Ça, plus ça, plus ça, ce n'est pas rien. Tout cela pourquoi ? Nous apprenons que la Mandibule est en liquidation judiciaire, que Bréal ferme et vous n'êtes même pas capables de nous dire alors que j'en ai fait la demande de nous transmettre la liste des commerces et des locaux commerciaux vacants, ce que j'ai demandé il y a une semaine.

Vous vous interdisez d'évoquer une taxe aux locataires vacants, tellement vous avez peur que ce soit impopulaire et de perdre les élections, c'est cela qu'il dit ce débat d'orientations budgétaires. Je vous prends un exemple. Il y a un commerce qui est ouvert le 28 novembre, place Saint-Pierre, malgré les diverses sollicitations par écrit à la Mairie de la gérante, personne de la majorité n'a été capable d'aider cette commerçante pour son ouverture, personne. Elle n'avait droit à aucune aide évidemment, elle ne remplissait aucun critère. J'espère que dans le budget que vous nous représenterez en février vous créerez une ligne de crédits dédiée à tous ces gens qui bizarrement ne font pas partie du QPV, du Quartier prioritaire de la Ville, ne font pas partie du Plan façade, ne sont pas éligibles aux aides régionales, etc. Je déposerai un amendement budgétaire en février.

Vous voyez, nos orientations pour le commerce sont concrètes, il faut modifier les zones de quartiers prioritaires de la ville par Saint-Étienne Métropole, il faut rétablir nos fêtes identitaires, c'est pourquoi je propose en fin de Conseil le rétablissement des Feux de la Saint-Jean. Vous nous disiez, Madame FLECHET : d'où nous vient le gentillé Couramiaud ? Monsieur DUGUA en a parlé à l'inauguration de ce commerce en disant : « C'est de là d'où vient le mot couramiaud ». Vous vous moquez en riant de cette manière des racines, vous conspuez les racines des habitants et vos racines à vous.

Il faut écouter nos commerçants et les soutenir quand ils ouvrent, ils ne peuvent pas avoir comme seule réponse le montant de l'adhésion à Carrément Saint-Chamond, c'est quand même fou que ce soit moi qui ai invité les élus que vous boudez, car ils disent bonjour à l'ancien député ou député actuel. Ça, nous nous en fichons. Vous êtes tellement sclérosés dans une peur panique des élections que vous pourriez couler un commerce. Vous pourriez ne pas vouloir aider un commerce qui s'ouvre alors qu'on en crève. Vous pouvez diversifier l'offre selon les revenus de la Ville, je ne sais même pas si vous êtes capable de nous dire quel est le revenu moyen dans la ville. Vous pourriez préempter pour éviter le commerce communautaire, car ce qu'il y a eu de bon dans cette réunion avec ces sept commerçants qui ont eu le courage de venir et pour qui vous avez maintenu la réunion, c'est ce qu'ils vous ont dit.

Ils vous ont dit quoi ? Insécurité, commerce communautariste. Ils vous ont parlé des ouvertures et des fermetures incessantes des locaux vacants et d'ailleurs, *Le Progrès* fait très bien état de ce qui est remonté, c'est tout ce que nous vous disons depuis quatre ans et demi et que vous conspuez.

Je me souviens d'Hervé REYNAUD quand il disait en 2019 devant l'opposition avec des trémolos dans la voix : « *Plutôt un Vival que des kebabs* ». Franchement, nous avons les résultats. Il faut stopper le sectarisme de l'association de commerçants Carrément Saint-Chamond, car il n'est pas normal que le président de l'association ne soit pas venu. Il n'est pas normal à cette inauguration de commerces dont mes collègues de l'opposition via le secrétariat général n'aient

jamais reçu d'invitation. Comment voulez-vous que tout le monde aide ? Il n'est pas normal que quand le Maire fait une promesse à un commerçant ne la tienne pas.

Deuxième sujet, car le commerce prend une grande part dans le budget et que nous avons Monsieur THIZY qui vient ce soir. Deuxième sujet : quelles orientations concernant la sécurité ? « Voilà », dit Monsieur GRECO, oui, puisque c'est ce que vous demandent les habitants.

Premier sujet, vous ne nous avez proposé aucune orientation budgétaire concernant la sécurité. Il y a eu la commission qui s'est réunie, je n'ai rien vu de concret. J'ai reçu, premièrement, le fameux petit compte-rendu du Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), comité sur lequel, Monsieur GRECO, vous avez été incapable de faire un résumé, mais je comprends mieux. Ce sont 28 pages d'autosatisfaction, c'est lunaire. Je propose à tous ceux qui m'en font la demande de l'envoyer par mail, à « isabelle.surply@hotmail.fr », car c'est édifiant, je comprends, honnêtement, pourquoi vous n'avez pas d'orientations budgétaires à donner à la sécurité, car vous faites de l'autosatisfaction permanente. Alors, le pire, c'est que dans ce petit compte-rendu, vous écrivez que les rappels à la loi sont bénéfiques.

Deuxième point sur la sécurité, je demande à l'adjoint à la sécurité ce qu'il fait des rappels à la loi, car on n'en entend plus parler, il me répond : « *Il n'y en a pas, je n'en ai pas eu l'occasion* ». Vous n'en avez pas eu l'occasion ? Mais je vous ai répondu et mes collègues pourront en être témoins, mais je vous en trouve des occasions et dans le compte-rendu du CISPD, vos collègues vous disent que c'est extrêmement utile.

Troisièmement, le CSU, le Centre de supervision urbain. Vous avez refusé de passer de 14 à 30 jours le stockage des images de la vidéo protection. Vous avez un outil dans vos mains qui vous coûte 300 000 € par an que vous refusez d'exploiter et d'optimiser au maximum par idéologie politique. La réponse de l'adjoint à la sécurité sur cette proposition, sur ce refus d'orientations budgétaires a été, il y a deux choses : c'est que nous ne voulons pas, politiquement, c'est un choix. Très bien, c'est un très mauvais choix, Monsieur GRECO.

Deuxièmement, c'est le coût. Je vous le dis, le coût, c'est 30 000 €, de la bouche de l'adjoint à la sécurité. 30 000 €, somme sur laquelle la Région prend en charge la moitié, 15 000 €, c'est le montant de plusieurs de vos dîners privés. Vous avez effectué des choix politiques que je n'aurais pas faits.

Brouhaha

Mme SURPLY : Troisièmement, quelles orientations concernant des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement ? Je vais faire passer un petit tableau, car des dépenses de fonctionnement, c'est aussi important.

Sur l'investissement, les véhicules communaux, sur la Commission transports, je vous ai posé des questions, je n'ai pas eu de réponse. Nous avons 153 véhicules communaux, je vous ai demandé le 23 juillet 2024 la copie de toutes les transactions achat-vente des véhicules communaux. Vous en avez changé 30 en 2020. Votre refus m'a contraint de saisir la CADA et qui par un heureux hasard, un peu comme cette bouteille de whisky, m'a répondu aujourd'hui et m'a donné un avis favorable. Vous êtes obligé, Monsieur BERNOU, Monsieur DUGUA, de me transmettre ces documents. Je ne comprends pas pourquoi vous faites de la rétention d'informations, pourquoi vous avez peur. Qu'est-ce que je vais trouver ? Que des achats de véhicules communaux ont été effectués dans le garage automobile là où travaille Monsieur BERNOU, mais sûrement pas. De quoi avez-vous peur ?

Vous n'avez aucune raison, en vertu du droit à l'information des élus, de me refuser la transmission de ces documents. Je reviendrai sur des cartes d'achat et je redemanderai au budget, vous avez cinq cartes d'achat qui se promènent dans la nature, cinq cartes d'achat à qui je ne sais toujours pas à qui elles sont attribuées. Vous avez des gens qui dépensent sans aucun contrôle et ce sont des pousses au crimes, mais ce n'est pas bien ce que vous faites, car dans les communes qui sont aussi grosses que la nôtre, il y a deux cartes d'achat. Donc, je le redemanderai, vous n'avez même pas cette ambition budgétaire de réduire les coûts et les tentations de gaspillage.

Ensuite, à quand l'austérité imposée aux Couramiaux et aux Français appliquée à vous-même ? Je suis en passe de finir d'étudier les documents que je vous ai demandés pour voir comment vous gérez l'argent du contribuable. J'ai fait ici un petit tableau que je fais passer, puisque vous avez refusé que je projette, c'est dommage, car pour la planète, c'est un peu ballot. Il y a 10 214 € d'alcool fort et le premier alcool de prédilection du cabinet du Maire, c'est le whisky. Je n'ai jamais vu de whisky au 11 novembre.

Brouhaha

Mme SURPLY : Non, mais attendez. Nous n'allons pas nous arrêter là.

Au supermarché chez Leclerc, vous dépensez sans compter en Petit Prince – après, le fait d'avoir une carte bleue, c'est le fait du prince – en Pepito, des dépenses, mais qu'une mère de famille trouverait scandaleuse, car nous n'allons pas tous les jours au supermarché quand nous tenons un budget.

Concernant le personnel, j'espère que vous avez prévu et vous nous avez parlé peut-être d'une révision de cette charge de personnel, mais j'espère que vous avez prévu une ligne de crédits au budget 2025 pour tous les agents contractuels ou fonctionnaires qui souhaiteraient prendre six échelons en une seule délibération, comme la dernière fois, pour le poste de secrétaire général, dont j'attends toujours la nouvelle fiche de poste.

Vous savez comme moi, cela a fait débat, c'est un secret de polichinelle cette histoire. Je le dis et j'enjoins tous ceux qui nous écoutent et j'enjoins les agents à faire une demande écrite en demandant à passer six échelons en une délibération et à prendre 14 % de plus sur sa fiche de paie, car si nous avons les moyens nous y allons, pourquoi un poste plutôt qu'un autre, j'ai envie de vous dire.

Un autre sujet plutôt structurel : quelles orientations pour nos routes alors que votre municipalité est capable de mettre 340 000 € pour 200 m de pistes cyclables ? Nous l'avons vu en commission RSO. Quid de l'état de nos routes ? J'ai vu qu'il y avait une question orale de mes collègues sur l'état de certaines routes. Pour ne pas la citer, la route des Mûres quand j'en ai parlé en commission qui est dans un état catastrophique, nous sommes d'accord. Quand j'en ai parlé, Monsieur le Maire, en commission personne ne savait où c'était. Je n'ai pas pu m'empêcher de rire, car je me dis que pour des élus ancrés dans la commune, qui sont tous les jours au contact des habitants, personne ne voyait où c'était, mais heureusement que les élus en charge, eux, voyaient où c'était et prennent le dossier. Mais vous voyez, vous êtes dans une idéologie où la Métropole vous dit ce que vous devez faire et il est inaudible pour les habitants de voir 200 m de ligne de pistes cyclables construites pour 340 000 € alors que devant chez eux, c'est pourri, car il n'y a pas d'autres mots.

Enfin, et toujours quelles orientations pour les grands projets structurants ? Je vous rappelle et je vous renvoie toujours aux DOB précédents, aux budgets précédents, à vos vœux pieux précédents sur Notre-Dame. Vous réouvrez, mais vous abandonnez le projet d'y implanter le fameux centre socio-culturel, des études payées et financées pour rien.

La Cité de la mémoire industrielle qui n'a toujours pas vu le jour pas plus que le Musée de la Vallée du Gier qu'avait promis Hervé REYNAUD dans sa campagne de 2014, l'Hôtel Dieu qui est un vaste sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir au moment du budget qui est passé, je vous la rappelle, au dernier Conseil en un instant éclair de 15 millions d'euros de budget à 16. Où cela va-t-il s'arrêter ? Était-ce une nécessité ? Était-ce une priorité ? Visiblement, c'était une priorité électorale pour vous.

Je pourrais encore passer plus de temps, j'aurais 50 millions d'euros de raison à en dire et encore plus, mais vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce projet d'orientations budgétaires, car il a des allures de campagne municipale sur le dos du contribuable, de fausses plaintes mal taillées, de c'est la faute à MACRON alors que j'ai voté pour lui.

Nous ne donnerons pas un blanc-seing à une majorité, non plus une majorité fracturée au bord de l'explosion qui s'est illustrée scandaleusement perdant ses nerfs en début de Conseil. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée en février, le 11 février 2025 pour un budget, j'espère bien chiffré, que nous pourrons j'espère amender ensemble, car c'est le bien de la Commune qui prime si je vous écoute. N'est-ce pas ?

Et pour conclure, car je suis obligée suite aux attaques personnelles qui – ne nous voilons pas la face – sont exécutées pour me faire perdre patience, mais j'ai quatre enfants, Monsieur le Maire, il n'est pas né celui qui me fait perdre patience. J'ai offert cette bouteille de whisky pour vous pardonner de m'avoir insulté le 6 novembre dernier. D'accord, je l'ai offert en *off*.

En *off*, cela veut dire que je ne l'ai pas tweeté, je n'en ai pas fait état de la même manière que j'ai offert une crèche municipale à Hervé REYNAUD pour faire la trêve des confiseurs. J'ai offert cela, mais comme vous n'avez aucun sens politique, vous vous ridiculisez en me le réoffrant, en me rendant mon cadeau, mais que cela n'y tienne, mais moi, Monsieur le Maire, je l'ai payé avec mes deniers personnels. Je vous remercie.

Brouhaha

M. le Maire : Nous étions bien loin du débat d'orientations budgétaires, mais en effet, nos racines sont saint-chamonaises. La différence, c'est que nous habitons cette commune. Monsieur MINNAERT, c'est à vous.

M. MINNAERT : Pour le volet finance du débat d'orientations budgétaires 2025, vous faites le porte-parole des différents gouvernements MACRON qui précisent les diverses problématiques économiques au niveau international, européen et de leur impact, finalement, sur notre commune.

Jamais la droite, dont vous êtes le soutien, de WAUQUIEZ à BARNIER en passant par MACRON et désormais BAYROU ne remet en cause l'accaparement des richesses par quelques-uns. De l'extrême droite à la droite dite républicaine, toucher aux grandes fortunes ou au capital pour davantage de justice sociale afin de financer les grands défis de l'avenir de notre pays et de la planète ne vient tout simplement pas à l'idée.

Pour certains, la solution réside dans une augmentation des impôts qui touche autant les plus pauvres que les grandes fortunes. Pour l'extrême droite, il s'agit plutôt de réduire les impôts pour tous, ce qui au final laisse dépérir les services publics au profit des grands groupes privés qui continuent à s'enrichir sur le dos des plus défavorisés.

Nous avons récemment assisté à une récupération politique honteuse de la réouverture de Notre-Dame de Paris, bien que cette restauration soit incontestablement une réussite collective, le Président de votre majorité a tenu à mettre à l'honneur les grandes fortunes ayant contribué à cette reconstruction oubliant de rappeler que si Victor HUGO était encore parmi nous, il aurait probablement remercié les donateurs tout en leur proposant de soutenir également les misérables de notre époque.

S'il y a un déficit public aujourd'hui, il ne provient pas des travailleurs, mais bien de ceux qui leur volent chaque jour la richesse qu'ils produisent. Le redressement des comptes publics passe d'abord par la défense des services publics et de leurs personnels et non par des attaques permanentes visant à réduire leur nombre sous prétexte qu'ils auraient trop de fonctionnaires. La droite persiste dans cette rhétorique tout en omettant de dire que déléguer des services aux entreprises privées coûte souvent plus cher sur le long terme.

Ce soir, nous examinons deux rapports sur la qualité de l'eau, cela illustre parfaitement qu'à chaque fois qu'un service public est confié à des multinationales, le coût pour les consommations explose. Si des efforts à hauteur de 60 milliards d'euros doivent être réalisés pour redresser les comptes de la France, ce n'est pas aux travailleurs qui produisent la richesse de payer la facture, mais à ceux qui leur volent. L'instauration d'un impôt juste et équitable est une mesure de salut public.

Les Écologistes, avec les groupes de gauche, ont assumé leurs responsabilités en déposant une motion de censure pour suspendre ces politiques néfastes. Nous demandons que ceux qui profitent des déficits publics soient également ceux qui les combent.

Pour répondre à l'introduction de votre document sur le débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas la chute du gouvernement de Monsieur Michel BARNIER qui place la France dans une situation incertaine, mais bien le choix dès le premier tour de l'élection présidentielle d'élire un président incapable de nommer un Premier ministre issu du groupe parlementaire le plus important. Cette incapacité à bâtir une majorité autour d'un véritable projet gouvernemental, notamment une alliance entre les écologistes et les gauches, est à l'origine de cette instabilité.

Vous indiquiez que face à ces événements, votre priorité est la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des dotations de l'État constantes. Ce discours sur la maîtrise des dépenses est le même que celui des politiques qui participent à la destruction des services publics et refusent toute augmentation équitable des impôts. On tente de faire croire que certains services coûtent trop cher et qu'en les réduisant, il ne sera plus nécessaire de lever des impôts.

Soyons clairs, ce que vous proposez, c'est de reporter les grands travaux au-delà des prochaines élections municipales comme vous l'avez évoqué lors du dernier Conseil municipal, entre amis de droite, rien ne doit être entrepris avant 2026.

Pour nous, votre inaction est rassurante, car vos projets consistent davantage à une destruction du patrimoine qu'à apporté des réponses aux enjeux écologiques actuels.

Quant aux pistes cyclables construites dans la ville, elles illustrent une absence totale de vision cohérente. Prenons l'exemple de celles place Neyrand qui a sacrifié tous les arbres pour créer une piste partant de nulle part et menant à nulle part.

Par ailleurs, vous évoquez la hausse du coût de l'assurance multirisque, une problématique qui dépasse Saint-Chamond, mais cette augmentation est directement liée à l'inaction face aux problèmes environnementaux que les écologistes dénoncent depuis des décennies. Les politiques irresponsables qui aggravent le réchauffement climatique entraînent des coûts toujours plus élevés. Votre majorité semble penser qu'il suffit de payer plus d'assurance, mais de plus en plus d'assurances refusent de couvrir certaines communes. À terme, ce seront les contribuables qui en payeront le prix. Votre participation à cette destruction climatique se manifeste notamment par des projets comme l'échangeur de la Varizelle.

Pour limiter l'impact de l'augmentation des assurances ou des coûts liés aux cantines scolaires, vous proposez la mutualisation avec le Syndicat intercommunal du Pays du Gier et le Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire (SIEL), mais d'autres économies pourraient être réalisées en éteignant les lumières inutiles la nuit ou en limitant l'installation excessive de nouveaux lampadaires.

Vous annoncez que le Budget 2025 préserve les subventions aux associations à leur niveau actuel. Cependant, nous aimerions savoir comment vous prenez en compte l'augmentation des coûts de transport pour certaines associations, notamment sportives, due à la hausse des prix de carburant.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, il n'y a rien de marquant, simplement de l'entretien courant des écoles, bâtiments culturels ou sportifs, rien qui ne prépare une ville plus verte pour l'avenir. Votre soi-disant schéma directeur vélo est une simple vitrine dictée par Saint-Étienne Métropole sans réelle ambition pour notre Commune. Les budgets dépensés dans des ateliers ou salons pseudo durables auraient pu être utilisés pour des programmes environnementaux concrets.

Nous sommes scandalisés par les sommes dépensées pour les études prétendument évaluées à 80 000 € qui ne semblent être que de la publicité visant à promouvoir un maire fragilisé au sein de sa propre majorité et qui commence à entrer en campagne électorale. Il est totalement inadmissible de voir une fois de plus la photo du Maire apparaître seul sur des panneaux financés par les contribuables. Vous utilisez déjà des réunions publiques avec le matériel de la Commune, et ce, gratuitement alors que nous, élus d'opposition, non rémunérés sommes contraints de payer la location d'une salle lorsque nous organisons une réunion publique. L'argent public ne doit pas servir à des intérêts personnels.

La Ville a besoin d'espaces verts et de bancs, ce qui rendrait ces 80 000 € particulièrement utiles plutôt que d'installer un panneau publicitaire sur le boulevard Allée de la Grande Terre, il aurait été plus judicieux d'aménager un espace avec de l'herbe et des bancs au lieu de laisser un sol goudronné en très mauvais état.

Enfin, concernant le volet ressources humaines, vous évoquez une augmentation des heures supplémentaires depuis 2019, avez-vous étudié la possibilité de répartir ces heures pour des temps partiels subis ou même de créer des emplois ? Nous saluons néanmoins les efforts de vos équipes pour accueillir apprentis et stagiaires de manière très professionnelle.

Nous voterons contre ce rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire : Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le DOB, c'est un débat. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : C'est la deuxième fois cette année 2024 que nous nous réunissons dans cette salle pour un débat d'orientations budgétaires. C'est un débat rendu obligatoire par la loi, s'il ne permet pas de peser efficacement sur les choix de l'équipe majoritaire pour la construction du budget prévisionnel à venir, il permet au moins à chacun de prendre la parole et de donner son avis sur le texte qui nous est proposé.

Aujourd'hui, nous allons être très brefs. Nous sommes contre ces orientations budgétaires. En début de mandat, nous nourrissons l'espoir que ce débat puisse servir la démocratie, que ce débat puisse nourrir le service du bien commun, ce n'est pas le cas. Les orientations que vous présentez au vote sont les mêmes que celles que vous proposez depuis le début de votre mandat, voire du mandat précédent. Pourtant, le dérèglement climatique continue de s'emballer, la pauvreté s'installe, la démocratie s'effrite et vous gardez le même cap.

Dans vos orientations, où parle-t-on de la restructuration du centre-ville ? Les commerces continuent de fermer, le centre-ville ne s'anime qu'avec les perfusions régulières des animations que vous lui octroyez, les voitures sont partout, les cheminements piétons ne sont pas pensés et aménagés de manière fonctionnelle et conviviale.

Nous n'allons pas poursuivre une liste à la Prévert, cela ne servirait pas à grand-chose. Nous choisissons de continuer à travailler sur un projet pour Saint-Chamond le plus possible en adéquation avec les enjeux de la société actuelle. Nous le présenterons le moment venu devant les électeurs.

Ces orientations que vous nous présentez ce soir ne semblent pas portées par l'ensemble de votre majorité restante. Les tensions qui agitent votre équipe depuis plus d'un an sont le reflet de l'instabilité et de la fragilité de votre projet. Nous ne pouvons que nous désolidariser très clairement de votre gestion politique de notre Ville. Nous nous opposons à ces orientations budgétaires pour votre fin de mandat.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame MASSARDIER. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous dites que le débat d'orientations budgétaires n'est pas à voter, mais dans le dossier, il est marqué : *« Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente délibération »*.

M. le Maire : La règle dit que nous prenons acte.

M. MINNAERT : Ce n'est pas ce que vous avez écrit dans le rapport.

M. le Maire : Vous avez raison, vous faites des DOB depuis 15 ans, Monsieur MINNAERT, vous savez comment cela fonctionne. Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Au début, nous prenions acte et puis depuis quelques années, nous devons effectivement avoir une émission de vote. Chacun a son style et chacun a ses marottes, j'ai envie de dire.

Je voudrais, dans ce débat d'orientations budgétaires, vraiment me recentrer sur Saint-Chamond et évoquer un certain nombre de sujets. Je voudrais d'abord quand même saluer le travail de Régis CADEGROS et des services de la Ville qui tentent de faire émerger un budget dans un

contexte qui est extrêmement mouvant, c'est vrai et il faut le reconnaître. Lorsque vous avez une loi de finances qui n'est pas adoptée avec des directives d'État qui ne sont pas fixées, croyez bien que c'est extrêmement compliqué. J'en fais l'expérience dans l'exécutif de Saint-Étienne Métropole où chaque semaine un ordre annule un autre.

Je voudrais également aussi souligner que le contexte financier reste extrêmement contraint, cela a été dit par Monsieur CADEGROS, nous avons encore quand même une tendance inflationniste qui reste relativement élevée, aux alentours de 2 % pour l'année 2025 et puis les coûts d'assurance qui augmentent et je pense qu'il faut que tout le monde en prenne vraiment conscience, cela impacte fortement le fonctionnement d'une collectivité.

Au-delà de ce préambule, 11 millions d'euros d'investissements pour l'année 2025, cela reste un niveau d'investissement élevé pour la Commune de Saint-Chamond et sur ces investissements, évidemment, nous avons bien sûr des points d'accord qui sont forts. Je pense qu'agir pour les écoles est une priorité, c'est même une nécessité, c'est même une chance également que nous investissions sur l'école de Chavanne et sur le Chatelard. Je pense que lorsque nous faisons de la rénovation urbaine sur le quartier de Fonsala, nous améliorons grandement la vie des concitoyens et cela que nous soyons d'un bord politique ou de l'autre, que nous ayons une approche ou l'autre de la politique. Je crois que cela reste à faire et à souligner. Mais au-delà, malgré tout, de ce que je viens de dire, j'ai quand même trois remarques sur ce débat d'orientations budgétaires et la première toucherait sur les charges de personnel. Pourquoi les charges de personnel ? Parce que tout simplement, c'est 62 % de nos dépenses, c'est énorme. Une collectivité comme la nôtre, c'est quand même plus de 500 agents et les charges de personnel pèsent lourdement sur le fonctionnement.

Or, pour l'année 2025, je note comme l'année dernière déjà une inscription d'une augmentation de 1 %. Très bien, cela dit, nous venons de dire que l'inflation était prévue aux alentours de 2 %. Nous savons qu'il y a le glissement vieillesse technicité, le fameux indice GVT. Il y a également fort à parier que la prévoyance peut être revalorisée. Il est fort à parier également que le point d'indice sera revalorisé, comme cela a déjà été le cas ces trois dernières années, soit sur le taux, soit sur le montant de l'indice.

Bref, pour faire simple, il me semble quand même qu'il serait très juste d'inscrire seulement 1 % d'augmentation de charge sur le personnel en 2025 et je suis à peu près persuadé que nous ne tiendrons pas et que nous ferons une décision modificative, comme nous venons de le faire ce soir, en inscrivant en fin d'année plus de 500 000 € de dépenses. C'est une approche, c'est une certaine logique. J'aurais quand même une question à poser tout de suite à Madame COFFY.

Vous avez inscrit 1 % d'augmentation de charges de personnel, nous savons que l'inflation va être de 2 %, comment comptez-vous tenir l'engagement de charges de personnel ? Pour faire simple : y a-t-il déjà au sein de la Mairie une réflexion sur des économies sur les charges de personnel ? Quels seraient les services qui seraient impactés ? Y a-t-il des réorganisations qui sont à prévoir ? Je sais bien que nous sommes au moment du débat d'orientations budgétaires, nous ne sommes pas encore sur la finalisation du budget et que ce sont de grandes orientations, mais y a-t-il déjà à ce niveau-là des réflexions qui sont engagées ?

M. le Maire : Très bien. Merci pour vos propos, Monsieur DEGRAIX, ce qui montre que sur les projets, finalement, nous sommes d'accord. Monsieur MINNAERT.

Hors micro

M. MINNAERT : Petite information, le DOB, nous l'avons voté en 2021, 2022, 2023. Vous pouvez aller revérifier.

Brouhaha

M. le Maire : Nous voterons le fait qu'il y a un débat à la fin. Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Madame COFFY.

Attendez, Monsieur DEGRAIX n'a pas fini ses questions.

Hors micro

M. DEGRAIX : À moins que Madame COFFY veuille y répondre. En tout cas, c'est ma première question concernant le personnel.

Sur les dépenses d'équipement, 11 millions d'euros, très bien. Je vous l'ai dit, nous l'avons répété. Nous sommes très sceptiques sur la poursuite des travaux de l'Hôtel Dieu. Nous avons un devoir vis-à-vis du patrimoine, c'est de le conserver. Après, en termes d'aménagement, c'est si nous avons les moyens et si c'est une priorité. Nous l'avons déjà exprimé, je l'ai déjà exprimé ici au sein de cette Assemblée, le projet d'Hôtel Dieu est un beau projet, mais malgré tout, pour nous, ce n'est pas une priorité, car finalement créer des locaux associatifs et déplacer des services de la Mairie dans ce bâtiment, nous verrons bien sûr quels sont les crédits qui sont affectés à cette opération sur 2025, il y a déjà des choses qui sont engagées, mais je ne pense pas que ce soit une priorité. Si j'avais eu à diriger l'équipe municipale, j'aurais réorienté les financements par rapport à cela.

Nous sommes d'accord ou pas d'accord, nous pouvons discuter, mais en tout cas, c'est l'orientation que je propose. Je rappelle que pour financer cette opération de l'Hôtel Dieu qui à terme devrait quand même impacter 15 millions d'euros d'investissement, nous levons de l'impôt et si nous ne le faisons pas suffisamment, nous faisons appel aux crédits. Donc, tout cela a un coût également pour la Collectivité et quand nous levons de l'impôt aujourd'hui, nous le savons avec la taxe foncière qui est le seul revenu finalement imposable depuis la suppression de la taxe d'habitation, ce sont les seuls propriétaires finalement qui alimentent par leurs impôts justement les charges de fonctionnement de la Commune. Et aujourd'hui, dans une commune qui est comme la nôtre, nous avons quand même un taux d'imposition à plus de 39 %, certes, qui n'augmente pas, mais qui reste quand même très élevé et qui pèse sur des familles qui sont certes propriétaires, mais qui ont parfois des revenus quand même limités. Par rapport à cela, j'aurais réorienté cet investissement de l'Hôtel Dieu.

Cela a été dit par les différents intervenants, j'ai quand même un petit peu de doute à la fin de ce mandat sur votre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. J'ai un doute, car il est vrai qu'il y a une certaine forme de « pression » qui est mise sur les services pour traquer les dépenses et faire des économies et je peux le dire, je l'ai vécu au service urbanisme à tel point que lorsque je suis parti au mois de juillet, nous cherchions une gomme ou un crayon pour pouvoir écrire. Mais à la limite, traquer les dépenses, faire des économies, je crois que toutes les familles aujourd'hui font cet exercice notamment à l'approche des fêtes Noël.

J'ai beaucoup de mal à comprendre et je suis même presque atterré d'apprendre par la presse que nous dilapidons 80 000 € pour une campagne de communication Saint-Chamond 2035. Franchement, lorsque j'étais dans la majorité, nous avons fait des campagnes de communication pour vendre l'image de la Ville et je me rappelle que Stéphanie CALACIURA avait défendu une

campagne de communication, nous sommes allés faire même de la publicité dans le métro de Lyon, mais c'était pour vendre la Ville de Saint-Chamond.

D'ailleurs, je me rappelle d'un des slogans qui était : « *Le parc du Pilat le plus grand parc de la ville* », nous vendions l'image de la Ville. Dépenser 80 000 € qui se décompose en deux dépenses, une de 40 000 € pour financer un cabinet qui est censé animer des réunions pour prendre le pouls de la population, je trouve cela juste exorbitant, mais je ne l'aurais pas fait ou si je l'avais fait, car à la limite, prendre le pouls de la population et entendre ce que peut dire la population, quand on est maire, je pense que c'est important. Mais Monsieur le Maire, vous avez tout en mairie pour pouvoir faire cela. Il y a un service démocratie locale avec des agents qui sont rémunérés et qui sont au contact de la population et qui savent très bien animer des réunions, qui savent très bien aller à la rencontre de la population et de retirer son avis.

Je suis extrêmement surpris également qu'en fin de mandat nous lancions une étude, c'est la deuxième partie, 40 000 € – 40 000 € + 40 000 € = 80 000 € – une étude de 40 000 € sur un plan guide pour l'urbanisation de la ville de Saint-Chamond. Alors, Monsieur le Maire, allez dans mon bureau, il doit rester quelques cartons, vous trouverez dans les cartons une étude réalisée en début de mandat sur le centre-ville de Saint-Chamond. Vous trouverez dans les cartons un plan guide qui a été réalisé pour la DUP de Novaciéries, les démolitions en face de Novaciéries. Vous trouverez également dans les cartons une étude qui a été menée sur le Centre social de Lavieu et le quartier de Lavieu. Vous pourrez même vous appuyer sur les services de la Métropole qui ont déjà réfléchi sur l'aménagement futur de l'avenue de la Libération.

Si vous pensez qu'il est vraiment utile de dépenser à nouveau 40 000 € pour mener une étude, je vous dis, je pense que Saint-Chamond n'a pas besoin d'études, elle a besoin d'actions.

Sur cet aspect-là, je ne regrette absolument pas d'avoir fait le choix de me retirer de l'équipe municipale, car franchement, valider 80 000 € de dépenses qui vont impacter le budget de Saint-Chamond, lever de l'impôt pour cela, je trouve cela vraiment inutile.

M. le Maire : Très bien. Je rectifierai ces contre-vérités, mais je vais déjà laisser la parole à Béatrice COFFY sur les ressources humaines.

Mme COFFY : Je vais d'abord répondre à Madame SURPLY par rapport à la délibération que nous avons passée l'autre fois, comme cela, ce sera rectifié et vous comprendrez mieux.

Lorsque nous avons passé l'emploi contractuel, l'échelon correspond au taux maximal sur la fiche de poste que l'employé pourra avoir tout au long de sa carrière et elle n'obtient pas six échelons en trois ans. Nous en repasserons une autre aujourd'hui et ce sera cette fois marqué. Je ne sais pas pourquoi vous aviez imaginé.

Hors micro

Mme COFFY : Non, ce n'était pas écrit. Non, c'est la tournure de la phrase qui était peut-être comme cela, ce n'était pas écrit. Aucun agent n'augmente de six échelons en un an. Par contre, nous repassons une autre délibération si nous devons justement changer le régime indemnitaire. Par exemple, si au bout de six échelons du nombre d'échelons que nous avons passé l'autre fois nous refaisons une fiche de poste, nous sommes obligés de repasser les échelons qui vont avec.

Hors micro

Mme COFFY : Par rapport aux heures supplémentaires, vous avez parlé d'heures supplémentaires.

Hors micro

Mme COFFY : Je réponds à Monsieur MINNAERT pour les heures supplémentaires ?

M. le Maire : S'il vous plaît, si nous pouvons nous écouter, chers collègues.

Mme COFFY : Je n'intéresse pas, je vais répondre tout de suite à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX.

Vous avez été dix ans avec nous et cela a été la façon de faire de la majorité, de mettre le pourcentage, de faire de 1 %. Nous savons que ce ne sera sûrement pas suffisant, en effet, mais je dirais que tant que nous n'avons pas le budget de l'État qui risque aussi de nous ponctionner sur certaines choses, nous ne pouvons pas estimer la somme globale du budget 2025 du personnel.

Hors micro

Mme COFFY : Je parle pour le maximum, il y aura peut-être d'autres revalorisations du point d'indice, donc nous avons mis 1 %.

M. le Maire : Ce sont des projections.

Mme COFFY : Ce sont des projections, mais qui sont limitées, nous le savons, nous le faisons à chaque fois. Je ne peux pas répondre plus, nous savons que nous ne sommes pas au sommet.

M. le Maire : Merci, Béatrice COFFY, pour ces réponses. Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je voulais donner quelques éléments, Monsieur le conseiller d'opposition, Europe Écologie Les Verts sur notre politique développement durable, mais avant quand même, rebondir sur ce qu'a dit Madame SURPLY sur ces accusations scandaleuses quand même qui entachent l'ensemble de l'équipe majoritaire.

Je pense, Madame, que vous êtes une agitatrice qui déforme les faits et les chiffres, c'est vraiment du populisme. Vous n'habitez pas la commune. Vous voulez nous donner des leçons, car vous connaissez le nom d'un chemin communal. Je ne suis même pas sûr que vous soyez capable de vous orienter à Saint-Chamond. Par votre comportement, vous salissez vraiment notre Assemblée, les élus et de ce fait, les Saint-Chamonnais. Sortir une bouteille de whisky en pleine commission RSO, c'est un affront fait à tous les collègues élus présents ce jour.

Monsieur le Maire n'était pas présent, j'ai une vision pour ma part noble de l'engagement public, Madame SURPLY, et je vous demande de vous appliquer vraiment à faire, finalement, votre travail d'élue, c'est-à-dire pour le bien public, pour l'intérêt général plutôt que de lancer des calomnies et salir notre Ville. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Pour Monsieur MINNAERT, je prends la parole aujourd'hui, mais vous m'avez beaucoup attaqué, avec dédain d'ailleurs, sur ma délégation et je vais vous répondre plutôt sur des faits et que je vais m'intéresser plutôt à des chiffres. Suite à vos nombreux commentaires concernant ma délégation Développement durable, je tenais à rappeler déjà que notre objectif, de l'équipe municipale, est d'améliorer l'impact environnemental et de promouvoir des pratiques durables et contrairement à votre position très idéologique et sectaire, de notre côté, nous avançons avec

pragmatisme pour faire de Saint-Chamond une ville plus durable et résiliente malgré tout ce que vous pouvez dire et critiquer.

Je pense qu'il est essentiel d'aborder ces sujets avec un esprit constructif et responsable. Je vois que nous ne sommes pas en phase et que l'avenir de la ville ne vous préoccupe pas vraiment, tellement, vos vociférations sont hors-sol et loin des préoccupations de nos habitants. Je suis plutôt fier des initiatives que nous avons mises en place et que nous mettons encore en place encore, nous avons encore du temps et je vais vous en énumérer quelques-unes. Je vais passer assez rapidement sur quelques-unes, dont a parlé Régis CADEGROS.

En termes d'efficacité énergétique d'économie d'énergie sur nos bâtiments, les consommations énergétiques sur nos bâtiments sont en baisse constante, comme l'a dit Régis CADEGROS, grâce à la mise en place par la Municipalité d'une programmation pluriannuelle suivant le décret tertiaire de rénovation très ambitieuse. En 2022, il y a eu la rénovation de la halle des Sports Pierre Joannon qui est un modèle, l'école élémentaire du Chatelard qui est en cours, la Salle Roger Baudy a également bénéficié d'une isolation par l'extérieur, la réhabilitation de l'Hôtel Dieu qui vient d'attaquer et ce sera ensuite l'école de Chavanne.

Dans tous ces chantiers, l'objectif c'est 60 % d'économie d'énergie, ces travaux de rénovation énergétique sont couplés au remplacement des anciennes chaudières par de nouvelles moins énergivores et le passage à l'éclairage LED. Pour exemple, concernant la halle des Sports, notamment Pierre Joannon, après une année complète de fonctionnement, la consommation globale a baissé de 73 %. Ça, c'est de l'écologie, du concret contrairement à ce que vous êtes.

Notre objectif, c'est aussi réduire l'utilisation des énergies fossiles dans notre mix énergétique, nous avons en 2023 par exemple sur les 15 000 MWH consommés annuellement toutes énergies confondues, nous en avons quasiment 10 000, soit 63 % qui sont d'origine renouvelable.

Et comme l'a dit Régis CADEGROS, entre 2021 et 2023, les consommations de gaz par exemple ont baissé de 45 %, c'est aussi de l'écologie, du concret.

Nous poursuivons également nos actions en faveur de la nature en ville, ce n'est pas Yves ALAMERCERY, conseiller biodiversité au patrimoine naturel qui dira le contraire, nos actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, tel que la mise en place d'îlots de fraîcheur, de désimperméabilisation des cours d'école, mais pas seulement. Aussi, lors des projets d'aménagement de places. Un exemple : la place Neyrand qui est en cours de finalisation qui a vu 1 400 m² de sa surface désimperméabilisée et est passée de 1 500 m² d'espaces végétalisés à 2 600 m², avec notamment 195 m d'arbustes qui seront plantés ou qui sont en cours. Encore de l'écologie, du concret et nous n'avons pas coupé d'arbres, nous avons réaménagé.

Notre politique volontariste en faveur des modes de mobilité active et notamment notre plan vélo communal qui nous a permis de plus de doubler les mètres linéaires de pistes cyclables à Saint-Chamond et notre plan vélo communal. Sachant que vous parlez de la Métropole, c'est sur 5 km que la Métropole nous finance, sur le réseau primaire. Notre objectif, c'est 20 km en 2026 de réseaux cyclables pour mailler la ville et puis aussi dans ce plan vélo, nous avons toutes les écoles de la ville qui ont cette année été équipées d'appui vélo, toutes les écoles sont équipées et nous avons 80 arceaux et appuis qui ont été installés dans toutes nos écoles et qui ont développé aussi le programme « Savoir rouler » qui a été mis en place par nos éducateurs sportifs de la Ville. Nous avons également 50 appuis vélos supplémentaires qui ont été installés en ville sur nos places.

Enfin, notre démarche de responsabilité sociétale qui nous permet d'être exemplaires dans nos pratiques, du concret :

- élimination progressive des déchets plastiques en interne ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire par notre restaurant municipal ;
- l'augmentation, comme l'a dit Régis CADEGROS, il a cité des chiffres, des plantations d'arbres et d'arbustes par nos espaces verts avec des essences adaptées à l'évolution du climat, notamment les espaces verts font leur propre culture de plan ;
- économie des consommations d'eau grâce au goutte-à-goutte et à l'arrosage connecter ;
- et mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation auprès de la population grâce à nos programmations d'ateliers durables qui sont là depuis maintenant trois ans et qui permettent aussi de rassembler les acteurs qui ont des initiatives sur notre territoire et nous travaillons main dans la main avec ces acteurs-là.

Je vais m'en arrêter à ces quelques exemples, car je pourrais vous en parler encore longuement. Ainsi, Monsieur le conseiller de l'opposition, car je ne vais pas vous nommer. Vous ne me nommez jamais, donc je ne vous nomme pas, Europe Écologie Les Verts, je préfère pour ma part rester dans l'action plutôt que dans l'agitation. Sur ce dernier point, en effet, vous êtes un expert et je n'attends en retour aucun commentaire de votre part qui sera encore une fois l'étalage de votre incompétence.

Brouhaha

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT. Monsieur MINNAERT, je pense que vous l'avez cherché, là, vous l'avez bien trouvé.

Monsieur MINNAERT, rapidement.

M. MINNAERT : Je vais répondre à Monsieur CHANGEAT, ancien ami de Monsieur ROCHEBLOINE et de Monsieur MANDON.

Brouhaha

M. MINNAERT : Non, mais c'est important.

M. le Maire : C'est petit, Monsieur MINNAERT.

Brouhaha

M. MINNAERT : Ce n'est pas petit, c'est important. Cela avait l'air d'être important pour certains, ici. Vous êtes l'élu de caution qui vient nous parler de petites mesurette environnementales, ce que vous nous dites n'est pas du tout ce que j'appelle un plan de l'écologie. C'est ce que fait pratiquement la droite, nous rénovons un bâtiment, nous faisons attention aux normes énergétiques, mais il n'y a pas du tout de vue d'ensemble, c'est tout votre problème. Vous ne connaissez rien à l'écologie et vous nous parlez même de la place Neyrand.

À la place Neyrand, vous avez coupé les arbres, vous ne le savez même pas. Vous nous dites qu'ils n'ont pas été coupés alors qu'ils ont été coupés.

M. le Maire : S'il vous plaît, chers collègues, si nous pouvons nous écouter.

M. MINNAERT : C'est déjà le ridicule, vous avez mis une piste cyclable à la place Neyrand, c'est une dépense inutile. Sur une petite surface, vous faites partir une piste cyclable qui coûte une somme énorme, inutile, de la route de Lyon. Il n'y a même pas de piste cyclable sur la route de Lyon pour aller sur une autre espace, il n'y a même pas de lien avec les pistes cyclables de Saint-Étienne Métropole et vous dites que c'est faire de l'écologie. Mais non, l'écologie est un ensemble, ce n'est pas de petits points : je fais une petite action à tel endroit, je prends la douche au lieu de prendre un bain, c'est cela votre écologie. D'ailleurs, ce que vous proposez, vous ne proposez que des ateliers individuels, c'est toujours un problème individualiste, pas du tout une pensée globale de l'écologie.

Je vous invite à aller lire des livres de GORZ, d'aller lire des livres des responsables politiques comme Alain LIPIETZ et cela vous apprendra un peu plus sur ce qu'est l'écologie.

L'écologie est d'abord un problème économique que vous n'avez pas l'air de connaître.

M. le Maire : Restons zen Monsieur MINNAERT, nous pouvons avoir des avis différents, nous débattons, nous avons le droit d'avoir des points de désaccord, mais Bruno CHANGEAT a démontré factuellement et je pense que c'est intéressant d'être factuel, mais je reviendrai dans quelques instants à démontrer factuellement que nous faisons beaucoup pour l'écologie qui je le rappelle, selon un dernier rapport sénatorial, la France représente 0,4 % de la pollution mondiale.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Nous allons reparler des chiffres, quels mensonges, Monsieur CHANGEAT, n'avez-vous pas fait 250 m de pistes cyclables pour 330 000 € HT ?

Intervention hors micro

Mme SURPLY : D'accord, c'est vrai, heureusement. Je vais vous dire quelque chose, étant donné que vous refusez en permanence d'établir des comptes-rendus de commissions et que vous êtes tous restés idiots sur la route des Mûres, même Monsieur MONTÈS m'a dit que ce n'est pas à Saint-Chamond. Vous avez des pudeurs de gazelle, car vous êtes vexés. Ce n'est pas grave d'être vexé, mais franchement, ce que je dis et je le redis, vous ne pouvez pas vendre un budget en expliquant aux gens que la route devant chez eux est défoncée et payée 330 000 € HT pour 250 m de pistes cyclables. Rassurez-vous, je pense que votre élu de la majorité qui habite Lyon fait très bien son travail, ce n'est plus un sujet. Ce n'est pas un sujet.

Restez sur le terrain du travail au lieu de l'attaque personnelle, car finalement, cette attitude délétère qui est un spectacle un peu dégoûtant pour les habitants fait par capillarité déteint sur vous. C'est dommage, car nous parlions chiffres, ma question, d'abord : quand aurai-je la réponse à toutes mes questions dans le débat d'orientations budgétaires, car j'en ai mis un paquet ? Ma question, c'est : qu'allez-vous faire concernant les routes abîmées ? Quel est votre projet d'orientations budgétaires concernant ce sujet ?

M. le Maire : 1,4 million d'euros investis dans les voiries saint-chamonaises chaque année, c'est une réponse. Monsieur BERNOU.

M. BERNOU : Merci, Monsieur le Maire. Mon nom a été cité dans des soupçons encore de Madame SURPLY concernant les véhicules de la Ville.

Je suis en charge des véhicules de la Ville, oui, merci de vous être renseignée sur ma carrière professionnelle où je travaille dans un garage automobile dans l'Ondaine, il n'y a aucun problème là-dessus, mais je ne suis pas assez bête pour mettre en péril ma carrière professionnelle pour vendre des véhicules à la Ville de Saint-Chamond.

Nous passons, comme je vous l'ai dit en Commission sécurité et transports, mais comme vous êtes plus sur votre portable qu'avec nous, les véhicules sont achetés à l'UGAP, l'Union des groupements d'achats publics, qui revend aux collectivités et nous nous servons là-bas. Nous faisons livrer dans des garages de Saint-Chamond, comme cela au moins ils ont leurs étiquettes sur les véhicules et tout et nous passons aussi par certains garages de Saint-Chamond pour des achats, mais nous passons uniquement par l'UGAP. Voilà ce que je voulais dire.

Deuxième chose, oui, vous voulez faire des soupçons, nous connaissons maintenant vos méthodes. J'aimerais savoir, car vous nous tapez dessus chacun dans notre délégation sur le budget puisque nous sommes en plein dedans. Mais depuis 2020 que vous êtes élue, vous portez quoi comme projet ? Nous avons des projets pour la Ville, pour les Saint-Chamonnais, vous cherchez à déglinguer chaque élu, rechercher ce qu'il fait, sa carrière professionnelle pour le dézinguer. Votre préoccupation, c'est cela. Saint-Chamond, vous vous en fichez, car quand on veut s'occuper d'une ville, on habite dans la ville et je le répète, on habite dans la ville. Nous sommes d'accord ?

Hors micro

M. BERNOU : Ne vous inquiétez pas pour elle, mais quand on veut être maire, quand on se présente à des élections. Aujourd'hui, vous lancez des alertes, des soupçons, vous provoquez beaucoup de monde. Aujourd'hui, vous venez sur Saint-Chamond avec un garde du corps. Quand il y a des élections, que vous teniez un bureau de vote, vous demandez à ce qu'un policier soit devant le bureau de vote un dimanche. Savez-vous combien cela coûte un dimanche ? Un jour, quand vous serez maire, vous ferez quoi ? Vous ferez payer aux Couramiaux tout cela ? Maintenant, arrêtez de : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Nous avons un groupe d'opposition écologiste qui roule avec des véhicules qui ont des vignettes Crit'Air loin de la vignette Crit'Air 1 et 2 et on donne des leçons ? À d'autres et Monsieur DEGRAIX, les projets du centre-ville ne doivent pas être dans vos cartons, vous étiez aux manettes. Le projet de centre-ville, nous en avons parlé depuis 2021. Nous avons fait la gare routière, elle est prête. Le square Croix Gauthier dont vous étiez en charge, il est où ? Merci.

M. le Maire : Dans les cartons. Dudu TOPALOGLU.

Mme TOPALOGLU : Merci, Monsieur le Maire. Madame SURPLY, je me permets quand même d'intervenir et d'essayer de répondre à vos remarques qui sont a priori à mon égard puisque vous citez une collègue qui vit à Lyon. Madame SURPLY, je suis de Saint-Chamond, je vis à Saint-Chamond depuis 26 ans, ma famille vit à Saint-Chamond. Je n'ai pas besoin d'exprimer ici mon parcours que chacun maintenant peut connaître, car j'ai étudié à Saint-Chamond, mes engagements associatifs ont été faits à Saint-Chamond et qu'en tant que conseillère consultative de la jeunesse, il n'y a aucun doute sur le fait que je viens de Saint-Chamond.

Effectivement, aujourd'hui, j'ai vu que vous avez enquêté sur moi, car vous êtes venue consulter mon profil LinkedIn voir où je travaillais. Effectivement, mon parcours professionnel m'a récemment amené à Lyon, nous n'apprenons rien puisque maintenant, ce n'est pas un secret, vous êtes là à citer une collègue de Lyon. Je vis à Lyon maintenant, pas depuis très longtemps,

mais je suis de Saint-Chamond et je suis engagée pour Saint-Chamond. J'ai une attache, j'ai ma famille qui y vit. Si vous m'attaquez personnellement, je le ferai aussi.

Mme SURPLY : Très bien.

M. le Maire : Merci, Dudu TOPALOGLU pour ces mots qui venaient du cœur. Madame SURPLY, allez, rapidement s'il vous plaît, car il y a Gilles THIZY qui patiente depuis de nombreuses minutes et de nombreuses heures à côté.

Mme SURPLY : Je vous rappelle qu'à chaque Conseil municipal, Monsieur BERNOU, nous proposons et vous refusez. À chaque budget, nous amendons le budget par des propositions budgétaires et vous refusez. Je vous rappelle que quand une proposition de notre programme de 2020 vous plaît, vous la reprenez et comme ce n'est pas la guerre de la paternité des mesures et des idées, je vous les laisse évidemment puisque nous ne sommes pas là pour nous entre-déchirer pour savoir qui a commencé le premier.

Deuxièmement, vous me reprochez, c'est ce qui est assez curieux, d'être menacée de mort finalement, car moi Monsieur, j'ai le courage de m'opposer et j'ai le courage d'affronter l'islam radical.

Brouhaha

M. le Maire : Chers collègues, s'il vous plaît, nous nous écoutons.

Mme SURPLY : Je peux continuer ?

M. le Maire : Mais bien évidemment, Madame SURPLY, allez-y.

Mme SURPLY : Parce que moi au moins j'ai le courage d'affronter l'islam radical pendant que vous, vous buvez le thé avec la Confédération islamique Milli Gorus (CIMG), c'est cela la différence entre vous et moi et que la frontière étanche que j'ai créée, c'est de la protection, vous voyez.

Madame TOPALOGLU, vous n'êtes pas menacée de mort et d'égolement régulièrement depuis maintenant neuf ans et visiblement, j'entends et je vois que cela fait rire certes. C'est vous dire un peu quel doute j'émet sur vos orientations budgétaires, quand je vois que sur vos bons sentiments dans la presse, vous ne pensez pas une seconde ce que vous dites et vous passez votre temps dans les attaques personnelles.

Hors micro

Brouhaha

M. le Maire : Madame SURPLY, vous débordez, je me permets de vous couper le micro.

S'il vous plaît, chers collègues, je vais faire un rappel au règlement à Madame SURPLY. En vertu de l'article 15 qui mentionne : « *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 12* ». Je me permets de retourner à l'article 12 qui dit : « *Le Maire a seul la police de l'Assemblée* ».

Madame CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Madame SURPLY, juste une question, en restant hors contexte : moi Abba CIPRIANI et Dudu TOPALOGLU ressemblons-nous à l'islamisme radical ? C'est pour cela que vous nous ciblez ou c'est quoi ? Vous vous plaignez et vous ciblez dans l'équipe deux personnes.

Hors micro

Mme CIPRIANI : Oui, là, cela vous dérange, peut-être. Je fais ce que je veux, vous ne me donnez pas d'ordre.

M. le Maire : Nous allons continuer. Merci, Abba CIPRIANI. En effet, il faut rester avec une prise de hauteur et attaquer les collègues personnellement, ce n'est pas faisable. Nous ne sommes pas là pour faire cela, Madame SURPLY. Vous avez sorti le mot islam cinq fois dans votre prise de parole, laissez l'islam tranquille, laissons les religions tranquilles.

Je rappelle que nous sommes laïques, la République est laïque, après la Journée de la laïcité du 9 décembre. Monsieur CHEVALLIER.

M. CHEVALLIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Madame SURPLY, simplement, quand vous dites que vous ne nous attaquez pas, pardon, j'ai noté : vous parlez de mensonges, vous êtes mauvais, vos dîners privés, nous payons pour nous faire fichier, nous sommes sclérosés, nous coulons des commerces. Vous dites que nous sommes restés idiots. Vous dites : « Oh bichette ». Nous, entre parenthèses, ne disons pas : « Oh bichette », nous disons : « Beauseigne ».

Après, quand vous parlez de la rue des Saint-Chamonais, je suis un vrai Saint-Chamonais. Je pense que vous savez où sont la rue Fenderie, la rue Lanzau, le quartier Croupisson et la rue Ardaillon, plus facile, la rue du Port Sec. Donc, ne nous donnez pas de leçon sur Saint-Chamond. Merci.

M. le Maire : Merci à Luc CHEVALLIER pour cette intervention. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je pense que nous allons conclure. Je suis à deux doigts de demander une suspension de séance pour Madame CIPRIANI.

M. le Maire : Si vous voulez le faire, faites-le, Madame SURPLY, c'est votre droit.

Mme SURPLY : Mais je ne le ferai pas, car Monsieur THIZY attend.

M. le Maire : Mais vous voulez le faire, mais vous ne le faites pas. Vous êtes paradoxale.

Mme SURPLY : Tenez vos élus, je vous en supplie. Vous savez, Antoine PINAY, il n'est pas né à Saint-Chamond.

M. le Maire : Ils se tiennent bien.

Mme SURPLY : Nous sommes dans une séquence politique où les gens, vous savez, n'attendent pas, que l'enfant du pays qui est né, qui a été....

Hors micro

M. le Maire : Madame SURPLY, je vous coupe le micro, vous débordez. Nous sommes au-delà du débat d'orientations budgétaires, article 15 et puis article 12 et je propose de passer la parole à Régis CADEGROS qui va répondre sur le DOB, débat d'orientations budgétaires.

Monsieur CADEGROS, c'est à vous.

M. CADEGROS : Nous allons essayer de reprendre un petit peu de hauteur, car c'est parfois un petit peu désolant ce qui se passe dans cet hémicycle.

Madame SURPLY, vous avez commencé à m'attaquer tout à l'heure pour le recours à l'emprunt. Je vous ai démontré tout à l'heure quand allait, en 2024, désendetter la Ville de 1 million d'euros choix. Je crois que vous ne l'avez pas bien enregistré, je vous le répète de nouveau. Nous avons emprunté 1 million d'euros, nous avons remboursé en capital 2 millions d'euros.

Ensuite, vous me parlez de sécurité, comme quoi nous n'avons rien fait au niveau de la sécurité. En 2014, il y avait 18 agents, ce jour, il y en a 31 et 5 agents au niveau du CSU. Il y a deux brigades de journée, une du lundi au samedi de 7h00 à 20h00, une brigade de soirée dès 16h45, et à 2h00 du matin. Il y avait, quand nous sommes arrivés, 7 caméras, il y en a aujourd'hui 250.

Vous me parlez aussi de gaspillage au niveau du compte, alors, je veux rappeler des chiffres qui sont factuels au niveau du compte administratif 2023, des chiffres que vous devriez connaître.

Au niveau des charges à caractère général, ces charges ont progressé de 1,4 %, que l'inflation était de 4,9 %, c'est la preuve qu'il n'y a quand même pas eu de gaspillage. Et d'ailleurs, nous avons été contrôlés par la Chambre régionale des comptes qui a trouvé que notre commune a été parfaitement bien gérée.

Monsieur MINNAERT, vous me dites qu'il n'y a pas de projet, que 11 millions d'euros de projets d'investissement en 2025, 11 millions d'euros d'investissement en projets en 2026 et vous me dites qu'il n'y a pas de projets structurants, il n'y a rien du tout. Là, je suis vraiment désolé de vous démontrer le contraire.

Vous me dites qu'il n'y a pas d'enjeu écologique et que nous participons au dérèglement climatique. Nous ne participons pas, au contraire, nous arrangeons le dérèglement et si toutes les communautés étaient comme nous, il y aurait beaucoup moins de problèmes écologiques.

Nous en avons déjà beaucoup parlé, mais je rappelle que la loi de transition énergétique de 2015 stipule qu'en 2030, 38 % de la consommation énergétique pour la chaleur doit être d'origine renouvelable. À ce jour, nous en sommes déjà à 36,6 %. Nous avons pratiquement rempli l'objectif avec cinq ans d'avance et je vous dis, si toutes les communes faisaient la même chose que nous, nous aurions beaucoup moins de problèmes sur le Plan de développement durable et sur le Plan écologique.

Vous me parlez aussi de subventions aux associations. Les associations, nous les écoutons en permanence, Andonella FLECHET les rencontre très régulièrement, quand elles sont en difficulté, nous sommes là pour les aider, mais nous n'avons pas diminué. Il y a beaucoup de communes qui se sont servies de variable d'ajustement et qui ont diminué les subventions des associations. Pas plus qu'à Saint-Étienne, il y a eu 20 % de diminution de subventions au niveau des

associations. Nous ne l'avons pas fait, c'est un point d'honneur que nous avons. Nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition et au niveau des subventions, c'est exactement identique.

Madame MASSARDIER, je vois que vous êtes contre nos orientations, cela m'embête que vous soyez contre la rénovation de l'école du Chatelard, contre la rénovation du Centre social d'Izieux, contre l'école de Chavanne. Cela m'interroge un petit peu. Je vois que vous êtes contre aussi la préservation du patrimoine. Au niveau du Centre technique municipal, il y a de gros projets à faire à ce niveau, c'est dommage votre position un petit peu peut-être brutale. Vous avez peut-être le temps d'y réfléchir à ce niveau.

Monsieur DEGRAIX, au niveau des charges de personnel, je vous rappelle que là, il s'agit uniquement du DOB, il ne s'agit pas du budget. Effectivement, il y a une prévision d'augmentation pour l'instant de 1 %. Je vous rappelle que ces dernières années nous avons voté régulièrement des ajustements et comme vous l'avez rappelé au niveau des Conseils municipaux, au niveau du chapitre 012, c'est ainsi qu'en 2022 nous avons rajouté pour une Décision modificative en septembre 2022 1,5 million d'euros, car la valeur de l'indice avait progressé. Il y avait une augmentation du SMIC. Je vous rappelle que vous l'aviez voté aussi cette DM, le budget et la Décision modificative.

Je vous rappelle qu'en 2023, il y avait deux Décisions modificatives de 450 000 € pour les charges de personnel. Les raisons, il y a eu décès de deux agents, malheureusement, et puis le point d'indice qui avait fortement progressé. Vous l'aviez voté aussi, donc c'est pareil. Là, ce Budget 2024, vous l'aviez voté aussi. Nous rajoutons, à part une Décision modificative, des sommes pour lesquelles l'État nous contraint, car c'est une décision contrainte par l'État.

C'est dommage, il y a une certaine inconstance, une certaine instabilité de votre part. Quand vous étiez avec nous, vous votiez toutes les décisions modificatives, et là, vous vous permettez de dire que le budget est mal préparé et mal fait. Simplement pour vous dire aussi qu'il y a une commission des effectifs, que nous essayons de réduire le niveau des effectifs aussi. Simplement, vous donner un chiffre. Entre 2022 et 2024, il y a une diminution de 6,9 équivalents temps plein sur ces deux années, ce qui explique que pour l'instant nous avons une progression, et ce n'est que le DOB, de 1 % pour l'année prochaine.

En ce qui concerne l'Hôtel Dieu, je vais laisser Andonella FLECHET répondre.

M. le Maire : Restez calme, Monsieur DEGRAIX, ne soyez pas bougon.

Andonella FLECHET va vous répondre sur l'Hôtel Dieu, Monsieur DEGRAIX, je vous redonnerai la parole après.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas rallonger le débat, je répondrais par une simple question à Monsieur DEGRAIX.

Vous savez pertinemment que le projet Hôtel Dieu a été soumis au plan de relance de Saint-Étienne Métropole où nous avons pu obtenir une subvention de 2,2 millions d'euros pour la première tranche Hôtel Dieu. La seule question que je vous pose, c'est : pourquoi avez-vous voté ce plan de relance si vous étiez contre le projet Hôtel Dieu ?

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET. Monsieur DEGRAIX, c'est à vous.

M. DEGRAIX : À force de parler, nous arrivons à ne plus nous entendre ou parfois à ne plus nous comprendre. Dans les propos de Monsieur CADEGROS, je n'ai jamais dit que le budget était mal construit. Il ne s'agit pas de se renier. Je dis que ce n'est pas parce que nous faisons quelque chose depuis dix ans que nous ne pouvons pas changer.

Lorsque Madame COFFY nous dit : « Oui, nous ne faisons pas un débat d'orientations budgétaires, nous n'y passons pas plus d'une heure et demie » et finalement il nous est dit : « Mais oui, nous savons que nous ne tiendrons pas le budget ».

Je m'excuse, mais dans un débat d'orientation budgétaire, nous essayons quand même d'être au plus près de la réalité. Il ne s'agit pas de se renier. Effectivement, nous retombons toujours sur nos pattes en fin d'année, car nous faisons une DM, nous avons des revenus que nous ne pensions pas qui arrivent. Cette année, nous l'avons vu, sur la première délibération, nous avons un peu plus de CAF, certainement car il y a eu plus d'enfants en crèches. Très bien.

Je dis simplement qu'il y a deux façons de gérer un budget, soit nous essayons d'envisager la solution la plus problématique et nous avons de bonnes surprises au cours de l'année, c'est plutôt mon approche et je le vois d'ailleurs à la Métropole puisqu'aujourd'hui, nous prenons plutôt l'option la plus défavorable comme cela, en cours d'année, cela nous permettra de réajuster, mais dans le bon sens du terme et nous pourrions peut-être aller sur des investissements que nous n'avions pas prévus, c'est tout ce que je dis.

En ce qui concerne les études, Monsieur BERNOU. Vous ne pouvez pas nier qu'elles n'existent pas. Vous avez posé tout à l'heure des questions à Madame DUVERNAY directement, je pourrais vous dire : mais l'étude du centre-ville existe-t-elle ou pas ?

M. le Maire : Elle existe vraiment.

M. DEGRAIX : L'étude sur Lavieu existe-t-elle ou pas ? Je vous parle l'étude, après, la mise en œuvre, c'est encore autre chose. Là, les 40 000 € portent sur des études nouvelles alors que nous sommes bardés d'études, c'est juste.

Enfin, pour terminer, j'avais un dernier point. J'ai bien pris la précaution dans mon propos de dire que notre devoir envers le patrimoine était de le protéger et s'il y a quelque chose que je ne renie pas et au contraire, et d'ailleurs sur les travaux qui sont en cours et c'est très bien de le faire, c'est de mettre en sécurité le bâtiment, car c'est un bâtiment emblématique, qui date du XVII^e siècle. Je crois que nous avons une ordonnance signée par Louis XIV qui donne la création de ce bâtiment, donc il faut le préserver.

Si les 2 millions d'euros permettent de financer la toiture et les huisseries, j'y suis extrêmement favorable. Après, l'aménagement, c'est autre chose. Il n'y a pas de contradiction.

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, juste rectifier la vérité là-dessus, pour que bien évidemment tout le monde comprenne, je rappelle que les communes avaient le droit jusqu'à trois projets pour Saint-Étienne Métropole et le plan de relance à hauteur de 3 millions d'euros par commune. Nous avons à Saint-Chamond trois projets, je rappelle l'Hôtel Dieu, la médiathèque et le Centre social Izieux Le Creux et nous étions à 50 % des dépenses. Les 2,2 millions d'euros versés par Saint-Étienne Métropole, cela correspond quasiment au 50 % de la première tranche. Mais je vais répondre à tout cela, car j'ai trouvé ce débat d'orientations budgétaires assez paradoxal. Il nous a été dit : « Monsieur CADEGROS, vous tapez sur le gouvernement MACRON, limite ce n'est pas

bien. Par contre, vous, quasiment tous, dans vos propos vous avez tapé sur le gouvernement MACRON ». C'est quand même paradoxal.

Nous avons quand même des choses qui dépendent de la Ville, il a été dit que c'est la Métropole qui commande. Non, Madame SURPLY, ce n'est pas la Métropole qui commande, croyez-moi. À Saint-Chamond, c'est bien le Maire et l'équipe municipale qui commandent et en effet, nous avons la chance et je le dis d'avoir une métropole, même si le Maire n'est pas conseiller métropolitain, ils viennent le voir régulièrement, ils lui demandent régulièrement son avis et en plus, c'est le Maire et les élus de Saint-Chamond qui tranchent. Finalement, que demander de mieux ? Il n'y a pas besoin de poste toujours finalement pour pouvoir décider dans sa propre commune.

Je ne reviendrai pas sur l'écart budgétaire de l'État de 40 % qui est quand même assez colossal. Si nous faisons cela dans nos familles, mais que nous dirait Madame SURPLY, Monsieur MINNAERT ou Monsieur DEGRAIX ? Ça crierait au scandale, mais rassurez-vous, Madame SURPLY, vous avez souvent dit : « Vous avez peur de perdre ». Je n'ai pas peur de perdre, vous savez, j'ai déjà perdu des élections législatives et c'est aussi parfois dans la défaite que nous apprenions, croyez-moi, cela permet de bien avoir les idées claires.

J'ai entendu aussi paradoxalement de la part de tout le monde : « Le Maire n'a pas de projet avec son équipe municipale, il dépense quand même 11 millions d'euros et nous ne sommes pas d'accord avec ses projets. Il n'a pas de projet et nous ne sommes pas d'accord avec ces projets. Il n'a pas de projet, par contre, il dépense de l'argent pour la campagne électorale, c'est électoraliste ». Je croyais que je n'avais pas de projet et que l'équipe municipale n'avait pas de projet. Mais si, elle a des projets et aujourd'hui, je comprends que vos arguments soient faibles, car il y a de nombreuses choses qui se passent à Saint-Chamond et elle se transforme.

Je rappelle quand même que Madame SURPLY vous dites : « Vous ne répondez pas à mes demandes, vous n'avez pas répondu à mes demandes ». Madame SURPLY, sur l'année 2024, ce sont 53 demandes, cela fait plus d'une demande par semaine. Nous lui avons quand même donné 3 200 factures et nous essayons d'abonder. Je remercie mon cabinet, Kevin MICHALLET et Jean-François LEGAT qui essayent d'abonder au maximum aux demandes de Madame SURPLY, le secrétariat général, cher Patrice MONTÈS, les services de la Ville de Saint-Chamond. Mais à un moment donné, il y a une collectivité à faire tourner, il y a des services à faire tourner et nous ne pouvons pas nous concentrer 24h/24, 7jrs/7 sur la personne d'Isabelle SURPLY qui n'habite même pas, en plus, la collectivité.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT me dit : « Vous êtes fragilisés », je l'ai entendu ce soir, 30 élus sur 39. Madame SURPLY, vous êtes toute seule, nous n'avons pas vu Madame ROBERT depuis près d'un an. Monsieur MINNAERT, vous êtes deux, j'ai 29 collègues dans la majorité autour de moi, peut-être que demain j'en aurai 27, 28, mais j'aurai toujours une large majorité, la majorité municipale aura toujours une large majorité dans le Conseil municipal.

Je sais que cela peut vous poser problème, car dès que deux, trois, quatre personnes partent, nous avons l'impression que c'est un séisme, que c'est la fin du monde, mais non, c'est la vie qui continue, c'est le chemin qui sépare et nous continuons à avancer là-dedans. Cela fait votre jeu politique, vous essayez de jouer là-dessus, bien évidemment cela ne nous fait pas peur.

Monsieur DEGRAIX, le personnel, je n'y reviendrais pas, Béatrice COFFY vous a répondu bien évidemment. Il y a une différence entre vous et nous, c'est que vous, vous criez avant d'avoir mal.

Nous attendons demain la loi de finances finalement, car j'espère que l'État et le gouvernement de François BAYROU pourront apporter une loi de finances. Nous serons d'accord, pas d'accord, nous écrirons aux parlementaires pour amender, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, nous l'avons fait pour le projet de loi qu'avait proposé le gouvernement Michel BARNIER. Il était LR et pourtant, nous n'étions pas d'accord sur tout. Je rappelle, 2 millions d'euros de ponction quand même sous le gouvernement BARNIER. J'ai entendu très peu de collègues de l'opposition là-dessus s'émouvoir de dire que c'était une honte. Malgré tout, ce n'est pas grave bien évidemment.

L'Hôtel Dieu, je vous l'ai dit, mais les bras m'en tombent. Il y a un Jean-Luc DEGRAIX à Saint-Étienne Métropole qui vote l'Hôtel Dieu, 50 % et puis quand il arrive à Saint-Chamond : « C'est une honte, l'Hôtel Dieu, il faut seulement faire les huisseries et la toiture » alors que c'est un projet sur lequel Andonella FLECHET travaille depuis 2016, sur lequel vous avez toujours été pour, mais vous cherchez juste un ou deux sujets bien évidemment pour pouvoir monter votre liste par rapport aux rancœurs personnelles, Monsieur DEGRAIX, que vous pouvez avoir et je trouve cela dommage.

Vous me dites que dans les services, à partir du mois de juillet, il n'y avait pas de gommes ou de stylos, même le directeur général des services qui est à côté de moi, les bras lui en sont tombés. Rassurez-vous, chères Saint-Chamonnaises et chers Saint-Chamonnais, il y a des gommes et des stylos dans les services municipaux, mais peut-être que je comprends que vous, Monsieur DEGRAIX, vous n'en ayez pas eu toujours un pour les signatures, mais le personnel municipal est bien traité à la Ville de Saint-Chamond et les syndicats pourraient le témoigner.

Vous avez dit que je dilapidais l'argent, il faut que nous en parlions, Monsieur DEGRAIX. Je dilapide de l'argent, il faut rectifier la vérité. Vous savez combien vous avez dépensé, Monsieur DEGRAIX, dans les études entre 2014 et 2024 ? 1,6 million d'euros dans les études entre 2014 et 2024, des études pour le centre-ville de plus de 60 000 € qui, comme l'a dit Monsieur DEGRAIX, il les a laissés dans les cartons. À un moment donné, il fallait les sortir, faire des travaux, les mettre en valeur, les mettre en forme. Vous ne l'avez pas fait, pendant un an et demi, elles sont restées dans les cartons.

Hors micro

M. le Maire : Ne vous énervez pas, Monsieur DEGRAIX, restez calme. L'étude de Lavieu, Monsieur DEGRAIX, pareil, elles sont toujours dans vos cartons et d'ailleurs, elles y sont toujours. Nous allons les ressortir, nous allons travailler avec Cap Métropole tout comme pour le centre-ville, car nous, Monsieur DEGRAIX, c'est la différence entre vous et nous et je pense que vous avez raison, vous avez bien fait de partir, vous êtes un attentiste, nous sommes des volontaristes et c'est pour cela d'ailleurs que cela avancera.

Je ne vous parle même pas, M For You : 50 000 €. Nous savons que finalement cela n'avait pas trop fonctionné. My Trafic pour l'étude dans la rue piétonne : 35 000 €. Vous vous rendez compte ? Et des études dans la rue de la République. 1,6 million d'euros, Monsieur DEGRAIX, que vous avez dépensés entre 2014 et 2024, ce qui fait sur dix ans 160 000 € par an.

Nous vous proposons et Monsieur CADEGROS vous en reparlera, un projet à 80 000 € pour 10 ans, voire plus, cela fait 8 000 € par an pour écouter les Saint-Chamonnais, pour développer Saint-Chamond et je vais vous le dire, les affiches, ce n'est pas « Saint-Chamond, Horizon 2035 », elles ont coûté 72,43 € et nous avons des dizaines et des dizaines de personnes tous les samedis de chaque mois, dernier samedi des mois impairs qui viennent nous voir avec

Régis CADEGROS et d'autres collègues et les services qui sont mobilisés et le cabinet qui est mobilisé pour venir nous parler de problématiques locales. Car vous savez la différence entre vous et nous, c'est que nous concevons la politique de proximité. Nous allons écouter les habitants et je vous le dis, demain, j'irai faire des permanences en pied d'immeuble sur les marchés d'Izieux, sur les marchés du Creux, sur le marché de Fonsala, car un maire doit être proche de ses citoyens et vous nous reprochez tout le temps d'être déconnectés. Là, je vous propose d'être connectés et vous, vous êtes contre. Alors, je sais, cela vous fait parler, cela vous rend bougon, je peux le comprendre. Je peux l'entendre, vous faites votre travail d'opposition, mais croyez-moi, je suis maire à 100 %, je ne suis pas candidat aux élections municipales de 2026, je suis actuellement le Maire de Saint-Chamond. Donc, rassurez-vous, chers collègues, et si vous en faisiez autant, si vous étiez des élus investis dans le but de développer Saint-Chamond, croyez-moi, tout irait mieux et ces débats, en plus, seraient plus apaisés.

Je vous remercie et je ne serais pas plus long. Nous avons assez débattu, je vous propose que nous passions au vote et puis après, nous ferons rentrer Gilles THIZY. Merci à tous.

Nous avons assez débattu sur le débat d'orientations budgétaires.

Hors micro

Brouhaha

M. le Maire : Monsieur THIZY s'impatiente. Allez, Monsieur MINNAERT, rapidement.

M. MINNAERT : D'abord, c'est une grande surprise d'apprendre que vous ne serez pas candidat en 2026. Je pense que cela risque de faire la Une du *Progrès* demain. Donc, c'est une première nouvelle.

Je vais répondre à Monsieur CADEGROS. Ce que vous faites, vous nous dites : « Nous avons un rapport qui dit qu'il faut avoir tant de pourcentages au niveau de l'énergie ». Mais ce que vous proposez, ce que vous mettez en avant, c'est simplement les rapports les plus bas qui ne sont que des accords que principalement les gouvernements de droite ne veulent pas y aller. Mais toute la différence avec des politiques écologiques dans des communes, c'est que nous allons au-delà justement de ce qui est préconisé et ce que vous n'êtes pas capables de faire, c'est comme les pistes vélos, avec l'élu ex-ami de Monsieur ROCHEBLOINE et de Monsieur MANDON.

M. le Maire : Allez, Monsieur MINNAERT, je me permets de vous couper la parole, vous êtes en dehors du débat d'orientations budgétaires. Gilles THIZY commence à s'impatienter dans la salle des mariages. Madame SURPLY, c'est à vous.

M. MINNAERT : Quand on me coupe, je peux demander une suspension de séance.

M. le Maire : Faites-le, Monsieur MINNAERT, si vous voulez demander une suspension de séance, c'est avec grand plaisir.

M. MINNAERT : Une suspension de séance dure plus longtemps.

M. le Maire : Cela ne me dérange pas.

M. MINNAERT : Vous ne me coupez pas, je ne vous coupe pas.

M. le Maire : Madame SURPLY, c'est à vous, allez-y.

M. MINNAERT : Je demande une suspension de séance.

M. le Maire : Très bien, suspension de séance accordée.

Brouhaha

Suspension de séance – Reprise de la séance

M. le Maire : Si tout le monde veut reprendre place, s'il vous plaît. On va réattaquer le débat. Si tout le monde peut venir à sa place rapidement.

Monsieur MINNAERT, je vous donne la parole. Monsieur MINNAERT, par respect pour Gilles THIZY, si on peut faire rapidement, s'il vous plaît. Je vous le demande sympathiquement, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'irai beaucoup plus vite, si vous ne m'aviez pas coupé.

Pour Monsieur CHANGEAT, je rappelle, lors de notre intervention sur le schéma directeur au niveau vélo, nous avons montré quelle était la différence entre une ville écolo sur le nombre de kilomètres qui étaient faits en termes de pistes cyclables et ce que vous proposez en pratiquement cinq ans, ce qui était totalement dérisoire. On voit bien que quand vous dites que vous vous référez à des rapports qui donnent tant de pourcentage, en fait c'est une Ville qui fait que le minimum sur les questions environnementales. Et en plus, vous appuyez sur des choses qui ont été faites par une municipalité précédente qui était tenue par la gauche en particulier sur les questions du chauffage à bois. Ce n'est pas vous qui en êtes à l'initiative, c'était d'abord la municipalité de Philippe KIZIRIAN. C'était la municipalité de Monsieur Philippe KIZIRIAN qui en était à l'initiative et il s'est avéré que ça faisait tellement d'économie que la droite a dit : « il faut poursuivre dans cet objectif ».

C'est plutôt bien d'avoir poursuivi, d'avoir vu que les choses étaient une bonne chose, je ne peux vous que vous en féliciter, mais c'était beaucoup de choses encore au niveau de l'écologie que vous ne faites pas et que malheureusement vous prenez énormément de retard dans la Commune.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Oui. C'est vrai que dans votre réponse, vous nous avez fait un grand déballage, mais finalement peu de réponses sur le fond. Contrairement à vous, je ne vais pas m'abaisser à cette politique de caniveau, où finalement on est là à se critiquer alors qu'on a travaillé pendant dix ans ensemble et sur des attaques personnelles et vraiment, je ne m'abaisserai pas à ça et jamais je ne critiquerai un collègue que j'ai eu pendant dix ans ou moins pour certains.

Vraiment, je suis profondément choquée par les propos qui sont tenus par les têtes baissées de certains parce qu'en fait beaucoup quand même connaissent ma situation, la situation que je vivais et vraiment ça me déçoit énormément.

Ce qui me déçoit encore plus, c'est quand vous faites toute une litanie de propos en incluant certains de mes projets. Comme par exemple, vous parlez de MYTRAFFIC. Excusez-moi MYTRAFFIC a été subventionné par un plan par France Relance, Monsieur MONTES pourrait en témoigner. Et en fait, ça n'a rien coûté à la collectivité. Donc, au moins quand vous prenez certains exemples, arrêtez de dire des mensonges et répondez finalement à ce qu'on vous dit, à ce qu'on vous demande en termes de priorité de projet.

L'Hôtel-Dieu, bien sûr, moi aussi j'étais au départ pour ce projet, mais le contexte n'était pas le même. Est-ce que la priorité aujourd'hui, c'est l'Hôtel-Dieu ou c'est le centre-ville ? Pour moi, c'est le centre-ville, parce que comme ça a été bien dit aussi dans l'opposition, le commerce souffre énormément et je pense qu'aujourd'hui, on a besoin de passer à l'action dans le centre-ville. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites et j'étais dans l'équipe au niveau de places alentours, etc., mais au niveau du centre-ville, il y a vraiment besoin de faire quelque chose. Donc là, c'est un point de désaccord. Nous, ce n'est pas l'Hôtel-Dieu, c'est d'abord le centre-ville. Et ça, là-dessus, vous ne pourrez pas nous ressortir des mensonges comme vous pouvez le faire.

M. le Maire : Vous avez été paradoxale, Madame CALACIURA, vous avez dit : « pas d'attaques personnelles » et vous nous avez attaqués personnellement et vous m'avez en plus attaqué personnellement. Madame CALACIURA, laissez-moi parler. Je vous ai écouté attentivement, je vous demande de respecter et de faire la même chose.

Vous faites des attaques personnelles. Vous l'avez fait dans le journal. Tout le monde peut lire l'article du jeudi dernier. Par contre, vous commettez une erreur, Madame CALACIURA, dans vos propos, vous dites que j'ai sorti des mensonges par rapport à MYTRAFFIC, vous avez dit : « oui, elle a été financée avec le Plan de relance à 100 % ». Vous vous trompez, Madame CALACIURA. Par France Relance, elle a été financée à 50 %. Elle a quand même coûté 17 500 € à la Ville.

Hors micro

M. le Maire : Non, mais c'est pour ça que c'est important. Vous m'avez dit que je disais des propos mensongers, mais finalement, Madame CALACIURA, j'avais raison dans ce que je disais. Je vous remercie.

Madame SURPLY, c'est à vous.

Mme SURPLY : Bonsoir, Monsieur THIZY. Je suis désolée, je fais vite. Peut-être si vous voulez je pourrais vous donner la bouteille de whisky.

Toutes les questions techniques que j'ai posées, je vous les envoie par mail.

M. le Maire : Avec plaisir.

Mme SURPLY : D'accord.

C'est vraiment dommage qu'on aurait pu parler des quartiers prioritaires de la ville. On aurait pu parler des plans façades, on aurait pu parler de tout un tas de choses et vous avez décidé de rétrécir le débat à ce que vous savez faire de mieux, c'est-à-dire un tout petit niveau. Donc, je suis désolée du spectacle qu'on a donné.

M. le Maire : Je suis surpris, Madame SURPLY, parce qu'on a voté le contrat de ville 2024-2030 en Conseil municipal où on parlait des quartiers prioritaires de la ville. Maintenant que ça a été voté, Madame SURPLY, vous souhaitez revenir dessus. Vous savez très bien que le prochain

contrat de ville Quartier 2030, il est acté. Je ne comprends pas. Soit vous ne suivez plus les débats, soit pendant le Conseil municipal, vous n'êtes plus au courant de ce qui se passe. On l'a voté lors du dernier Conseil municipal. On en a parlé, on l'a évoqué. C'est l'État et Saint-Étienne Métropole. Je vous avoue que ces propos me choquent et me surprennent.

Sur ce débat d'orientation budgétaire, y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 6 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

DL20240202. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – DÉTAILS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

M. le Maire : Je vous propose, si vous le voulez bien, parce que Gilles THIZY nous a rejoint, de passer tout de suite au sujet n° 27 qui est le plan local d'urbanisme intercommunal et la première étape finalement, cher Gilles THIZY, c'est le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

Je remercie bien évidemment ce soir Gilles THIZY de sa présence pour venir une fois aussi de plus débattre avec nous qui est vice-président à Saint-Étienne Métropole – si on peut s'écouter, s'il vous plaît, chers collègues, donnons une bonne image à nos collègues maires – qui est aussi maire de Marcenod que je remercie pour le travail qu'il fait à Saint-Étienne Métropole dans ce PLUi qui est une grande machine. Croyez-moi, j'ai pu m'en apercevoir ces dernières semaines depuis que j'ai récupéré la délégation à l'urbanisme. On a d'ailleurs échangé à de nombreuses reprises et je le remercie. On a fait remonter aussi de nombreuses choses qui étaient différentes de la première remontée à l'époque de Jean-Luc DEGRAIX en fin d'année scolaire 2024. Et on va continuer à avancer parce que le PLUi est une obligation pour pouvoir finalement dessiner l'habitat de demain, pour dessiner le monde économique de demain, pour dessiner l'agriculture aussi de demain, des choses qui nous tiennent à cœur ici bien évidemment à Saint-Chamond, et pouvoir travailler en confiance en tout cas avec Gilles THIZY, avec Saint-Étienne Métropole. Encore une fois, je nous excuse, Monsieur THIZY, auprès de tous les collègues élus de ce retard puisqu'on avait prévu 20h30 et on sait que ça vous fait prolonger la soirée. Merci encore une fois de votre présence et nos excuses pour ce léger retard et bien évidemment, je vous donne dès à présent la parole. Et je demande, par respect, d'écouter Gilles THIZY à tous les collègues.

Je vous remercie.

M. THIZY : Bonsoir à tous. Merci de m'accueillir.

J'ai déjà fait pas mal de présentations dans différents conseils municipaux, mais je crois, je dois vous le dire, que c'est probablement la plus belle salle du Conseil municipal dans laquelle j'ai eu à m'exprimer.

Je vais commencer cette présentation par un long préambule, pour vous dire qu'il existe déjà sur la Commune de Saint-Chamond un document d'urbanisme, mais c'est le dernier qui existe à la seule échelle du territoire de la Commune de Saint-Chamond. Ce document, on peut encore le modifier, c'est-à-dire apporter quelques évolutions à la marge, mais on ne peut plus le réviser, le pourquoi ? C'est parce que la compétence urbanisme est remontée à la Métropole le

1^{er} janvier 2016, date à laquelle nous sommes passés communauté urbaine. Et ce faisant, on a un certain nombre de compétences qui sont remontées du bloc communal à l'EPCI. Il y a eu la voirie, il y a eu l'eau potable, mais quelque chose qui était peut-être un peu moins visible à l'époque, c'était les documents d'urbanisme et les documents attenants.

Aujourd'hui, c'est vraiment le Conseil métropolitain qui est compétent et c'est lui qui va arrêter et approuver le futur Plan local d'urbanisme intercommunal puisqu'il ne peut plus y avoir aucune révision des documents communaux à aujourd'hui. C'est bien le Conseil métropolitain qui va l'arrêter et qui va l'approuver.

Néanmoins, le Code de l'urbanisme prévoit qu'il y ait des interventions au sein des conseils municipaux de chacune des 53 communes. Ce sera le cas ce soir à Saint-Chamond pour un débat sur les grandes orientations du futur projet d'aménagement et de développement durable et puis vous serez sollicités un peu plus tard dans la démarche lorsque nous aurons arrêté ce document où on va vous demander d'émettre un avis sur le document arrêté, et cet avis pourrait être favorable, favorable avec réserve, sous conditions, voire défavorable. C'est en fonction de l'ensemble de ces avis que nous aurons une évolution de la démarche dans un sens ou dans un autre, mais il s'agit bien d'un projet métropolitain dorénavant à l'échelle de 53 communes et c'est bien pour cela que c'est un élu métropolitain, donc moi en l'occurrence, avec ma délégation qui touche la cohésion territoriale et la stratégie foncière, qui vient vous en présenter les orientations.

Mon intervention se déroule sur le même schéma quel que soit le Conseil municipal dans lequel j'interviens, avec un certain nombre de diapositives qui vous seront présentées. Je peux prendre des demandes, des questions en cours de route ou avoir un moment d'échange questions-réponses à la fin. Et à l'issue de ce temps-là qui doit être relativement court, je m'en vais puisque je vous laisse débattre entre vous, mais comme l'heure est peut-être avancée, le débat peut être aussi reporté à une date ultérieure. Ce qu'il nous faudrait, c'est avoir au moins prendre acte qu'il s'est bien tenu. Et ce qu'on souhaite aussi, je vous l'expliquerai tout à l'heure, c'est avoir les remarques que vous aurez à formuler sur celui-ci.

J'ose dire que ce soir, on va prendre un peu de hauteur dans la démarche d'élaboration du PLUi puisque pour l'instant, on est un peu la tête dans le guidon, en train de faire atterrir ces grandes orientations au niveau des documents graphiques et que ce soir, on va parler projet de territoire.

Et puis comme le Code de l'urbanisme ne prévoit pas l'ordre de passage entre les conseils municipaux et le Conseil métropolitain, on a souhaité qu'il se passe préalablement dans les conseils municipaux justement pour que les remarques, les observations que vous aurez à formuler viennent alimenter notre propre débat au sein du Conseil métropolitain.

Sur la diapo qui suit, c'est du recyclage, si j'ose dire, puisque c'est une diapo que j'ai déjà présentée il y a quelque temps de cela lorsque j'ai présenté la démarche d'élaboration du futur PLUi pour vous expliquer que celui-ci serait la résultante de deux approches. La toute première, c'est un projet qui est à faire émerger à partir des vrais besoins du territoire que nous avons identifiés, mais aussi à partir des politiques publiques menées sur ce territoire et que donc, ce projet sera spécifique et forcément différent de celui d'autres EPCI pourtant proches de chez nous. Et puis la deuxième approche, ce sera un cadre réglementaire. Vous allez voir qu'il s'est considérablement durci, à transposer à partir d'objectifs nationaux, mais aussi d'objectifs beaucoup plus proches de nous. Ma présentation est gorgée d'acronymes, mais je vous le dirai à chaque fois.

Il y a des prescriptions régionales à travers le SRADDET, qui est un Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, qui reprend aujourd'hui bon nombre de politiques régionales qui autrefois étaient séparées. Et encore plus proches de nous, on aura des prescriptions qui sont issues du SCoT Sud Loire et le SCoT Sud Loire, c'est un schéma de cohérence territoriale où on retrouve aujourd'hui quatre EPCI qui sont rassemblés de manière tout à fait volontaire pour là aussi avoir une réflexion au niveau de l'aménagement du territoire, mais à un niveau encore beaucoup plus élevé que la simple métropole, beaucoup plus élevé que celui d'une simple commune.

Et de façon caricaturale, si l'une des deux approches prend le pas sur l'autre, on va se planter. Si on ne fait que s'intéresser au projet de territoire et qu'on méconnaît la partie réglementaire, on aura certes beaucoup travaillé, on sera contents de nous, mais l'État ne va pas émettre un avis favorable et le Préfet ne va jamais rendre notre document exécutoire.

À contrario, si on ne fait que respecter la réglementation et qu'on méconnaît la portée du projet de territoire et des attentes des communes, là, c'est vous, élus des communes, qui, lorsque vous serez sollicités, allez émettre un avis négatif et on aurait aussi travaillé pour rien.

Ce projet est à bâtir à 53 communes, et par analogie, quand vous avez travaillé sur le document actuel qui concerne uniquement votre commune, vous avez fait ce travail dans l'intérêt général de la commune et que probablement, vous n'avez pas répondu favorablement à l'attente de tous vos concitoyens. D'une manière analogue au niveau de la Métropole, on va faire un projet dans l'intérêt général de la Métropole, dans l'intérêt global de ces 53 communes, mais que probablement là aussi, nous n'allons pas donner satisfaction à toutes les attentes de toutes les communes.

Au final, ce PLUi va nous emmener sur une durée d'à peu près 15 ans jusqu'en 2041. Cette date peut vous sembler bizarre, pourquoi 41 et pas 40, j'y reviendrai au cours de la présentation. Ça va nous demander de prendre en considération cette réglementation qui s'est considérablement durcie, mais aussi être un levier d'action pour toutes les politiques métropolitaines, intégrer les problématiques intercommunales, chose qu'on ne faisait pas quand on réfléchissait simplement au périmètre de sa commune, mais également réfléchir, et ce n'est pas un vain mot, à ce que l'on souhaite léguer aux générations futures.

Ça va vous demander, vous allez le voir, un nouveau logiciel en termes d'aménagement du territoire. Et depuis que je fais ces présentations au niveau des communes, je pense qu'il y a quatre conditions pour que ça fonctionne. Tout d'abord, il faut qu'il y ait un vrai projet de territoire qui soit partagé, validé par tous, ce qui veut dire que ce n'est pas l'adjonction des 53 documents qui existent aujourd'hui, mais un vrai nouveau projet à mener à 53 communes.

La deuxième condition, c'est qu'il faut qu'on tienne compte des attentes des personnes publiques associées, ces fameux PPA, qui nous accompagnent depuis le début, au sein desquelles on va retrouver l'État, la Région, le Département, le SCoT Sud Loire, mais aussi toutes les chambres consulaires, les EPCI voisins, les associations environnementales, etc. qui, pour la plupart en début de démarche, nous ont adressé ce qu'on appelle une note d'enjeux ou un porter à connaissance, les thématiques qu'ils souhaitent nous voir aborder et même la direction des réponses qu'ils souhaiteraient qu'on émette. Et ces gens-là, on va les retrouver aussi puisqu'ils vont émettre un avis, mais on va les retrouver également lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre financièrement ce projet.

La troisième condition, c'est garantir la mise en œuvre des politiques sectorielles portées par la Métropole qui sont déjà validées, au sein desquelles on va retrouver le Plan climat-air-énergie territorial, on va retrouver le Plan local de l'habitat, le règlement local de publicité intercommunal, mais aussi le plan des mobilités qui est en cours d'écriture. Mais il s'agira également de prendre en considération toutes les politiques sur lesquelles la Métropole intervient : l'agriculture, l'industrie, l'économie, l'habitat, mais aussi les réseaux, l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales, la voirie, la défense incendie, les déchets, etc., de tenir compte d'un certain nombre de risques qui peuvent être présentes sur des parties du territoire, des aléas miniers, des risques d'inondation, mais aussi comme c'est un document prospectif qu'il doit être en phase avec les investissements que l'on sera amené à porter dans les années qui viennent.

Et puis, la dernière condition et ce n'est pas la moindre, c'est de tenir compte des attentes et des spécificités de chaque commune. Chaque fois que je vais travailler en commune dans un territoire donné, c'est la première des choses qu'on me dit : « oui, mais ma commune est différente des autres, elle est spécifique. » Oui, chaque commune est spécifique, peut avoir des différences et ça sera à nous d'en tenir compte.

Sur la diapo que vous avez à l'écran, c'est aussi un recyclage. C'est uniquement pour vous montrer le poids de la réglementation qui s'impose à nous. Le PLUi de Saint-Étienne Métropole est tout en bas et vous ne seriez pas dans l'intercommunalité, votre propre document communal serait à ce niveau-là. On est à Saint-Étienne Métropole. De part et d'autre, on retrouve les politiques sectorielles que j'ai mentionnées, qu'on retrouve sous forme de raccourci : le Plan climat-air-énergie territorial, le plan des mobilités, le PLH.

Tout en haut, ce sont des exemples de réglementations qui s'imposent à nous, la réglementation nationale, mais aussi régionale. Et on a quelquefois des lois qui ne vont s'appliquer que sur une partie du territoire. Le Parc naturel régional du Pilat ne concerne qu'un nombre réduit de communes sur Saint-Étienne Métropole et donc, la charte du parc naturel va imposer un certain nombre de prescriptions sur ces communes, mais pas sur les autres. Il peut y avoir quelques différences sur l'application du PLUi en termes de territoire.

Au centre, vous avez ce fameux SCoT Sud Loire qui aujourd'hui est considéré comme un document intégrateur dans quatre EPCI, la communauté de communes des Monts du Pilat tout au sud, Saint-Étienne Métropole au centre et en haut, on va retrouver Loire Forez Agglomération qui va au-delà de Noirétable aujourd'hui et Forez qui là aussi monte très haut dans le Département puisqu'il va au-delà de Balbigny. Ces quatre EPCI, ça représente 600 000 habitants, pratiquement 230 000 habitants. Et on est là dans un schéma de cohérence. Ce document dit qu'il est intégrateur, c'est-à-dire qu'il va faire le bilan de toute la réglementation qui s'applique à lui et on est juste en bas. Et il faudra faire en sorte que notre document soit compatible avec celui-ci, ça veut dire qu'il en respecte l'esprit. Ça ne veut pas dire qu'il faut qu'on soit pile-poil à la virgule près conforme à ce qu'il va nous demander, il faut qu'on soit compatible. Ce futur document, le PLUi a vocation à donner le cadre du développement et le développement durable de ce territoire puisque la loi nous l'impose et que c'est le bon sens qui prévaut aussi à ce niveau-là.

La diapo qui suit, c'est le titre générique du projet d'aménagement durable. On va revenir sur la précédente puisque je vais y rester un petit moment. Juste sur le titre générique qui nous dit que ce Projet d'aménagement et de développement durable qu'on appelle le PADD, c'est un document qui est obligatoire. Il nous est imposé par le Code de l'urbanisme qu'on soit une simple commune ou qu'on soit dans l'intercommunalité et c'est l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme qui nous l'impose, qui demande que celui-ci définisse ses orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné. Donc chez nous, ça sera les 53 communes. Ce

PADD va définir l'esprit du PLUi. Son degré de précision, il doit comporter un certain nombre de thématiques imposées par le Code de l'urbanisme et on va toutes les traiter puisque si on ne les faisait pas, ce PADD pourrait être entaché d'illégalité et fragiliser juridiquement l'ensemble du document. On est d'ailleurs suivi par des avocats-conseils pour être sûr que lorsqu'il y aura des recours et ils seront inévitables, on ne soit pas attaqué sur la forme, quelque chose qu'on aurait pu oublier de faire ou de mentionner dans un des documents, mais qu'on soit plutôt véritablement attaqué sur le fond puisqu'il sera issu de choix politiques qu'on sera à même de pouvoir assumer.

Ce PADD – ça va peut-être vous surprendre –, mais il ne faut pas qu'il soit trop précis. S'il l'était, peut-être que demain, des projets qu'on n'aura pas anticipés et qui arriveront et qu'on souhaiterait les voir réaliser sur notre territoire ne pourraient pas se faire puisque rien ne les prévoit. Et il faudrait passer par une procédure de révision qui serait longue, fastidieuse et onéreuse. Si on laisse l'écriture suffisamment ouverte, ça offre de la souplesse et probablement qu'avec une simple procédure de modification, avec ou sans enquête publique, on pourrait valider le fait de pouvoir porter ces projets-là.

Ce document n'est pas opposable aux tiers non plus, mais les gens qui demain vont attaquer notre futur PLUi vont trouver forcément les arguments dans celui-ci. Je vais vous prendre un exemple qui est le PLUi de Fécamp qui est attaqué par des personnes qui trouvent que le PADD de Fécamp n'est pas assez ambitieux en termes de la réduction de la consommation foncière. Et nous avons dit la même chose, il faut réduire la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. En fait, ils l'attaquent sur cet argument pour que des terrains, qui hier, étaient constructibles, qui ne le sont plus dans le document actuel, retrouvent leurs caractéristiques de constructibilité. Quelquefois, on va chercher des arguments dans le PADD qui vont à l'encontre de l'objectif qu'on veut atteindre, mais ils vont bien trouver ces arguments dans ce document-là.

Ce PADD, il s'agit d'en débattre des grandes orientations, mais pas de voter. C'est le Code de l'urbanisme qui le prévoit et on souhaite juste qu'il y ait un procès-verbal qui prenne acte qu'il y ait eu un débat au sein du Conseil municipal de Saint-Chamond. Mais ce que l'on veut, c'est que vous nous indiquez toutes les observations que vous auriez à formuler : « ceci est très bien, ceci est un peu moins bon, vous n'êtes pas assez allés loin sur ce domaine-là, vous avez oublié de traiter ça ». Et c'est ça qu'on souhaite obtenir.

Ces grandes orientations, c'est la traduction du projet de territoire qu'ils doivent nous permettre de mettre en œuvre les grandes politiques publiques portées par la Métropole, mais aussi de porter tous les projets de celle-ci et tous les projets des communes. Ce que l'on souhaite en fait, c'est un développement équilibré du territoire et qui soit sur l'ensemble des communes. Ce développement équilibré, on l'a déjà mentionné dans la délibération de prescription de la démarche d'élaboration dont je vais vous lire une phrase qui est de privilégier dans une vision d'avenir partagé un développement du territoire qui vise à renforcer la ville-centre et le corps de l'agglomération, à conforter le rôle des centralités intermédiaires et à maintenir un dynamisme dans chaque commune dans le respect des grands équilibres et des priorités.

Ce PADD va peut-être vous sembler également contradictoire dans certaines de ses orientations. Je vais très vite vous dire qu'il va falloir limiter la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Je vais également vous expliquer qu'il va falloir protéger les terrains agricoles. Mais lorsque je vais aborder la question de l'économie, et je vais vous indiquer qu'il nous faudra probablement dans l'avenir de nouvelles zones artisanales économiques, probablement une offre nouvelle qui va consommer des espaces naturels et agricoles et forestiers et probablement également des terrains agricoles. Néanmoins, ce que l'on souhaite faire dans ce PLUi et dans le

PADD, c'est qu'il nous faut concilier l'ensemble des enjeux du territoire et trouver un équilibre à l'échelle de la Métropole.

Et enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, à l'issue de l'ensemble de ces débats au sein des conseils municipaux et du Conseil métropolitain, le maire de chacune des communes, Monsieur DUGUA pour Saint-Chamond, pourrait, s'il le souhaite, utiliser un outil qu'on appelle le « sursis à statuer ». C'est-à-dire que si demain, très vite, arrive un projet qui peut être réalisé sur un terrain qui aujourd'hui est constructible, mais qui demain serait peut-être mis en cause en fonction des orientations qui seront prises dans le futur PLUi, le maire peut dire : « Je ne donne pas de réponse favorable, je ne donne pas de réponse défavorable, mais ça sera probablement plutôt le cas et je ne peux vous donner une réponse que dans un délai de trois ans. » Ce qui veut dire que d'ici là, le PLUi sera en œuvre et que probablement les terrains qui, aujourd'hui, sont constructibles ou le projet qui est demandé, eh bien, seraient différents de la mouture du document d'urbanisme de demain.

J'ai une diapo qui suit maintenant qui revient sur la démarche de construction du PADD. Au niveau de Saint-Étienne Métropole, on a un outil qui est peut-être spécifique, qui est ce qu'on appelle le comité de suivi qui est une quinzaine d'élus que j'ai choisi personnellement et qui ont été validés par le Conseil métropolitain. Ce sont des gens que j'ai rencontrés dans des ateliers, dans des réunions en commune, dans différentes instances et qui nous accompagnent pour élaborer ce document, mais ils n'ont aucun pouvoir décisionnaire. Ce sont plutôt une cheville ouvrière qui porte une réflexion, qui va alimenter le choix des autres élus, de l'ensemble des élus. On les a réunis cinq fois en 2021 pour travailler sur le sujet des enjeux et des orientations. Ces orientations ont été présentées lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 5 juillet 2022. Il s'agissait d'une première ébauche du document qui ensuite a été transmis aux communes pour justement qu'elles nous interpellent sur tout ce qui pouvait manquer ou ce qui était bien, pas bien, etc.

On a tenu compte de toutes les remarques qui ont été formulées, certaines ont été prises en compte et ont intégré la version actuelle du PADD, d'autres n'ont pas été retenues puisqu'elles allaient à l'encontre de politiques qui avaient été déjà validées et puis la plupart, on n'a pas pu les prendre en compte puisque les réponses qu'elles demandaient ne pouvaient pas trouver place dans un document de planification. Un exemple pour que ça soit parlant là aussi. On a eu beaucoup de demandes pour orienter l'agriculture de demain vers le bio. Ce que l'on peut faire dans un document de planification, c'est de dire : « cette parcelle est agricole », la protéger durablement si tel est le souhait des élus de la commune, mais on ne peut absolument pas dire quel est le type de production que l'on veut et encore moins la façon de produire sur cette parcelle-là.

On a eu de nouveau une conférence intercommunale des maires pour partager ces orientations le 10 novembre 2022, un nouveau comité de pilotage des maires qui s'est tenu en présence des services de l'État et enfin, un comité de pilotage qui a validé le document le 17 janvier 2023. On avait commencé aussitôt les débats au sein des conseils municipaux, du moins au sein d'un seul conseil municipal, c'était celui de Sorbiers, mais le jour même, notre avocat-conseil nous avait demandé d'arrêter puisque nous étions insuffisamment précis sur le pourcentage de réduction de la consommation foncière et que ça pouvait fragiliser le document. Vous allez voir au cours de la présentation que ce pourcentage ne dépendait pas que de nous et qu'il a fallu beaucoup de temps pour l'obtenir.

Quelle est – sur la diapo qui suit – la stratégie métropolitaine en matière d'aménagement ? On a émis un diagnostic sur le mandat précédent. À partir de celui-ci, on a déterminé un certain nombre d'enjeux. Et par enjeu, j'aime bien dire que ça peut s'écrire en deux mots : en et puis jeu, et d'en

jouer, il y a ce que l'on veut gagner et il y a ce que l'on ne veut pas perdre. Et c'est effectivement ce que l'on a cherché à traduire dans les 14 orientations du PADD qui sont réparties en trois chapitres.

J'ai l'habitude de dire également depuis un certain temps que pour qu'un projet soit partagé, il faut qu'il soit en phase avec ce qui fait l'identité profonde du territoire. Nous sommes à la fois des communes très rurales et des communes urbaines au sein de la Métropole et il nous a semblé parfaitement évident qu'il fallait dire que l'agriculture et la production manufacturière soient au centre de ce document. Et donc, il nous a paru logique que le premier chapitre soit un territoire au travail et donc un territoire productif qui doit le rester dans tous les domaines : l'agriculture, l'industrie, l'artisanat de production, les activités tertiaires, le commerce, qui doit permettre la création d'emplois, de pérenniser les entreprises présentes, d'en accueillir de nouvelles, s'occuper de la formation puisque ce sont les travailleurs de demain, mais aussi nous permettre de nous adapter aux évolutions de demain puisqu'on sait qu'il y aura des évolutions en termes d'économie, de climat, d'énergie, de réglementation, de concurrence, et qu'il nous faut permettre aux entreprises de pouvoir durer dans le temps.

En second lieu, il s'agit aujourd'hui de répondre à des enjeux d'attractivité, mais dans un contexte d'aménagement et de développement durable. Il s'agira donc toujours de croître démographiquement, économiquement, spatialement, mais de croître différemment du modèle qu'on a connu jusqu'à présent, notamment avec une consommation foncière qui soit modérée, mais également en positionnant la santé comme un atout incontournable de nos projets d'aménagements métropolitains ou communaux. Il faudra qu'on s'intéresse aux risques aux contraintes pour essayer d'en faire des atouts. Et enfin, il faudra traiter dans ce chapitre des enjeux de mobilité qui se retrouveront également dans le plan des mobilités. Tant les changements technologiques que dans les comportements sociétaux, on est face à d'énormes évolutions.

Et enfin, ce projet doit aussi nous permettre de pouvoir continuer à vivre ensemble durablement, là aussi en mettant en œuvre des conditions en phase avec les évolutions de la société. Je vous l'ai dit, on a un territoire qui est à la fois urbain et rural, il faudra redonner de l'attractivité aux villes et conserver le cadre de vie des communes les plus rurales. Il nous faudra diversifier les types d'habitat, les espaces publics, mais aussi réintroduire la nature en ville, valoriser l'existence préoccupant du patrimoine et en mettant en avant la richesse de la biodiversité de nos communes.

Vous l'aurez compris, ce PADD, ce projet de territoire, c'est pratiquement un projet de société et il va falloir qu'on dépasse nos simples préoccupations communales pour porter un projet dans lequel l'intercommunalité aura toute sa place.

Et maintenant à partir de la diapo qui suit, je vais égrainer toutes les orientations. La première concerne le premier chapitre « un territoire au travail » et concerne l'agriculture et comment accompagner son évolution pour répondre aux besoins de la population et s'adapter aux crises environnementales. On a là trois objectifs qui vont réaffirmer la place centrale de l'agriculture au sein de la Métropole et qui sont en lien avec notre projet alimentaire territorial. Il s'agira de préserver la capacité productive nourricière du territoire, encourager les potentialités de développement, encourager l'adaptation des pratiques face aux crises environnementales et aux enjeux de l'alimentation. Protéger les terrains agricoles, c'est une exigence puisqu'ils ont une valeur nourricière, mais un terrain agricole est également une source de biodiversité et que ces terrains nous permettent également de lutter contre le réchauffement climatique. Ce que pourra faire le PLUi, et je vous l'ai dit, c'est de dire telle parcelle est agricole, et si vous le souhaitez, mettre un indice de protection sur ces terrains. On pourrait appeler ça une ZAP, une Zone agricole protégée ou un PAEN, ce qui dit que l'agriculteur qui exploite ces terrains saura qu'il pourra investir

durablement sur son matériel, son outil de production puisque ces terrains seront protégés durablement. Pour qu'un PAEN soit détricoté, il faut passer par le Conseil d'État. Ça veut dire qu'il faut avoir de solides arguments pour le détricoter.

Ce que l'on fera également dans ce chapitre-là, c'est qu'on va traiter des espaces déjà bâtis dans les espaces naturels et agricoles, les hameaux, les changements de destination et puis des projets qui n'ont rien à voir avec le monde agricole, mais qui quelquefois trouvent place dans des parcelles agricoles. Un exemple, une ancienne ferme sur Chamboeuf qui aujourd'hui est devenue un restaurant gastronomique. Ce n'est pas une activité agricole, mais qui existe et pour ce faire, on a utilisé un outil qu'on appelle le STECAL pour des Secteurs de taille et de capacité limitée. Ça veut dire qu'il y a un vrai projet bien défini avec peu d'emprise au sol, mais qui peut trouver place dans des zones agricoles ou naturelles.

On pourra aussi, si c'est votre souhait, valoriser, développer des espaces de biodiversité. On a un plan des patrimoines sur lequel vous pourrez protéger des mares, des haies, de simples arbres remarquables, etc.

L'orientation qui suit concerne le développement économique et comment créer un environnement qui soit propice au développement des forces productives métropolitaines. Là aussi, trois objectifs qui vont réaffirmer la Métropole comme un territoire productif et nous permettre la mise en œuvre de notre stratégie foncière économique : accompagner le développement des entreprises en requalifiant les espaces économiques, programmer une offre immobilière et foncière hiérarchisée et qualifiée, et enfin développer la qualité urbaine architecturale paysagère et environnementale des zones d'activités économiques.

À Saint-Étienne Métropole, nous avons une direction économie avec une vice-présidente dédiée qui est Nora BERROUKECHE qui ont quantifié les besoins du territoire en termes d'accueil des entreprises et qui ont travaillé à l'implantation de cette stratégie foncière. C'est ce qu'on appelle notre schéma d'accueil des entreprises. Ces éléments ont été présentés à l'ensemble des maires qui sont concernés et aussi à l'ensemble de l'exécutif lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 16 mai dernier. Cette politique est composée de trois axes : la première, il s'agit d'une logique de densification foncière, c'est-à-dire que nous avons déjà des zones économiques existantes, quelquefois vieillissantes où on peut avoir des entreprises positionnées sur un gros terrain pour lequel il peut y avoir un découpage parcellaire pour en accueillir de nouvelles. Il s'agira aussi de réinvestir sur leur fonctionnalité, leur accessibilité, le nombre de parkings, des services qui peuvent ne pas exister à aujourd'hui, encourager les propriétaires à rehausser la valeur environnementale de leur bâtiment, avec des panneaux photovoltaïques, l'amélioration de l'isolation, etc., c'est-à-dire une montée en gamme des espaces déjà existants pour conserver leur attractivité.

Dans cette partie qui touche la densification, il y aura également la résorption des friches. Les friches, nous en avons énormément sur Saint-Étienne Métropole, dans la ville centre, dans la vallée du Gier et dans la vallée de l'Ondaine. Sur Saint-Chamond, vous savez qu'on sait comment les résorber, ne serait-ce qu'avec le site Novaciéries. On a d'autres endroits où on a commencé à intervenir, le site Duralex sur Rive-de-Gier, le site Akers sur les communes de Fraisses et d'Unieux, mais demain, ces friches qu'on va résorber ne seront probablement pas entièrement dévolues à une activité économique.

Je vais prendre un site où vous connaissez peut-être moins, le site Akers. Là ce qu'il faudra faire, c'est reprendre l'Ondaine, la remettre dans son lit originel, développer des berges qui seront des espaces d'extension pour les crues lorsqu'il y en aura et puis les communes concernées, Fraisses

et Unieux, à travers leur plan-guide pour l'évolution de ce territoire souhaitent qu'il y ait dans cette zone-là et demain des zones d'habitat, des zones de détente, des parcs pour leurs habitants et des services qui n'existent pas aujourd'hui. Ce qui veut dire qu'une friche aujourd'hui qui, hier était industrielle, demain aura un multiusage et ne sera pas uniquement consacrée à l'économie.

Le deuxième axe est plutôt surprenant, il s'agira de convertir des zones urbaines généralement d'habitats, parfois dégradés, en des zones économiques. L'exemple que je prends qui est très parlant, c'est le site Pierre Loti sur la ville de Saint-Étienne qui est l'espace qui est juste en face du CHPL où il y a eu des barres d'immeubles qui ont été démolies et qui est aujourd'hui une zone économique qui a très bien fonctionné. Ce sont des choses qu'on pourrait dupliquer à de nombreux endroits, y compris dans des communes très rurales où on peut avoir des bâtiments agricoles au sein du village qui pourraient être bien adaptés à l'installation d'un artisan. Ça peut intéresser l'ensemble des communes.

Néanmoins, les premiers éléments que l'on a montré, c'est que ces deux premiers axes ne sont pas suffisants au vu de l'ambition économique de la Métropole et qu'il nous faudra probablement passer par une offre nouvelle, une extension, une création en dehors des zones déjà urbanisées, d'une part pour accueillir de grands projets industriels puisqu'on a des prospects qui viennent quelquefois nous sonder pour savoir si nous avons des espaces pour accueillir une entreprise de 100, 200, voire 300 employés. Et ces terrains-là, on n'en dispose pas à l'heure d'aujourd'hui.

Et puis ça peut être intéressant également pour des entreprises qui ne peuvent pas se développer dans des centres urbains ou à côté de zones d'habitat. L'exemple que je prends très souvent, c'est un fleuron de notre territoire, c'est SNF qui est sur la commune de Saint-Bonnet-les-Oules qui est une installation classée pour la protection de l'environnement de niveau Seveso haut. Ce n'est pas des entreprises qu'on peut installer n'importe où. Là, ça nous demandera également de l'extension, mais cette recherche de foncier devra être justifiée en fonction des besoins.

Sur la diapo qui suit, je vais vous parler commerce. L'idée, là aussi, c'est de conforter une armature commerciale qui soit équilibrée sur l'ensemble du territoire et anticiper les phénomènes de mutation et de vacance immobilière, avec plusieurs objectifs : développer le commerce d'abord dans les centres, centre-ville, centre-bourg, contenir les espaces commerciaux de périphérie existante dans les périmètres actuels et concentrer les efforts sur la résorption de la vacance commerciale notamment en centre dans les villes comme dans les villages. Ce que pourra faire le PLUi notamment pour une commune comme Saint-Chamond, c'est de définir des linéaires de protection du commerce selon votre souhait, en disant que telle rue, sur telle artère, sur telle longueur, on protège le commerce et que si un commerce venait à disparaître, ce local-là ne pourrait pas être transformé dans un autre usage d'habitat, de stationnement, garage, mais qu'il doit y avoir nécessairement de nouveau un commerce qui s'installe ici.

Il nous faudra également maîtriser le développement des espaces de périphérie existants. Et là, c'est le SCoT qui intervient puisque celui-ci dans celui qui existe à aujourd'hui a défini un certain nombre de ZACOM, pour Zone d'activité commerciale. Et dans la mouture actuelle du SCoT, il était dit que ces zones-là d'intérêt SCoT Sud Loire ne pouvaient pas gagner plus de 25 % de mètres carrés supplémentaires par rapport à la superficie qui avait été enregistrée au moment où le SCOT a été approuvé. Ce sont des choses qui peuvent être inscrites dans le SCoT et dans les PLUi.

Il faudra également chercher à maintenir le dernier commerce, le dernier restant dans les communes les plus rurales. Ce n'est pas un vain mot, un vœu pieux, puisqu'à Saint-Étienne Métropole par exemple, il y a un dispositif d'aide pour les commerces dans les communes de

moins de 2 000 habitants et dans les quartiers de la politique de la ville, les quartiers prioritaires, qui vient s'adosser aux dispositifs d'aide de la Région. Ce qui fait qu'un porteur de projet peut toucher dans une enveloppe éligible de 50 000 €, 20 % d'aides de la Région et 20 % d'aide de Saint-Étienne Métropole. L'idée est également de limiter les commerces à proximité des grands axes qui font que ces commerces partent des centres-villes et des centres-bourgs. Et le dernier point sera de stopper le développement des grandes bases logistiques qui existent déjà sur notre territoire, mais on ne souhaite plus en accueillir de nouvelles puisqu'elles consomment énormément de terrain, qu'elles créent peu d'emplois et qu'elles amènent plutôt des problématiques liées à la mobilité.

L'autre orientation présente sur cette diapo concerne l'activité tertiaire et comment conforter les secteurs d'activités de services et de tertiaire supérieur existant. On les trouve essentiellement sur la ville de Saint-Étienne, c'est le centre-ville, Châteaucreux, Manufacture-Plaine Achille, mais c'est aussi Métrotech sur Saint-Jean-Bonnefonds.

La diapo qui suit, c'est un territoire où travaille toujours, mais comment promouvoir et mettre en valeur les patrimoines bâtis et les paysages de la Métropole. Quatre objectifs :

- préserver et mettre en valeur les singularités du patrimoine paysager, on l'a déjà plus ou moins abordé avec les éléments de biodiversité que l'on pouvait protéger ;
- valoriser le patrimoine architectural comme vecteur de projet d'identité du territoire ;
- qualifier le patrimoine urbain porteur de l'image du territoire ;
- promouvoir le tourisme urbain et rural vecteur de changement d'image, c'est-à-dire qu'il faut faire du patrimoine un vecteur projet d'attractivité du territoire, un projet d'identité de territoire.

Ce patrimoine bâti, on peut le protéger. Il y a des outils par cela. On peut faire l'usage de sites patrimoniaux remarquables si c'est le souhait de la commune. On a également une base patrimoniale qui a recensé un certain nombre d'éléments bâtis qu'il nous faudrait protéger à l'échelle de la Métropole, mais c'est vraiment à l'échelle de la commune que tout ça se décide et que vous pouvez inscrire dans ce qu'on appelle le Plan des patrimoines que j'ai mentionné tout à l'heure. Et on peut absolument protéger ce que l'on veut. Je sais que chez vous, ça peut être un bout d'aqueduc romain par exemple, ça peut être comme sur la ville de Rive-de-Gier avec leur site patrimonial remarquable, un simple portail témoin de la révolution industrielle, etc.

Et je prends souvent l'exemple aussi des deux immeubles qui sont en train d'être construits à côté de la gare Châteaucreux ou dans l'un d'eux. Celui qui porte le projet a été dans l'obligation de conserver la façade de l'ancien Hôtel de la gare pour témoigner du passé.

Il s'agira également, je passe à la diapo qui suit et qui touche le second chapitre du PADD qui est de croître autrement, avec une orientation qui va nous engager dans une dynamique foncière sobre et on va trouver quatre objectifs pour répondre aux exigences de la loi climat et résilience. Tout d'abord, transmettre aux générations futures un patrimoine paysager et naturel agricole, alimentaire et forestier, je viens déjà de l'aborder, mais aussi d'appuyer le développement du territoire sur un urbanisme circulaire au sein de l'enveloppe bâtie. La loi climat et résilience sur laquelle je vais revenir dans très peu de temps nous amène vers ce qu'on appelle le ZAN, le Zéro artificialisation nette, en 2050, ce qui veut dire qu'il faudra refaire la ville sur la ville, c'est déjà entamé, mais probablement également de refaire les villages sur les villages et de s'intéresser à tout le patrimoine bâti, y compris sur les matériaux qui pourraient être réutilisables en cas de démolition.

Un exemple, ce sont les espaces commerciaux sur Monthieu, Pont de l'Ane qui aujourd'hui sont en cours de destruction, les anciens magasins Gêmo, Tati etc. Les matériaux qui sont récupérables sont stockés dans l'ancien magasin Gêmo. Et si vous le souhaitez, on peut y aller les vendredis et les samedis pour acheter ces matériaux, que vous soyez professionnels ou particuliers. Et c'est une tendance qui va se développer dans l'avenir.

Il nous faudra également mettre en œuvre une stratégie foncière, c'est-à-dire amplifier le recyclage, réduire le rythme de l'artificialisation pour répondre aux besoins sur le long terme. Il ne faudra pas réagir au coup par coup, mais plutôt avoir une vision sur le moyen et le long terme. L'État nous demande d'utiliser une séquence qu'il a inscrite dans la loi depuis 1976. Cette séquence s'intitule ERC, pour Éviter, réduire, compenser.

Je vais prendre un exemple pour que ça soit parlant également. Ma commune à moi fait partie d'un syndicat qui est le syndicat de la piscine du Val d'Onzon, la piscine de Sorbiers. C'est une piscine qui aujourd'hui est obsolète. Si vous y allez un jour, vous n'irez qu'une fois pour être très clair. C'est une piscine qu'on souhaite refaire. Et pour la faire, ça coûte énormément d'argent, vous en savez quelque chose. On s'est tourné vers les financeurs potentiels au premier rang desquels l'État. Nous avons rencontré le Préfet de l'époque. Sans nous dire qu'il utilisait cette séquence, il nous a dit : « Est-ce que vous pouvez éviter de faire cette piscine qui va prendre du foncier ? Est-ce que vos habitants ne peuvent pas aller à la piscine de Saint-Chamond, du pays du Gier, d'Andrézieux-Bouthéon, voire de Saint-Étienne ? » Oui, on peut, mais il n'y a pas assez de créneaux pour accueillir les classes de toutes ces communes. Il a validé le fait qu'il fallait une nouvelle piscine. « Mais est-ce que vous ne pouvez pas réduire votre projet ? » À aujourd'hui, une piscine, c'est généralement deux bassins, plus une pataugeoire, plus des toboggans. Quand on lui a dit ça tombait bien, on n'avait pas les sous pour faire ni la pataugeoire ni les toboggans, mais il a renchéri en nous disant : « vous prévoyez 100 places de parking, est-ce que vous ne pouvez pas n'en faire que 50 ? » Il y a un autre parking un peu plus loin vers le stade de Sorbiers, les gens qui viennent à la piscine, c'est normalement pour faire du sport et se dépenser physiquement, donc ils pourront bien faire 500 m à pied. Effectivement, on a réduit le projet. Et on l'a réduit. Il nous a demandé comment nous allions compenser. L'artificialisation concernera le sol bâtiment. Tout le reste sera perméable, y compris les parkings. On va faire des noues paysagères pour l'infiltration de l'eau pluviale et il y aura demain un coefficient de biotope supérieur avec l'aménagement que sur le terrain initial. C'est-à-dire on va replanter des arbres, etc., et le site de l'ancienne piscine sera déconstruit et redeviendra une zone naturelle. Donc, on aura renaturalisé un secteur sachant qu'on ne pouvait pas en faire grand-chose de plus puisqu'il était en zone inondable. Mais ça montre bien qu'il faut utiliser cette séquence dans tous les projets métropolitains et communaux, Éviter, réduire, compenser, du moins au moins se poser ces questions-là.

Et puis, il faudra modérer la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans le PLUi pour justement préparer le territoire à la perspective du zéroartificialisation nette en 2050 et c'est appliquer la loi climat résilience sur laquelle je viens à partir de la diapo qui suit. Cette loi, pour ceux qui ne la connaissent pas encore, nous demande de réduire la consommation foncière de moitié sur la décennie qu'on est en train de vivre, 2021-2031, par rapport à une période de référence qui est la décennie précédente 2011-2021. La loi nous indique que cette consommation s'entend comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. Ça veut dire que ça concerne à la fois l'extension, l'étalement urbain, mais dans chacune de nos communes, on a quelquefois ce qu'on appelle une dent creuse, un espace à l'intérieur de la commune qui n'est pas urbanisé, un grand parc par exemple et que si demain on consomme soit en étalement, soit en consommant les dents creuses, ça fait partie de cette consommation foncière.

L'outil qu'on utilise s'appelle le MOS, pour Modèle d'occupation des sols et c'est un outil développé par les quatre agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Saint-Étienne, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand. Quand on l'utilise, on trouve que nous avons consommé sur l'ensemble de nos 53 communes sur la décennie 2011-2021 625 ha. La loi climat et résilience nous demande de la diviser par deux. C'est assez facile. On tombe à 312 ha. Sauf que l'État nous dit en même temps : « moi, État, je vais porter des projets d'envergure nationale qui devront être portés au niveau de leur consommation par l'ensemble des collectivités. » et ça peut s'entendre. Si demain, il y a la création de nouvelles lignes TGV, les gens qui seront dans les trains n'habiteront pas que les communes sur lesquelles sont posés les rails. Demain, s'il y a quelque part une nouvelle centrale nucléaire, l'énergie produite n'intéressera pas que la commune d'implantation. L'État nous dit : « Moi, État pour ces projets d'envergure nationale, je prends quelques dizaines de milliers d'hectares qui devront être supportés par toutes les collectivités. » Donc, le pourcentage de réduction n'est plus de 50 %, mais de 54,5 % et on tombe à 285 ha.

La loi permet également à la Région au travers de son SRADDET de territorialiser les objectifs de réduction et on aurait pu imaginer que la région Auvergne-Rhône-Alpes nous dise qu'aux alentours de la plaine Saint-Exupéry pour laquelle j'ai de gros projets de réindustrialisation, le coefficient de réduction serait moins important que d'autres zones très rurales telles que le Cantal ou je ne sais pas, la Creuse.

La politique de la Région n'a pas été celle-là. Elle nous a dit : « Ça sera partout pareil, sauf que moi, comme l'État, je vais me garder une enveloppe foncière, à mon niveau de quelques milliers d'hectares, que j'utiliserai pour mes projets de réindustrialisation. » Et ces milliers d'hectares seront supportés par l'ensemble des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui fait que pour le SCoT Sud Loire, le pourcentage de réduction est de 56,6 %. Mais le SRADDET devrait être révisé. La loi demandait à ce qu'il soit révisé pour le mois d'octobre de cette année, très peu l'ont fait. Et on attend plutôt une nouvelle mouture du SRADDET l'année prochaine et on espère qu'elle nous sera plus favorable puisque pour l'instant, dans les projets nationaux et régionaux, il n'y en a aucun qui concernent le Sud Loire et que dans la vie que nous avons émis à Saint-Étienne Métropole, mais au niveau du SCoT lorsque nous avons été sollicités pour dire ce que l'on pensait du SRADDET actuellement en vigueur, on a été force de proposition pour qu'il y ait des projets qui remontent au moins au niveau régional. C'est bien ce pourcentage qu'on applique aujourd'hui pour connaître la superficie qu'il nous est dévolu à l'échelle du futur PLUi.

Sur la décennie qui est devant nous, c'est 272 ha, mais ce n'est pas fini parce que dans sa version actuelle, la loi nous demande d'appréhender la consommation foncière dès le lendemain de sa promulgation. On a commencé à comptabiliser le nombre d'hectares consommés depuis août 2021 et on continue de consommer autant que précédemment puisque ce sont les documents en vigueur actuellement qui font force de loi et les maires, on ne peut pas user du sursis à statuer puisque nous n'avons pas encore débattu du PADD.

D'une manière globale en France, on continue à consommer autant. Certes, le Covid 19 est passé par là, il y a eu une petite restriction. Aujourd'hui, c'est plutôt le coût des matériaux et le niveau des taux d'intérêt qui font qu'il y a un certain nombre de projets qui ne vont pas au bout, mais dans le Sud Loire, on a déjà un SCoT qui s'exerce depuis 2013 et qui fait que tous les documents qui ont été révisés depuis ont été *grenellisés*, c'est-à-dire qu'ils se sont mis en ordre de marche pour respecter les lois grenelles. Et de fait, tous les documents communaux qui ont été révisés, on a déjà retiré des hectares constructibles.

Je prends à mon échelle, une commune très rurale, on a retiré 8 ha de terrain constructible. L'autre jour, j'étais à Chamboeuf, une commune ô combien attractive du territoire avec des prix du foncier

élevés, lorsqu'ils ont révisé leurs documents d'urbanisme, ils ont retiré 31 ha. Et un exemple que je prends qui n'est pas très loin de chez vous, qui est une commune des Coteaux, Genilac. Lorsqu'ils ont révisé leur document d'urbanisme, ils ont retiré 64 ha de terrains constructibles. On a déjà fait un pas important, mais a priori pas suffisant pour être compatible avec la loi climat et résilience.

Mais comment faire un document qui doit demain dire quels sont les terrains constructibles et qu'on continue tous les jours de consommer ? Il nous a bien fallu une hypothèse de travail pour connaître la superficie qu'il nous restera une fois le document arrêté. Cette hypothèse de travail a été de dire que nous n'aurions consommé que 60 % de l'enveloppe qui nous était potentiellement attribuée. 60 % de 272, ça fait 164. Donc, il nous en resterait que 108 d'ici 2031.

Mais ce point est particulièrement important, beaucoup de voix s'élèvent pour dire que la loi dans sa mouture actuelle n'est pas favorable à l'aménagement du territoire, notamment sur Saint-Étienne Métropole et sur le Sud Loire en général. Le SCoT, mais également Loire Forez Agglomération et Saint-Étienne Métropole demandent une évolution de cette réglementation et on a d'ailleurs rencontré durant cet été tous les sénateurs et tous les députés de la Loire pour leur en faire part et leur dire comment on voyait les choses. Au niveau national, là aussi beaucoup d'élus se mobilisent pour demander une évolution de la loi, notamment également l'Association des maires de France, mais pour l'instant, c'est bien la version actuelle qui est à l'œuvre sur l'ensemble du territoire national.

Sur la diapo qui suit, on va s'intéresser à la consommation sur la deuxième décennie puisque la loi climat et résilience nous demande des objectifs par décennie à partir de 2021. 2021-2031, 2031-2041 et c'est pour ça que nous avons calé la durée de vie de notre PLUi sur cette échéance 2041.

La loi nous demande de poursuivre la réduction de la consommation foncière sans pour autant préciser le pourcentage de réduction, mais de manière communément validée en France et pour être compatible avec le SCoT Sud Loire, ce pourcentage serait également de 50 %, mais s'appliquerait sur le pourcentage initial sans tenir compte des enveloppes nationales et régionales, ce qui nous donnerait sur cette décennie-là 156 ha.

Sur la diapo qui suit, on aura à synthèse le plafond foncier mobilisable dans le cadre du PLUi entre son arrêt 2025 et la fin de sa mise en œuvre 2041, ce qui nous ferait 264 ha sur 15 ans, alors que nous en avons consommé 625 en dix ans. Ça vous montre la marche qui est à franchir au niveau de la réduction de la consommation foncière. Et en plus, il faut le ventiler sur les deux décennies, pas plus de 108 et on espère un peu plus d'ici 2031 si le SRADDET est modifié, mais pas plus de 156 entre 2031 et 2041. Ce sont les valeurs obtenues avec l'application de la réglementation d'aujourd'hui.

Il peut y avoir un point négatif, c'est que cette estimation ne tient pas compte d'un éventuel dépassement du plafond foncier qu'on aura consommé d'ici 2025, date de l'arrêt, et on peut être largement au-delà des 60 % de notre hypothèse et que peut-être que l'État nous dira de revoir notre copie. On peut peut-être avoir des éléments qui, d'ici là, pourraient apporter de la souplesse, et notamment une évolution du contexte législatif et effectivement, la réglementation a déjà bougé. En 2023, on a une loi pour permettre l'application de la loi climat et résilience qui a notamment créé la garantie universelle de 1 ha constructible par commune, mais encore faut-il le justifier, parce que si vous avez beaucoup des possibilités de densification, beaucoup de vacances. L'État va vous dire : « vous n'avez pas besoin de vous étendre pour créer du logement, travaillez déjà à

l'intérieur de votre enveloppe. » Et si on continue à comptabiliser les hectares consommés depuis 2021, bon nombre de communes ont déjà consommé cet hectare-là.

En début d'année, on a eu la circulaire Béchu, du nom du ministre du Développement durable de l'époque qui a apporté un certain nombre de souplesses, qui a notamment précisé le pourcentage de réduction à hauteur de 20 %, c'est-à-dire le nombre d'hectares que nous pourrions rajouter pour tenir compte des propriétaires fonciers qui ne vendraient pas le terrain constructible. Elle a aussi indiqué et c'est intéressant pour nous que les zones d'activités qui seraient dévolues à l'habitat ou à l'activité économique qui auraient été physiquement compensées avant 2021 seraient considérées comme achevées dès 2021, et que s'il reste encore des terrains vierges à l'intérieur, on ne les comptabilise pas. Ça nous apporte un peu de souplesse, mais ce n'est qu'une circulaire qui n'a pas de portée juridique et il y a déjà pas mal de recours contre cette possibilité-là puisqu'elle va à l'encontre des objectifs premiers de la loi climat et résilience.

Il y a peut-être un mois, je m'arrêtais là, depuis un mois les choses ont un peu évolué, mais il y a eu le dépôt d'une proposition de loi par deux sénateurs pour améliorer, assouplir la loi climat et résilience. Elle réaffirme néanmoins l'objectif de zéro artificialisation en 2050. Elle réaffirme que d'ici là, il faut une réduction forte de la consommation foncière et qu'il faut le prouver en le mesurant. Néanmoins, elle fait surtout sauter les 50 % dont je vous ai parlé tout à l'heure et dit qu'il faut plutôt partir des besoins du territoire et qu'il faut les justifier. J'en fais une interprétation qui vaut ce qu'elle vaut, mais qu'en termes de consommation foncière, il y a l'économie et que le foncier économique, on l'a mesuré à Saint-Étienne Métropole, c'est notre schéma d'accueil des entreprises de demain qui dit qu'il faut tant d'hectares. On pourrait avoir ça. Ensuite, il y a les équipements qui sont demandés par les communes. Un nouveau terrain de foot, je ne sais pas, une nouvelle mairie peut-être, enfin tout ce que vous souhaiteriez comme équipement, un gymnase, qui pourrait consommer. Et puis, il y a aussi les équipements métropolitains puisque nous sommes aujourd'hui compétents en termes d'eau potable. Et sur ma commune à moi, je sais que dans les deux années qui viennent, j'aurai un nouveau réservoir d'eau potable perdu dans la nature qui va avoir une consommation foncière, qu'il faudra également bon nombre de nouvelles stations d'épuration pour répondre aux besoins des collectivités. Ça, on peut dire, c'est un vrai argument et on peut peut-être nous l'accorder.

La dernière consommation, c'est l'habitat. L'habitat, on a un Plan local de l'habitat qui dit combien de logements par commune et on a le SCoT qui nous dit quelle est la densité de ces nouveaux logements. Si vous avez un volume de logement à diviser par densité, vous savez combien d'hectares il vous faut. En plus, ce plafond PLH, il faudra décompter toute la résorption de la vacance, toutes les possibilités de densification que vous avez au sein de l'enveloppe déjà organisée et toutes les possibilités de changement de destination que vous pourrez également choisir de mettre en œuvre. Ce qui fait que le plafond du PLH sera forcément bien plus élevé que les vrais besoins, toujours définis par la même densité, ça donnera potentiellement un nombre d'hectares possibles par commune.

Néanmoins, et là je le dis depuis maintenant une bonne dizaine de jours, on n'a plus de gouvernement. Donc cette loi-là ne peut pas être vue au niveau des instances législatives, il faudra attendre qu'il y ait un nouveau gouvernement et que cette loi soit de nouveau redéposée et que tout le monde veuille bien y travailler dessus.

L'idée pour l'instant, c'est qu'on part quand même avec la loi dans sa version actuelle et que si jamais demain il y a des évolutions, bien évidemment on les prendra, mais rien n'est moins sûr. J'ai bien plombé la soirée.

Je vais poursuivre avec les autres orientations. Une qui concerne la santé et donc qui consiste à améliorer la santé des habitants. Quatre objectifs pour un urbanisme qui soit favorable à la santé et des réorientations qui souhaitent tout simplement une meilleure qualité de vie pour nos habitants. Il s'agira de faire des secteurs impactés par des risques et des nuisances des secteurs d'innovation urbaine pour protéger les habitants. Je reprends mon exemple d'Akers. On remet la rivière dans son lit originel, on fait des espaces pour les extensions de crues. Ces espaces qui serviront le moins souvent possible. Le reste du temps, ça pourrait être des espaces de détente pour les habitants des communes concernées.

Aménager et préserver des zones de rafraîchissement pour lutter contre les chaleurs estivales et contre les îlots de chaleur urbains, c'est adapter notre territoire au réchauffement climatique, notamment introduire plus de végétal dans nos projets d'aménagement à venir. Inciter les habitants à pratiquer la marche à pied ou tout autre mode active de développement par des aménagements d'espaces publics favorables à ces pratiques. Ça veut dire que demain dans les aménagements qu'on sera amené à conduire sur notre territoire, il faut penser à tout type de développement, transports en commun, véhicules particuliers, pistes cyclables, trottinettes, etc.

Enfin, proposer un cadre de travail épanouissant et résilient face aux crises. Le Covid 19 est passé par là. Il y a eu un développement du télétravail et du *coworking* même si c'est un peu remis en cause à aujourd'hui, mais il faudra quand même que ce document d'urbanisme permette d'intégrer ces nouvelles pratiques.

L'orientation qui suit nous engage dans la prévention et la gestion des risques dans les aménagements et les constructions. Comme la précédente, c'est une orientation qui insiste sur la capacité de résilience du territoire, à savoir tirer parti des contraintes pour essayer d'en faire des atouts, donc donner systématiquement une valeur d'usage au terrain contraint par les risques, je l'ai expliqué par les risques inondations, mais un terrain qui pourrait être soumis à un aléa minier en centre urbain, demain, pourrait être fléché agriculture et notamment production maraîchère.

Il faudra contribuer à l'atténuation des crises environnementales et ce que peut faire le PLUi à son échelle, c'est prendre des mesures pour ne pas aggraver le dérèglement climatique et notamment ne pas créer d'émissions de gaz à effet de serre et limiter les déplacements. Et enfin, il nous faudra protéger la population et les acteurs du territoire des risques majeurs et accroître la résilience environnementale du territoire.

L'orientation qui suit nous demande de créer les conditions d'une mobilité durable. Ça sera profondément complété par le plan des mobilités en cours de rédaction, mais on a quand même des axes forts tels que mettre en cohérence le développement urbain et l'offre de transports en commun. Plus il y a de transports en commun, plus l'objectif de construction de logements pourrait être élevé. À l'inverse, ça ne veut pas dire du tout que s'il n'y a pas de transport en commun, il n'y aura pas de création de nouveaux logements.

Apaiser les voiries en favorisant les modes actifs, le report modal et les chaînes de développement, c'est améliorer l'accessibilité dans les grandes villes et développer des aménagements de qualité. Développer le fret durable, c'est surtout le développement certes du train, mais aussi la logistique du dernier kilomètre.

L'orientation qui suit, du moins la diapo, c'est le dernier chapitre, « mieux habiter ensemble » avec une première orientation qui nous parle de la production de logements. La production de logements, ça consiste à consolider les villes en déprise et préserver le cadre des villages. On retrouve là deux volets sur l'aspect quantitatif de la politique logement et habitat de Saint-Étienne

Métropole et ce n'est pas deux objectifs qui sont nouveaux puisqu'ils sont présents au sein de nos plans locaux de l'habitat depuis de nombreuses années.

Premier objectif : mettre en cohérence la production de logements avec l'armature territoriale. Et là, on retrouve le SCoT Sud Loire qui a déterminé l'ambition démographique du territoire à l'échelle 2050. Et on prévoit un gain de population de 29 000 habitants plus une enveloppe spécifique pour la Ville de Saint-Étienne de 10 000 habitants. Pour accueillir ces nouveaux habitants, il faudra créer des logements, il faudra également en créer parce qu'on a un phénomène de décohabitation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui par foyer, il y a moins de personnes que précédemment. Et quelquefois pour une même famille, si les parents sont séparés, il faut deux logements identiques pour que chacun puisse avoir les enfants à tour de garde. Et puis, il y a aussi la rénovation urbaine. On va détruire des logements qu'il faudra recréer.

Donc, l'ensemble de tous ces logements à créer dans le futur ont été répartis par le SCoT sur une armature territoriale qu'il a également validée avec cinq niveaux. Le niveau plus élevé, c'est le corps métropolitain qui regroupe les communes de Saint-Étienne et Saint-Priest-en-Jarez puisqu'il y a là le CHU. Ensuite, il y a des centralités de niveau Sud Loire, il y en a six, quatre sur la Métropole : Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Firminy, Andrézieux-Bouthéon ; les deux autres, c'est Feurs, plus Montbrison et Savigneux. Ensuite, on a des centralités intermédiaires. La plus proche de vous, c'est Grand-Croix, mais aussi la Talaudière, plus Sorbiers. Il y a aussi Roche-la-Molière, il y a aussi le Chambon-Feugerolles. Et ensuite, vous avez des centralités locales. La plus proche de vous, c'est toutes les autres communes de la vallée du Gier, Lorette, L'Horme, etc. Et en dessous, vous avez toutes les autres communes dont ma commune de Marcenod. Et plus vous êtes haut, plus vous aurez droit à avoir de nouveaux logements. Plus vous êtes bas, moins vous en aurez. Ça s'entend puisque plus vous êtes haut, plus vous êtes une centralité qui doit rayonner sur les communes autour de vous et vous devez apporter des services à ces communes.

Saint-Étienne est tout en haut puisque c'est là où il y a le CHU, c'est là où il y a l'université. Vous descendez, c'est là que vous allez trouver les lycées et puis les collèges, trouver des équipements sportifs qui vont profiter à plein de gens, etc.

Mais plus vous êtes haut, plus vous aurez également des devoirs puisqu'il faudra apporter ces équipements, mais aussi avoir une densité plus forte que la strate qui est en dessous de vous. Ça veut dire qu'il va falloir densifier les communes, plus elles sont hautes.

Le Code de l'urbanisme demande également qu'il y ait une étude de densification par commune, c'est-à-dire qu'on va regarder chez vous ce qu'il est possible de faire dans l'enveloppe déjà urbanisée avant d'aller à l'extérieur. C'est toute la vacance, c'est tout ce qui pourrait être transformé, densifié, etc. C'est le second objectif, poursuivre la mise en œuvre du renouvellement urbain et la lutte contre la vacance de l'État. Et quand on rencontre l'État qui vient nous parler d'habitat à Saint-Étienne Métropole, en Bureau des maires ou en comité de pilotage, droit dans ses bottes, l'État nous dit que sur le sud du département de la Loire, il n'y a pas besoin de construire un seul nouveau logement tant qu'il y a de vacances. Et il nous annonce 20 000 logements vacants. On utilise une autre base de données qui démontre qu'il n'y en aurait que 4 500. On a déjà divisé par quatre et on lui dit que sur la durée du PLU qui n'est pas très longue, que 15 ans, il sera impossible bien évidemment de résorber toute la vacance. Et ça ne pourra concerner qu'un pourcentage de la vacance d'aujourd'hui, tant ça coûte des moyens financiers que du temps parce qu'il y a beaucoup de propriétaires privés qui possèdent également des logements vacants.

L'orientation qui suit nous porte plutôt sur la politique qualité de la politique logement et habitat de Saint-Étienne Métropole, avec là aussi deux objectifs qui sont connus : développer une qualité d'habiter à l'échelle du territoire qui répondent aux attentes des habitants et aux enjeux contemporains. On a essayé de les connaître et il y a eu une étude au niveau du Sud Loire qui reprend exactement les mêmes résultats que les études nationales. Et on a demandé aux habitants ce qu'ils attendaient de leur logement. Il y a trois critères qui sont très hauts et tout le reste est très bas. Les trois premiers critères qu'ils souhaitent pour leur logement, c'est premièrement d'avoir un espace extérieur, mais ça ne veut pas dire un jardin ou une pelouse, ça veut dire un balcon ou une terrasse. Ceux qui ont connu le Covid avec juste une fenêtre pour prendre l'air, aujourd'hui ils veulent un balcon au moins pour mettre une table, une chaise pour manger à l'extérieur. La deuxième chose qu'ils souhaitent, c'est qu'il y ait autant de places de stationnement qu'il y a de véhicules dans le foyer. Et la dernière, c'est que les logements soient modulables, que vous ayez autant de chambres que vous ayez des gamins au début de votre parcours de vie et qu'au fur et à mesure qu'ils s'en vont, vous puissiez tomber des cloisons pour augmenter la superficie des pièces à vivre et tout le reste, c'est très secondaire au niveau de l'étude.

Enfin, il nous faudra également garantir la mixité sociale aux différentes échelles et permettre des parcours résidentiels sur la Métropole. Des parcours qui s'entendent beaucoup avec des logements locatifs, pour les jeunes couples, les étudiants, mais aussi des personnes âgées qui ainsi libéreraient leur logement pour d'autres personnes. Un parcours résidentiel qui s'entendrait également avec de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et là aussi en faveur des personnes âgées. C'est également dans ce chapitre-là qu'on va traiter la question des Gens du voyage.

L'orientation suivante nous ramène sur le patrimoine naturel, cadre de vie avec trois objectifs. Le premier : préserver les espaces agréés naturels, renforcer la qualité des milieux et les valoriser comme vecteur d'attractivité. On en a déjà pas mal parlé. Le second sur la nature en ville : préserver, rendre accessible, développer la nature en ville support de lien social et de qualité de vie, voire d'alimentation. Voire d'alimentation, je le mets un peu entre parenthèses, c'est pour les espaces de maraîchage potentiel, mais aussi pour la politique quartier fertile de la Ville de Saint-Étienne. Et enfin, mettre l'eau au cœur des projets urbains en protégeant les cours d'eau, la ripisylve et en accompagnant les communes qui souhaiteraient découvrir des cours d'eau aujourd'hui canalisés de manière souterraine dans les centres-villes. Vous avez tous en mémoire les inondations du 17 octobre et ironie du sort, la veille à Rive-de-Gier, il y a eu un comité de pilotage qui a validé l'idée de découvrir le Gier au centre-ville de Rive-de-Gier.

Je finis avec les deux dernières orientations sur la diapo qui suit. Une concerne le vivre ensemble et nous invite à développer et aménager des lieux de rencontres, de vivre ensemble et de convivialité pour premièrement faire de la Métropole un territoire de proximité. On entend souvent parler de la ville du quart d'heure, c'est-à-dire faire en sorte que les commerces, les services soient à proximité des habitants, mais comme demain, il devrait y avoir une densification plus forte que celle qu'on connaît, c'est aussi apporter les conditions d'une densification qui soit la plus harmonieuse possible. Il s'agira aussi de créer ou aménager des espaces publics favorables à la vie sociale et à l'attractivité des quartiers, c'est donc renforcer le vivre ensemble. Et enfin, préserver une offre de services et d'équipements au plus près des habitants.

La dernière orientation nous appelle à optimiser l'usage des ressources naturelles du territoire et tout d'abord respecter le cycle de l'eau à l'échelle du territoire et ça, probablement, le PLUi pourra garantir un équilibre entre tous les usages anthropiques de l'eau potable et peut-être très probablement conditionner l'ouverture, la constructibilité de secteur si ceux-ci ne sont pas

sécurisés au niveau de l'approvisionnement en eau potable. C'est certainement plus pour des secteurs très ruraux qui, par exemple dans le Pilat, sont aujourd'hui desservis essentiellement à partir de sources privées qui donnent déjà des signes de faiblesse.

Il s'agira également d'améliorer la gestion des eaux pluviales. C'est l'essence même de la loi climat et résilience et de la lutte contre l'artificialisation. Il nous faudra également favoriser les économies d'énergie, c'est-à-dire mettre en œuvre notre plan climat énergie territorial, c'est-à-dire réduire les consommations. On parle de sobriété énergétique, d'être efficient dans les consommations qu'on va conserver, et surtout accroître la production des énergies renouvelables sur le territoire, et favoriser un mix entre toutes les énergies renouvelables. Il s'agira également de valoriser la ressource en bois local qui est essentiellement concentrée dans le Pilat où on a déjà une forte expérience de la gestion et de l'exploitation forestière et enfin développer l'économie circulaire des matériaux professionnels et particuliers. Je vous ai parlé de l'expérience chez Gémo qui est actuelle, mais dans le plan de mandat, nous avons au niveau de Saint-Étienne Métropole la création d'une ressourcerie, on va dire, pour tous les matériaux issus de la déconstruction des bâtiments qui pourraient être remis sur le marché.

Et j'en ai fini.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur THIZY. Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation qui en effet prenait du temps, mais qui était nécessaire ce soir. Bien évidemment, les questions sont ouvertes et tant que Monsieur THIZY est encore avec nous, s'il y a des remarques par rapport à la présentation faite par Gilles THIZY, bien évidemment, elles sont les bienvenues.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, merci.

Aujourd'hui, on regarde le PADD du PLUi, ce n'est pas mal. C'est un document important pour la Ville et, plus largement, pour toute la Métropole et nous espérons qu'il permettra de faire évoluer l'urbanisme local.

Après avoir artificialisé des espaces agricoles et naturels à outrance pendant des années, notre Ville et la Métropole devraient s'engager enfin dans la voie de la sobriété pour ce qui est de la consommation foncière, si l'on en croit ce document. Le PADD s'ouvre d'ailleurs sur ce chapitre en se donnant comme objectif – je cite – de préserver la valeur productive des terres agricoles et d'affirmer des limites claires à l'urbanisation pour réduire la pression foncière sur les productions agricoles.

En tant qu'écologistes, on ne peut qu'approuver cet objectif de préservation de l'agriculture pour nourrir les habitants du territoire, mais on se pose immédiatement la question de la création de Stélytec 2. Comment pouvez-vous à la fois nous présenter ce PADD plein de grandes et belles idées sur le développement agricole et les enjeux environnementaux et lancer en même temps les études sur la création de Stélytec 2 qui prévoit l'artificialisation de plusieurs dizaines d'hectares aux portes de notre ville et sur des terrains qui sont plutôt plats et de bonnes valeurs agronomiques ?

Ça me paraît très compliqué. La lecture du PADD est très intéressante, mais il semble qu'il ne faut quand même pas trop aller voir ce qui se cache derrière. On trouve la même question sur le sujet de l'eau. Il s'agit, selon ce document, de :

- conserver la perméabilité des sols ;
- favoriser la désimperméabilisation ;
- développer la rétention d'eau ;
- préserver le cycle de l'eau ;
- limiter le risque d'inondation ;
- finalement, mettre l'eau au cœur des sujets urbains.

La problématique de l'eau est un axe majeur de toute politique d'aménagement urbain et rural. Les inondations d'octobre ont bien montré l'urgence de changer de logiciens. Non seulement il faut rendre aux cours d'eau leurs espaces naturels en ville et dans les zones rurales, mais il faut aussi les reconnecter à la terre. Le PLUi doit garantir la circulation lente de l'eau pour irriguer la végétation naturelle et cultivée, pour assurer son stockage souterrain dans les zones humides et limiter les ravinements et les autres débordements.

Votre document décline de nombreuses pistes d'action qui semblent prendre la mesure des enjeux environnementaux et sociaux autant qu'économiques, mais encore faudra-t-il que les choix opérés pour les concrétiser soient vraiment à la hauteur, puisque les enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques sont connus depuis des décennies. Pourtant, ici, à Saint-Chamond, on a continué et on continue à bétonner, à goudronner, à artificialiser et à couper des arbres. Par exemple, vous avez, Monsieur le Maire, transformé le chemin de Paradis en une rue de la Galoche. Vous avez goudronné, bétonné, malgré nos alertes. Vous avez massacré les arbres classés et depuis, les maisons de son quartier sont inondées.

Simplement, ces exemples sont pour montrer que sans une volonté politique forte et des décisions courageuses, ce PADD – qui nous plaît bien dans l'ensemble, on y voit plutôt beaucoup d'intérêts – mais il risque de rester à l'état d'intention plutôt bonne, mais pas franchement opérationnelle et on a l'impression, du coup, d'avoir un joli prospectus, mais qui risque de ne pas se transformer en réalité s'il n'y a pas une réelle volonté politique telle que celle que portent les écologistes.

J'ai une petite question subsidiaire, parce que vous n'en avez pas beaucoup parlé, sur les friches industrielles. Il y a quelque temps, le collectif Stélytec 2 vous avait demandé si vous aviez un recensement des friches, en particulier dans la vallée du Gier. Il n'y avait pas eu de réponse à l'époque. Donc, je voudrais savoir si le travail a été fait depuis, s'il y a un vrai recensement parce que si on veut aller vers l'utilisation des friches, j'imagine qu'il faut une base solide et savoir quelles sont ces friches, ce qu'elles ont fait, ce qu'elles ont été, comment elles ont été utilisées auparavant et si elles sont utilisables. Je voudrais savoir où on en est de ce recensement. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Juste en préambule, avant de laisser Madame SURPLY poser ses questions et Monsieur THIZY vous répondre, sur les cours d'eau, vous avez raison, c'est important. C'est pour ça que d'ailleurs, sous l'ère Hervé REYNAUD, en tant que Maire de Saint-Chamond, il y a eu la découverte du Gier dans le quartier du Creux qui a levé de nombreux risques d'inondation et puis, la découverte aussi et l'élargissement du Janon, bien évidemment, qui a évité au 17 octobre – à l'inverse de ce que vous dites – beaucoup d'inondations dans le quartier de Paradis parce qu'on a vu l'eau monter très vite et très haute. D'ailleurs, il faut le dire, on a vu ce qui a pu se passer à Rive-de-Gier, c'est plusieurs millions d'euros qui ont été investis par Saint-Étienne Métropole pour lesquels on a œuvré justement à Saint-Chamond parce qu'en effet, il faut rendre un lit large aux rivières et aux fleuves. Il n'y a pas de fleuves à Saint-Chamond, des rivières, mais c'est important et c'est pour ça que ces travaux ont été nécessaires et je pense qu'ils ont sauvé des vies, en tout cas, sauvé des habitations le 17 octobre dernier.

Madame SURPLY.

M. THIZY : Je peux répondre peut-être.

M. le Maire : Monsieur THIZY répond à Madame SIMONIN-CHAILLLOT et après, je vous redonne la parole.

M. THIZY : Dans tout ce que j'ai pu présenter, il y a certains aspects qui peuvent paraître contradictoires, mais j'avais bien pris la précaution dès le départ de vous dire que ce document peut sembler contradictoire. C'est l'ensemble des enjeux qu'il faut qu'on traite de manière totalement transversale pour arriver à un équilibre sur l'ensemble de la Métropole. Certes, si on souhaite protéger les espaces naturels agricoles et forestiers, si on souhaite protéger les espaces agricoles, on va quand même en consommer pour avoir cet équilibre territorial. D'ailleurs, la loi Climat et Résilience ne dit pas qu'il nous faut aujourd'hui arrêter toute consommation, mais cette consommation aujourd'hui doit être réfléchie, pensée, argumentée et on ne doit utiliser que ce que l'on a véritablement besoin.

En deuxième lieu, vous avez parlé de l'eau. Demain, ça sera un enjeu majeur. J'ai assisté à une région à une présentation au niveau du SCoT Sud Loire des réflexions actuelles sur le prochain SAGE, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes, et les projections qu'il y a sur le futur sont alarmantes en termes de disponibilité d'eaux potables et qu'il faudra qu'on se partage entre tous les usages et les milieux naturels les quantités qui seront à notre disposition. D'ailleurs, il y a une étude, aujourd'hui, qui est diligentée, qui s'appelle HMUC pour hydrologie, milieu, usage et climat où tous les bénéficiaires de l'eau aujourd'hui, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie, l'eau potable, mais aussi les fédérations de pêche, sont interrogés sur la vision qu'ils en ont pour demain construire un document qui tienne compte des attentes de chacun et pouvoir faire des choix politiques en fonction d'éléments très factuels.

Sur les friches, on les a toutes quantifiées, mais on ne l'a pas fait suite à la demande qui avait été formulée dans la réunion publique où j'avais participé sur le sujet de Stélytec 2, mais on en a besoin pour justement connaître le potentiel qui est aussi et au niveau de toutes les communes où il y a des friches, celles-ci ont travaillé avec la Métropole pour justement travailler ce qu'on appelle aujourd'hui des opérations d'aménagement et de programmation c'est-à-dire la vision de ces friches à l'échelle de 10, 15, 20 ans voire au-delà parce qu'il faudra beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour les résorber, mais ces friches de demain – je l'ai dit également lors de ma présentation – ne seront pas entièrement dédiées à de l'économie et les communes qui en disposent ont aussi beaucoup d'attentes sur ces friches-là, quelquefois pour les renaturaliser, les requalifier en espace de détente pour lutter contre les îlots de chaleur, etc. Les attentes sont multiples et il ne faut pas prendre la superficie actuelle comme étant la disponibilité pour l'économie de demain. Si on n'en a pas encore parlé, c'est que cette présentation devrait passer par les élus avant d'être diffusée sur l'ensemble des habitants de Saint-Étienne Métropole, mais il y a quelques dizaines d'hectares de disponibles sur l'ensemble de la Métropole, mais ce n'est pas négligeable.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette réponse. Il y a une petite précision, puisque ce que vous avez interrogé Madame SIMONIN-CHAILLLOT sur Stélytec 2, vous donner l'information qu'avec ma collègue Maire de L'Horre, Audrey BERTHÉAS, nous devrions être auditionnés normalement par Saint-Étienne Métropole dans les prochaines semaines pour que nous, les deux maires concernés, soyons écoutés sur les propositions que nous pourrions faire par rapport à Stélytec 2 et surtout trouver un accord commun entre la Commune de L'Horre et la Commune de Saint-Chamond.

M. THIZY : Oui, cette rencontre devrait avoir lieu en tout début de l'année prochaine. Les études sur Stélytec 2 ne sont pas encore lancées. Ça veut dire qu'il y a une idée, un projet, mais qu'il est loin d'être abouti et que dans la durée du PLUi, il faudra qu'on ait une position sur ces terrains-là et qu'une des solutions envisagées est d'instaurer un PAPAG. C'est juste un secteur positionné sur le PLUi qui dit qu'il y a là un périmètre d'attente en vue d'un projet d'aménagement global, pour dire : « Il peut se passer quelque chose ici ». On met un périmètre plus élevé que les besoins dimensionnés par Saint-Étienne Métropole, puisque si demain, il y a des études environnementales et qu'elles ne sont pas concluantes sur certains secteurs, il faudra les sortir. Un plus grand secteur nous arrivera peut-être à avoir un potentiel tel qu'il est souhaité aujourd'hui. Peut-être que Saint-Chamond, L'Horme vont me dire : « 30 ha, on n'en veut pas, par contre, si on en met 10, est-ce que c'est valable ou pas ? » sachant que les zones d'activités de demain seront forcément dans leurs aménagements différents de tout ce que l'on a connu jusqu'à aujourd'hui. Ça veut dire qu'il faudrait qu'il y ait un cahier des charges pour dire quel est le type d'industrie qu'on souhaite accueillir, qu'il y ait peut-être des franges végétalisées entre la partie urbanisée, plutôt zone d'habitat, et la partie dédiée à l'économie. Il y a tout un tas de choses à travailler qui, pour l'instant, ne sont pas mis sur le papier. Tout reste encore à inventer.

M. le Maire : Merci.

M. THIZY : La Commune de L'Horme, j'y suis passé au niveau du Conseil métropolitain pour présenter le débat sur le PADD et c'est peut-être l'une des communes où je suis resté le plus longtemps, puisqu'il y avait – vous l'avez compris – beaucoup d'interrogations par les élus du Conseil municipal et que les trois listes qui avaient été en concurrence lors des dernières élections municipales avaient toutes porté un avis contraire à l'extension de la zone.

M. le Maire : Merci. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur THIZY, puisqu'on sait que vous faites toutes les communes et que c'est une discipline qui est assez ardue.

J'aurai deux questions. La première, est, on est d'accord que prochainement, la possibilité de construction – parce que la consommation foncière est un peu indigeste comme terme – sera gérée par Saint-Étienne Métropole et non plus ville par ville. On est d'accord ?

M. THIZY : La réflexion est portée à l'échelle de la Métropole, puisque la superficie foncière disponible pour tous les projets d'aménagement sera à réfléchir à l'échelle de la Métropole. Je vous ai dit que je pense qu'il y a quatre types de consommation, il y a l'économie, les équipements et l'habitat et que l'idée à Saint-Étienne Métropole sera demain de privilégier l'économie, puisqu'il y aura moins de fonciers économique et que si on diminue de la même proportion tous les types de consommation, ça veut dire qu'il y aura beaucoup moins de fonciers de demain pour l'économie que ce qu'on avait eu besoin jusqu'à présent et que l'économie est un besoin du territoire, puisque tout un chacun, il faut qu'on travaille pour pouvoir vivre et que les industries apportent de l'argent non seulement à leurs salariés, mais également aux collectivités. La force d'un territoire se mesure également à l'ampleur de l'économie et de la force de l'économie présente sur celui-ci.

L'idée première est de dire que c'est l'économie qui devrait consommer prioritairement le foncier disponible de demain. Ça veut dire qu'il y en aurait moins de disponible pour de l'habitat et qu'il va nous falloir inventer ce qu'on appelle de nouvelles façons d'habiter avec une densification qui sera nettement plus importante que ce que l'on a connu jusqu'à présent.

M. le Maire : En effet, la volonté de la Métropole est 1/3 pour l'habitat et 2/3 pour l'économie, ce qui fera à peu près 80 ha pour l'habitat et 160 ha pour l'économie.

Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci.

À mon tour de saluer Gilles THIZY, mon collègue vice-président de Saint-Étienne Métropole. Je voudrais vraiment le remercier d'abord pour le travail qu'il fait depuis de nombreuses années sur ce document d'urbanisme qu'on appelle le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Je voudrais le remercier pour son écoute au Comité de suivi parce que croyez bien, lorsque l'on s'adresse à 53 communes à Saint-Étienne Métropole, chacune a sa spécificité – ça a été dit – ce n'est pas toujours évident de pouvoir entendre tout le monde et de faire la synthèse de toutes les demandes dans l'intérêt général. Je peux vous dire qu'il a vraiment des talents de négociateur et que si à l'ONU, à la fin de ce travail sur le PLUi, il y a un poste à pourvoir, je pense qu'il pourra peut-être exercer ses talents de négociateur.

Pour revenir sur le document qui nous intéresse, je suis extrêmement favorable à ce document d'abord parce que c'est un document qui va donner de la cohérence à notre urbanisme. Je vous prends simplement un exemple. Lorsque j'ai commencé à la Mairie de Saint-Chamond et que j'ai découvert le Plan local d'urbanisme qui existait à ce moment-là, du côté de Ricolin, plutôt sur la partie ouest de la Commune, à côté de Saint-Jean-Bonnefonds, on avait des terrains qui étaient classés en zone agricole et 200 m plus loin, il y avait des terrains sur la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds qui étaient urbanisables. Inévitablement, vous créez de la concurrence entre les communes et ce schéma, ce document va donner de la cohérence à l'échelle des 53 communes de Saint-Étienne Métropole.

Le point fort a été dit dès le départ, c'est que ce document met Saint-Étienne Métropole dans un territoire au travail. J'avais – parce que si le document est sérieux, on peut l'aborder aussi sans se prendre au sérieux – j'avais deux mots qui me venaient en tête, c'était « moutarde » et « doliprane ». Au début du Conseil, de la moutarde nous est montée au nez et après nous avons mal à la tête, il nous fallait du doliprane.

Pourquoi je vous cite ça ? Parce que pendant le Covid, rappelez-vous, la moutarde a manqué à un moment donné, on n'en avait plus dans nos rayons. Pourquoi ? Parce qu'à force d'urbaniser et à force d'étaler, on a détruit des terrains agricoles et résultat, on a mis en cause notre indépendance alimentaire. Ce document-là vient protéger les terres agricoles. On ne fera peut-être pas de la moutarde à Saint-Chamond, mais en tout cas, on va dans le sens où en France, petit à petit, grâce à ces documents, on reprend notre indépendance alimentaire et on ne sera pas forcément obligé dans l'avenir d'aller importer des produits de l'étranger, même si actuellement, les débats qui ont lieu dans l'agriculture pose problème avec le Mercosur.

Pourquoi je vous parle aussi de doliprane ? C'est qu'il nous en a manqué à un moment donné parce que la molécule est fabriquée en Chine. À un moment donné, on s'est dit : « Tiens, il faut réindustrialiser le territoire français », mais pour réindustrialiser le territoire français – ça a été dit – il faut aussi être en capacité d'accueillir des entreprises. Je médite à Saint-Étienne Métropole pour qu'on lance les études sur Stélytec 2. Je ne connais pas encore le périmètre exact, je comprends tout à fait qu'en termes d'artificialisation, ça peut questionner, qu'en termes hydrauliques, il y a des études à mener. Il faut également aussi prendre en compte les riverains qui sont à proximité du site, mais lancer des études pour un nouveau parc d'activités, c'est derrière

aussi défendre la valeur du travail. Je suis fils d'ouvriers. Mes parents travaillaient un dans le textile et l'autre dans la métallurgie et j'ai été élevé dans cette idée du travail et Saint-Étienne Métropole, Saint-Chamond, c'est une terre de travail et c'est une terre d'industrie. Aujourd'hui, on manque de foncier économique pour accueillir des entreprises.

C'est vrai qu'en début de Conseil, tout se tient. On a fait un débat d'orientation budgétaire où on regrettait que l'État ne donne pas assez, mais ça vient d'être dit, si on veut créer de la richesse sur notre territoire, il faut être aussi en capacité de pouvoir accueillir des entreprises. Il ne faut pas le faire n'importe comment, c'est certain. Je mets bien sûr là-dessus des points d'alerte. On le sait, sur ce futur parc d'activités, on ne peut pas accueillir des immenses hangars dédiés à la logistique. Le document d'urbanisme au-dessus du PLUi l'interdit, mais il faut aussi faire œuvre de pédagogie – comme Gilles le fait finalement – expliquer aussi aux populations que derrière, c'est de l'emploi, c'est de la richesse, c'est des gens qui, au lieu d'aller travailler sur Lyon, vont pouvoir rester sur Saint-Chamond. Il y a tout cet environnement et je crois que c'est important de le dire. On est au début de cette réflexion, mais en tout cas, le document qui nous est présenté ce soir nous pose ces finalités.

Je voudrais également quand même rappeler que ce document qu'on vient de nous présenter est tourné vers les populations. Il y a quand même un chapitre énorme sur « améliorer la santé des populations ». Lorsque l'on essaye de lutter contre la pollution atmosphérique en développant les modes doux, lorsque l'on interdit des permis de construire à proximité des voies rapides, est-ce que c'est bien aujourd'hui d'accorder des permis de construire pour des populations qui viennent s'installer à quelques mètres d'une voie rapide ? Non. C'est quelque chose qu'il faut intégrer dans notre document d'urbanisme. Ça va dans le sens de l'amélioration de vie de nos habitants.

Puis, il y a la question de l'habitat, je pense que là aussi, il faut trouver un équilibre – comme il faut en trouver entre agriculture et industrie – entre préservations des terres agricoles et l'habitat. Bien sûr qu'il faut certainement quelques terrains constructibles pour de la maison individuelle parce que ça reste aussi le rêve de beaucoup de Français, mais je pense que pour nos centres anciens comme Saint-Chamond, les centres-villes, ce futur PLUi est une chance historique. Pourquoi ? Parce qu'on ne pourra plus forcément construire en périphérie et le foncier va devenir rare. Donc, les promoteurs, inévitablement, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont réinvestir nos centres-villes. Bien sûr que ce ne sera pas du jour au lendemain, il faudra du temps. Il n'empêche que dès à présent, on le voit sur notre commune et je voudrais citer deux projets qui sortent de terre. Le premier est le projet « Pop Life » du côté du quartier de Saint-Julien où une vieille bâtisse a été démolie et il y a la construction d'une trentaine de logements, dont une partie en accession aux propriétés. Puis, il y a un deuxième projet, rue du Pilat, vous avez Nexity qui a démoli là aussi une ancienne maison et qui est en train de construire un collectif. Petit à petit, notre centre-ville qui est aujourd'hui en souffrance – il faut le dire – avec une population parfois qui se paupérise, ce document va permettre, parce qu'il cible les centres-villes, de réinvestir nos centres-villes.

Pour toutes ces raisons, croyez bien que je suis extrêmement favorable à ce que Gilles THIZY vient de nous présenter.

M. le Maire : Très bien.

Ça me fait plaisir, Monsieur DEGRAIX, que vous me dites que vous êtes pour le projet « Pop Life » parce qu'à l'époque, je sais que vous étiez mitigé, mais en effet, on n'a pas attendu ce futur PLUi et PADD.

Hors micro

M. le Maire : S'il vous plaît, Monsieur DEGRAIX, calmez-vous. Monsieur DEGRAIX, restez zen, s'il vous plaît.

Attendez, vous demandez la parole. Si vous demandez la parole, je vous la redonnerai.

Madame SURPLY, si vous permettez, je donne la parole à Monsieur DEGRAIX puis après je vous rendrai la parole.

Monsieur DEGRAIX, allez-y.

M. DEGRAIX : Franchement, Monsieur le Maire, arrêtez. On est dans un débat qui est constructif, chacun exprime ses opinions. Le groupe Écologie les Verts a exprimé ses opinions, je le respecte et je l'entends. Ce n'est pas la peine à chaque fois de mettre un petit tison pour remettre une pièce dans le juke-box.

Pourquoi j'étais mitigé ? Dites les choses. Pourquoi j'étais mitigée par rapport à ce projet ? Pourquoi j'étais réservé ? Parce que pour moi, c'est l'accession à la propriété et que le promoteur a aussi sollicité l'office HLM pour finalement faire un projet mixte à la fois habitat social et accession à la propriété. Je pense qu'avec 40 % de logements sociaux sur la Ville de Saint-Chamond, je me suis dit que ce n'est peut-être pas une priorité de mettre à nouveau du logement social à ce niveau-là. Puis après, on a discuté avec le promoteur. On a vu que dans les logements sociaux qui allaient être proposés, on allait faire des logements avec des loyers relativement élevés, ce qui allait permettre à des familles avec un certain nombre de revenus de pouvoir s'y installer et finalement, on a trouvé un compromis. C'est ça gérer une ville, c'est trouver des compromis, essayer de développer.

S'il vous plaît, allez au bout de votre logique et ne lancez pas une information sans avoir la possibilité d'expliquer.

M. le Maire : Vous avez eu la possibilité et vous refaites un tout petit peu l'histoire parce qu'au début, vous étiez contre, vous avez vu le promoteur, vous lui avez dit que vous étiez pour. Quand le permis de construire est arrivé dans mon bureau, vous m'avez dit : « Débrouille-toi avec le bébé, moi, je ne prends pas de décision ». C'est la vérité.

Madame SURPLY, c'est à vous.

Mme SURPLY : je pense que cela n'intéresse pas beaucoup Monsieur THIZY.

J'avais une autre question concernant la façon dont on amende ce document.

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, écoutez Madame SURPLY, s'il vous plaît, calmez-vous.

Mme SURPLY : Il faut arrêter de couper les gens.

Monsieur THIZY, vous avez dit dans la même intervention – et c'est en ça que je voudrais vous m'éclairiez – vous pouvez faire des remarques, mais finalement, le PLUi ne changera pas alors dans quelle mesure nos remarques et la « coconstruction » – comme vous aimez à employer ce terme – est possible ? Puisque j'ai eu l'impression en commission et sur l'exposé que c'était quand même fait. Est-ce que je me trompe ou est-ce qu'il y a une nuance à apporter surtout pour ceux qui nous regardent ?

M. le Maire : Très bien. Monsieur THIZY.

M. THIZY : À aujourd'hui, dans la présentation au niveau des communes, on en est sur le débat sur les grandes orientations et c'est ce que vous avez commencé à faire à la fois dans votre question et dans des échanges qui peuvent être polémiques sur la Commune, mais sur lesquelles je m'interdis de porter un quelconque jugement.

Néanmoins, on est sur ces orientations. Elles sont ce qu'elles sont et elles sont suffisamment souples, mais dans les objectifs qui sont derrière, on peut encore apporter, vous avez utilisé le terme d'amendement, ce n'est pas véritablement ça, mais des évolutions qui peuvent aller dans un sens qu'on n'a peut-être pas suffisamment vues à l'aune d'une commune particulière. On est sur quelque chose de très générique qui concerne les 53 communes. Le PLUi, on est en train de le faire donc, actuellement, au niveau des commissions urbanistes, des groupes qui sont constitués au niveau des communes, on arrive à la touche finale c'est-à-dire que d'ici deux mois environ, il faudra que l'atterrissage du PLUi par commune soit arrêté. L'idée que l'on en a est que fin février, le travail de coconstruction avec les communes arrive au bout, qu'on laisse le temps à l'agence d'urbanisme, qui est à la fois notre assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre, de rédiger tout le document, toutes les cartes, tout ce qu'il y a à faire pour avoir un vrai projet qui soit présentable pour l'arrêt au niveau du Conseil métropolitain aux alentours de l'été.

Quand j'avais parlé de tout ça et présenté le nouveau planning au niveau du Comité de pilotage des maires qui s'est tenu le 16 mai dernier, j'avais parlé du mois de juin 2025 pour l'arrêt. Si on le fait au mois de septembre, on est toujours dans le même tempo, mais ça sera à peu près à cette période.

Il me reste à faire valider, au vu de la présentation que je vous ai faite des possibilités d'évolutions réglementaires, que ce scénario d'un arrêt aux alentours de l'été, c'est celui que je vais préconiser et que je vais porter, mais c'est bien entendu l'ensemble de mes confrères qui vont le valider. Je ne pense pas qu'il soit urgent d'attendre. Il est urgent de continuer à travailler et que s'il y a des évolutions réglementaires qui apportent de la souplesse, ce que tout le monde demande, moi le premier, je serai le premier satisfait et le premier à dire qu'il faut qu'on y aille.

M. le Maire : Pour compléter les propos de Monsieur THIZY par rapport aux sénateurs, en effet, les parlementaires ont été contactés. Il a complètement raison, il y a une proposition de loi, une PPL, qui a été déposée au sénat et en effet, dès qu'il y aura un gouvernement et un ministre de la Transition écologique ou autre, bien évidemment, il sera interrogé et contacté à sujet-là.

Je rappelle que la proposition de loi qui est portée par le sénat – et mon prédécesseur Hervé REYNAUD est bien évidemment favorable, il a échangé avec le président LARCHER et on a aussi eu l'occasion d'échanger avec lui lors du Congrès des maires – je vous dis juste le titre parce qu'il en dit quand même beaucoup, c'est « La PPL visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux ». C'est important de pouvoir concerter tout ça avec les élus locaux parce que même si aujourd'hui, ce PADD est porté par Saint-Étienne Métropole, la pierre angulaire finalement et la base restent les élus locaux. Il faut qu'on ait notre mot à dire, il faut qu'on puisse échanger encore une fois, comme ça a été dit par de nombreuses personnes, majorité, opposition. Merci à Gilles de faire le déplacement justement là-dessus parce qu'en effet, les trois critères sont clairs, un territoire au travail – ça a été dit et redit et pour une fois, Monsieur DEGRAIX va être d'accord là-dessus – croître autrement – et en effet, c'est important, bien évidemment – et mieux habiter. Ce qui est surtout, pour moi, important, c'est ensemble sur Saint-Chamond et c'est pour ça qu'on fera remonter des propositions au niveau du PLUi et qu'on ira aussi échanger avec la Maire de L'Horme et puis Saint-Étienne Métropole sur Stélytec 2.

S'il n'y a plus de questions, je propose qu'on libère Gilles THIZY de prendre acte de cette présentation, le remercier et lui souhaiter un bon retour dans sa Commune de Marcenod, lui souhaiter aussi de bonnes fêtes et on prendra plaisir à rééchanger dès le début de l'année 2025. Merci, Gilles, bonne soirée et à bientôt et passe de bonnes fêtes.

M. THIZY : Merci à vous et bonne continuation.

M. le Maire : Très bien. Chers collègues, malgré l'heure tardive, je vous propose de reprendre l'ordre des débats et de revenir à la délibération n° 3 sur l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025. La parole est au premier adjoint, Régis CADEGROS.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte.

DL20240178. OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

M. CADEGROS : C'est une délibération classique, il s'agit jusqu'à l'adoption définitive du budget qui doit avoir lieu au plus tard le 15 avril, l'exécutif de l'assemblée peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts lors de l'exercice précédent en 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est tout simple.

M. le Maire : Très bien. Sur cette délibération n° 3, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Quatre oppositions ?

Hors micro

M. le Maire : Attendez. Opposition : quatre oppositions, Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie les Verts. Des abstentions ? Trois abstentions : le groupe de Jean-Luc DEGRAIX. Très bien. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (30 pour ; 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 3 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 4 sur la fixation des tarifs prestations des services locaux, Régis CADEGROS.

DL20240179. FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES LOCAUX – ANNÉE 2025

M. CADEGROS : Cette délibération fixe les tarifs des services et prestations dont l'application débute le 1^{er} janvier en ce qui concerne le domaine public, la médiathèque, la police municipale, la population, sécurité juridique et tranquillité publique sachant qu'il y a une évolution moyenne de 2,45 % du niveau de l'inflation.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette délibération n° 4. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions. Pardon, Mme MASSARDIER, vous avez une question ?

Hors micro

M. le Maire : Non, mais vous pouvez y aller. C'est bon ?

Alors, je reprends. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six oppositions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Ecologie les Verts et le groupe de Jean-Luc DEGRAIX. Oui, abstentions, on est d'accord. Sept, oui, pardon. Excusez-moi. Sept abstentions. Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 7 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 5, sur la demande de garantie d'Habitat et Métropole et la parole est toujours à Régis CADEGROS.

DL20240180. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINE AU FINANCEMENT DE LA RESIDENTIALISATION 4 RUE JAMES CONDAMIN A SAINT-CHAMOND

M. CADEGROS : C'est Habitat et Métropole qui sollicite la Commune pour des travaux réalisés 4 rue James Condamin. Ils ont obtenu un prêt de 205 240 € auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations donc, il demande la garantie d'un prêt qui est basé sur le livret A avec une marge à 0,6, ce qui nous fait un taux actuel de 3,6 % sur 20 ans.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Madame SURPLY ne prendra pas part au vote, car elle est absente. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 6, toujours une demande de garantie d'emprunt. Régis CADEGROS.

DL20240181. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINE AU FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS IMMEUBLE GAMBETTA SIS 25, 27, 29 RUE DU MARCHÉ À SAINT-CHAMOND

M. CADEGROS : Pour la réhabilitation de 18 logements locatifs, rue du Marché à Izieux, au n° 25, 27 et 29, Habitat et Métropole sollicite la Commune pour garantir un prêt à hauteur de 100 % auprès de la CDC, d'un montant total de 420 820 € avec deux lignes de prêt.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Madame SURPLY, toujours absente, ne prend pas part au vote. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 7, toujours sur des demandes de garantie d'emprunt.

DL20240182. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLÉ POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION/AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS SIS 13 PLACE SAINT-PIERRE A SAINT-CHAMOND

M. CADEGROS : C'est pour l'acquisition et l'amélioration de trois logements qui sont situés 13 place Saint-Pierre.

Habitat et Métropole sollicite la Commune pour garantir un prêt contracté toujours auprès de la CDC, d'un montant de 252 436 € et constitué de quatre lignes de prêt. On nous demande de garantir à hauteur de 100 % ce prêt.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Madame SURPLY, toujours absente, ne prend pas part au vote. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Délibération n° 8 sur la mise en place de gestion des flux des contingents de réservation de logements sociaux. La parole est à Régis.

DL20240183. MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL HABITAT ET MÉTROPOLÉ

M. CADEGROS : C'est en raison de la garantie d'emprunt qu'elles accordent aux bailleurs sociaux, les communes disposent d'un droit de réservation sur le patrimoine locatif. Les droits de réservation s'expriment en pourcentage des logements disponibles et le but de cette délibération est d'approuver la convention qui lie la Ville au bailleur social Habitat et Métropole, sachant que le flux d'attribution sera actualisé chaque année et que pour 2025, en tenant compte des critères et des différents articles de la convention, le flux disponible serait de 11 181 logements auxquels est affecté un coefficient de 3 % soit 35 attributions réservées à la Ville pour 2025.

M. le Maire : Très bien. Merci. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Il nous semble normal qu'une municipalité qui participe en plus à garantir l'emprunt d'Habitat et Métropole puisse bénéficier d'un contingent de réservation de

logements sociaux afin de répondre parfois à des urgences ou à des situations nécessitant une proximité accrue.

Nous regrettons que la loi ÉLAN ait obligé le regroupement des offices HLM disposant de moins de 12 000 logements. Cette réforme a fait perdre une certaine indépendance à la politique sociale du logement au niveau local, notamment dans la vallée du Gier. Aujourd'hui, nous dépendons d'Habitat et Métropole contre l'avis de l'ensemble des partenaires du logement social, ce sont les macronistes qui ont imposé ce regroupement.

Nous avons une question. Y aura-t-il pour ces 35 logements un cahier des attributions locales et une commission associant les représentants des locataires, comme c'est actuellement le cas pour Habitat et Métropole.

M. le Maire : Tout à fait. Madame MOUSEGHIAN souhaitait de dire un mot ?

Mme MOUSEGHIAN : Non, c'était pour la délibération d'après.

M. le Maire : On va déjà répondre à ces questions. C'est la CALEOL qui attribuera ces logements d'Habitat et Métropole.

Hors micro

M. le Maire : Commission d'attribution de logements, tout à fait

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération n° 9 et la parole est à Aline MOUSEGHIAN.

DL20240184. DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DU CHATELARD, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ENVELOPPE COMMUNES URBAINES » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Mme MOUSEGHIAN : Dans le cadre de son soutien aux communes, le Département a mis en place une « enveloppe communes urbaines ». La Commune de Saint-Chamond a sollicité une subvention pour le projet de rénovation thermique de l'école du Chatelard.

Aujourd'hui, il est demandé d'approuver le plan de financement indiqué dans la délibération avec une subvention du Département d'un montant de 225 300 € dans le cadre de l'enveloppe communes urbaines et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette demande de subvention.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Une très bonne nouvelle pour la Ville. D'ailleurs, on devrait recevoir un courrier d'ici peu pour notifier cette subvention du Département de la Loire. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On passe désormais aux ressources humaines et la parole est à Béatrice COFFY.

DL20240185. RÉGIME INDEMNITAIRE DES PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire.

Les deux premières délibérations portent sur les régimes indemnitaires. Le premier est pour les professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Les professeurs d'enseignement artistique n'avaient pas le RIFSEEP comme leurs collègues agents de la collectivité. Leur Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) – c'est leur régime – ce régime va pour les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels. L'ISOE comprend une part fixe et une part modulable.

La part fixe liée à l'exercice de l'effectif des fonctions d'enseignant, en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves. Le taux moyen annuel par agent s'élève à 2 550 €.

La part modulable liée à l'exercice de tâches de coordination de suivi et d'orientation des élèves la part annuelle par agent est de 1 497,84 €.

La part fixe sera versée en 1/12 chaque mois et la part modulable en janvier de l'année N+1.

Je tourne les pages. Les heures supplémentaires d'enseignement, les bénéficiaires.

Les heures d'enseignement peuvent aller aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels. Les heures supplémentaires d'enseignement sont attribuées aux agents qui effectuent un service exerçant les maximas de service hebdomadaire fixés par le statut particulier. En cas de services supplémentaires, l'agent perçoit une indemnité qui résulte d'une équation, d'une manipulation, c'est le TBMG (Traitement brut moyen de grade) sur le nombre d'heures multiplié par 9/13. 20 heures ou 16 heures sont les heures des agents, soit ils sont catégories B et ils font 20 heures par semaine soit c'est 16 heures, c'est les catégories A.

Le taux de la première heure bénéficie d'une majoration de 20 %. Pour les professeurs d'enseignement artistique hors classe, le TBMG est majoré de 10 %.

Les indemnités horaires des professeurs et assistants d'enseignement artistique sont versées aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels. C'est quand l'heure dépasse l'heure habituelle.

Chaque heure supplémentaire réalisée est rémunérée à raison de 1/36 de l'indemnité forfaitaire annuelle. Le taux ainsi déterminé est en outre majoré de 25 %.

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Cette indemnité est essentiellement faite pour les directeurs relevant du cadre de directeur de conservatoire, pour les fonctions de directeur du conservatoire, à rayonnement communal ou intercommunal, ce qui est le cas du Conservatoire de Saint-Chamond. La moyenne annuelle de référence au 1^{er} juillet s'élève à 1 564,10 €.

Le montant individuel ne peut dépasser huit fois donc, c'est 1 564,10 €. L'autorité territoriale détermine le taux individuel.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du régime indemnitaire, de l'inscrire au budget et de le voter et de le payer, bien sûr, au chapitre 012.

M. le Maire : Merci à Béatrice COFFY pour cette présentation sur le RIFSEEP.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais intervenir pour les deux délibérations.

M. le Maire : Est-ce que vous voulez peut-être qu'on passe au vote et puis sur la deuxième, vous donnez un argumentaire ?

M. MINNAERT : Oui.

M. le Maire : Ça vous va ? Allez, on fait comme ça. Très bien.

Y a-t-il d'autres questions sur le RIFSEEP des professeurs et assistants d'enseignement artistique ? Pas de questions. Très bien. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions Saint-Chamond Pour Tous, Europe Ecologie les Verts et Saint-Chamond d'Abord. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : On passe à la délibération n° 11 sur le régime des policiers municipaux et la parole est à nouveau à Béatrice COFFY.

DL20240186. MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX

Mme COFFY : Régime indemnitaire de la filière Police municipale.

Les bénéficiaires de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) sont les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité et relevant des cadres d'emplois de :

- directeur de police ;
- chef de service de police municipale ;
- ou agent de police municipale.

Instauration de la part fixe de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement. La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant un montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant.

Pour les agents, vous le voyez dans le tableau :

- agents de police, c'est 30 % ;

- chef de service de police, c'est 32 % ;
- et directeur de police municipale, 33 %.

La part fixe de cette indemnité est versée mensuellement.

Comme dans tout régime, il y a la part variable qui est liée à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution de la part variable. Elle est fixée par rapport aux critères suivants :

- réalisation des objectifs ;
- compétences professionnelles et techniques ou compétences managériales ;
- respect des obligations professionnelles ;
- les qualités relationnelles.

Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement susceptible d'être versée est fixé dans la limite des montants suivants :

- agents de police municipale, 5 000 € ;
- chef de service de la police municipale, 7 000 € ;
- et directeurs de police, 9 500 €.

Le montant de la part variable sera versé mensuellement dans la limite des 50 % et puis le solde sera restant et versé enfin.

Pour le maintien du régime indemnitaire, je ne vais pas vous lire le paragraphe, c'est juste pour montrer ce paragraphe que s'il y a eu un régime antérieur plus favorable, on le leur maintient jusqu'au moment où ils rejoignent – si on peut parler ainsi – le nouveau régime qui a été mis en place, mais il n'y a pas de cas dans la collectivité donc, ça ne nous concerne pas.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du régime indemnitaire et de l'inscrire au budget correspondant.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Si la délibération concernant le régime indemnitaire des professeurs et assistants d'enseignement artistique a fait l'unanimité auprès des organisations syndicales, celle concernant le régime indemnitaire des policiers municipaux a vu certaines organisations s'abstenir pour deux raisons principales.

La première, cette négociation indemnitaire s'est déroulée en dehors d'une véritable concertation avec les organisations syndicales. Nous sommes surpris d'apprendre que la Mairie ne s'appuie pas en priorité sur les instances représentatives pour engager des discussions.

Au lieu d'adopter une vision globale des agents territoriaux, la Mairie a choisi une négociation individuellement avec une catégorie spécifique d'agents. En tant qu'écologistes, nous ne trouvons pas acceptable de contribuer à une forme de division entre les agents. Une instance municipale a le devoir de préserver l'unité et la cohérence avec l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Cette cohérence doit s'établir d'abord à travers un dialogue constructif avec l'ensemble des organisations représentatives que ce soit au niveau municipal ou dans toutes les instances de la société.

Deuxièmement, même s'il est reconnu que les policiers municipaux ont obtenu une forte augmentation de leur régime indemnitaire, dit le RIFSEEP, c'est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions et l'expertise et de l'engagement professionnel, que l'on puisse réjouir pour les bénéficiaires cette forme de négociation individualisée, oubli que tous les agents municipaux mériteraient d'obtenir le même traitement de faveur, nous souhaitons connaître précisément le montant de ces augmentations. Par ailleurs, nous aimerions que vous nous expliquiez pourquoi les autres agents territoriaux n'en bénéficient pas.

M. le Maire : Très bien. Béatrice COFFY va vous répondre et puis je compléterai.

Mme COFFY : Bien sûr.

Déjà, pour la police municipale, ça ne s'appelle pas le RIFSEEP, c'est l'ISFE.

Hors micro

Mme COFFY : Vous me parlez de l'augmentation des policiers pour savoir si toute la Commune bénéficie de l'augmentation des policiers. Ce n'est pas la même augmentation, mais ils ont eu une augmentation et une revalorisation du RIFSEEP dans le cadre de négociations justement avec les partenaires syndicaux de la Mairie. C'était il y a déjà quelque temps. On l'a présenté et je vous le dis souvent lors des conseils municipaux donc, ça a été fait. Ce n'est pas la même part que les enseignants. La part des enseignants n'est pas la même part que les policiers non plus. D'ailleurs, les enseignants artistiques n'en avaient pas jusqu'à présent.

Chaque filière a son propre régime indemnitaire et le régime de la police n'est pas le même – je le reconnais, mais c'est comme ça – dans toutes les municipalités.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT. Sinon, je compléterai les propos de Madame COFFY. C'est bon ?

Déjà, dire plusieurs choses. La première, je rappelle qu'il y a eu un décret qui est sorti le 26 juin 2024, qui disait qu'on devait modifier le régime indemnitaire de la police municipale à partir du 1^{er} janvier 2025 sinon l'ancien décret n'était plus applicable. C'est la première chose.

La deuxième chose, vous dire que c'est une demande de la police municipale de ne pas intégrer les syndicats dans les négociations et en aucun cas, ce sont les demandes de la Ville de Saint-Chamond. On va se le dire très clairement. On a de très bonnes relations avec les syndicats. Nous avons eu d'ailleurs un CST récemment dans lequel ces régimes indemnitaires, que ce soit pour les enseignants du conservatoire ou pour les policiers municipaux. Je vais vous rappeler quand même le vote – parce que c'est important – lors de ce CST. Personne n'a voté contre, l'UNSA a voté pour, la CGT s'est abstenue, elle n'a pas voté contre le régime indemnitaire des policiers. C'est une chose importante, mais on ne peut pas remettre sur le dos de la Ville cette problématique-là, c'est une demande et un souhait des agents et on doit respecter – et Monsieur MINNAERT, vous le dites régulièrement – le souhait des agents.

En ce qui correspond l'augmentation, ça correspond à une augmentation moyenne de 80 € par mois brut sur les policiers municipaux.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'ai bien parlé d'abstention, je n'ai pas parlé de contre, mais justement, je ne suis pas du tout d'accord sur cette conception que des salariés disent : « Nous ne souhaitons pas passer par des organisations syndicales ». Par rapport aux logements, dans les logements, vous avez des représentants des locataires et qu'il y aurait des locataires qui vous diraient : « Nous, on ne veut pas passer par l'association de locataires, on veut passer directement par vous ». Non, il y a des organisations syndicales qui sont là pour négocier, c'est avec elle qu'on négocie parce qu'à ce moment-là, dans une entreprise, chacun va dire : « Nous, telle catégorie, on ne veut pas voir les organisations syndicales, on vient négocier directement avec vous », mais ce n'est pas admissible. S'ils veulent négocier directement entre policiers, ils créent une organisation syndicale policière catégorielle. C'est bien regrettable, mais ce n'est pas des individus ou des salariés individuellement qui négocient une catégorie.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, c'est votre avis.

Hors micro

M. le Maire : Attendez, Monsieur MINNAERT. Je vous ai écouté, s'il vous plaît. Si je peux vous répondre.

Hors micro

M. le Maire : Non, pas du tout. Vous parlez du privé alors je vais reprendre ma casquette, puisque j'ai eu la chance de bosser 10 ans dans le privé.

Vous savez, les salariés, il y en a qui allaient voir le patron eux-mêmes en leur disant : « J'estime que je fais du bon travail, je veux tant d'augmentation ». Le patron donnait ou ne donnait pas d'ailleurs parce qu'il est légitime et c'est son argent à donner ou à ne pas donner, mais ça se fait même dans le privé donc, il ne faut pas parler de choses, Monsieur MINNAERT, qu'on ne connaît pas forcément.

On ne va pas élargir le débat. Je pense que la PM a souhaité travailler comme ça. On a respecté le choix de la PM. Il faut peut-être se poser la question inverse, Monsieur MINNAERT, pourquoi les policiers municipaux ne sont pas passés par les syndicats ? Ça, aujourd'hui, malheureusement, je ne peux pas vous apporter la réponse, mais vous pourrez les interroger, il n'y a pas de soucis.

M. MINNAERT : Je vais quand même vous apprendre quelque chose. Là, je peux prendre aussi ma casquette. Je suis conseiller du salarié, défenseur syndical donc, je connais aussi bien le droit du privé que le droit public à ce sujet.

Vous ne pouvez pas signer un accord si vous n'êtes pas une organisation syndicale. Ce n'est pas possible. Je ne trouve pas normal que vous autorisiez une négociation avec des gens directement qui ne sont pas représentatifs d'une organisation syndicale. D'ailleurs, la preuve est que ce que vous avez décidé a dû être voté par des organisations syndicales. Ce ne sont pas eux qui étaient là au moment du vote. Pour moi, les négociations se font à partir des personnes qui sont représentatives des organisations syndicales. Après, les organisations syndicales ont la responsabilité d'aller voir les salariés, de les entendre, de regarder s'ils les représentent. S'ils ne les représentent pas bien, ils vont voir une autre organisation, mais je ne suis pas d'accord sur ces méthodes qui font abstraction des gens qui sont représentatifs.

M. le Maire : On ne sera pas d'accord, Monsieur MINNAERT. On a la chance d'avoir de très bons syndicats à la Ville de Saint-Chamond, quels qu'ils soient.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, est-ce que je peux vous répondre, s'il vous plaît ?

On a la chance à Saint-Chamond d'avoir des organisations syndicales de qualité. À chaque fois qu'on doit les consulter, on les consulte. À chaque fois qu'on doit les écouter, on les écoute. À chaque fois, qu'on peut travailler ensemble pour coconstruire, on essaie de travailler ensemble pour coconstruire. On essaie toujours de trouver des compromis avec eux. Là, c'était une volonté de la police municipale. On a respecté cette volonté de la police municipale, point, la réalité est là.

Mme MASSARDIER : Je réinsiste un peu quand même parce que je crois qu'on n'est pas en train de se dire : « On coconstruit » ou « On fait je ne sais pas quoi ». Je crois que c'est une question de loi et c'est une question de représentation et de droit du travail donc, peut-être que c'est important de pouvoir y revenir.

M. le Maire : Je vais pas vous dire de bêtises, mais je crois qu'il n'y a pas d'obligation qu'il y ait un délégué syndical ou un représentant syndical. Quand les policiers municipaux ont rencontré la Direction générale, en effet, ça passe au CST derrière, il y a un avis du CST, ce qui a été fait, on reste dans le cadre, mais après, si la police municipale – j'insiste dessus – n'a pas souhaité qu'il y ait un représentant syndical, ça les regarde et les raisons les regardent parce que même moi, je vais être très honnête, je ne les connais pas.

Très bien. Y a-t-il des oppositions sur le régime indemnitaire des policiers municipaux ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Quatre abstentions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Ecologie les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : On passe à la délibération n° 12. La parole est à Béatrice COFFY.

DL20240187. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme COFFY : Merci. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans le respect du Code général de la fonction publique, le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents à temps plein.

Dans le tableau, vous avez la nature des fonctions, le grade de rémunération et le nombre d'emplois permanents de contractuels qu'il faut dans l'emploi désigné.

Considérant également qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect toujours des règles de la fonction publique, vous avez les emplois qu'on appelle « les emplois jeunes d'été » avec la nature des fonctions, le grade de rémunération et le nombre d'emplois sur le mois de juillet et sur le mois d'août.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter ces agents contractuels ;
- d'autoriser à signer le contrat à venir ;
- et de l'inscrire au budget 012.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Neuf abstentions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Ecologie les Verts, Saint-Chamond d'Abord et le groupe de Jean-Luc DEGRAIX.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 9 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY).

M. le Maire : Délibération n° 13 et la parole est toujours à Béatrice COFFY.

DL20240188. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Mme COFFY : Tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025.

C'est vrai que c'est un tableau que l'on passe chaque année. Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique et des collectivités territoriales, il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de durée hebdomadaire d'un poste. C'est ce que nous faisons lors des conseils municipaux où nous passons la délibération du tableau des effectifs.

Afin d'en assurer le suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes permanents budgétés et pourvus sous forme d'un tableau joint en annexe à la présente délibération.

Il est proposé d'établir ce tableau et d'imputer la dépense correspondant sur le budget général de la Ville au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Sur cette délibération n° 13, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Neuf abstentions, toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 9 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-

CHAILLOT, M. Romain PAPIER, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 14 et c'est toujours Béatrice COFFY.

DL20240189. PERSONNEL COMMUNAL – MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2025 – RENOUELEMENT

Mme COFFY : C'est le personnel communal, mises à disposition auprès de divers organismes associations locales pour l'année 2025.

La Ville de Saint-Chamond emploie depuis plusieurs années du personnel qu'elle met à disposition d'associations locales. Les organismes concernés par ce dispositif présentent une vocation sociale, socioculturelle, culturelle ou encore sportive. Le statut général des fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition des organismes d'intérêt général.

La Ville souhaite renouveler pour l'année 2025 la mise à disposition de personnel communal auprès de divers organismes et associations locales récapitulées dans le tableau ci-dessous. Il y a le CGOS avec un temps complet en administratif, adjoint administratif et le club des retraités de Fonsala avec l'entretien pour quatre heures par mois.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce dispositif.

M. le Maire : Très bien. Merci, Béatrice COFFY. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

On prend acte.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : On continue avec la délibération n° 15 où on prendra aussi acte. Béatrice COFFY.

DL20240190. PERSONNEL COMMUNAL – MISES À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS SPORTIFS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – RENOUELEMENT

Mme COFFY : Personnel communal, mises à disposition d'éducateurs sportifs auprès des associations locales pour l'année scolaire 2024-2025. Pareil, c'est un renouvellement.

Le service des sports de la commune de Saint-Chamond emploie du personnel qu'il met à disposition d'associations locales sportives. Le statut général des collectivités territoriales fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Il est rappelé qu'en vertu du décret, la collectivité a pour obligation de se faire rembourser par l'association la rémunération de l'agent mis à disposition, les cotisations et contributions correspondantes.

La Commune souhaite renouveler la mise à disposition de personnel communal pour l'année 2024-2025. Vous avez le tableau ci-dessous avec les associations. C'est Saint-Chamond Foot pour 8h45 et le Tennis de table pour un entraînement pour 12h30.

Il est proposé de prendre acte de ce rapport.

M. le Maire : Très bien. Merci, Béatrice COFFY.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Saluer l'investissement, bien évidemment, des étapes du service des sports. Je sais que ça tient à cœur à Daniel FAYOLLE et à Luc CHEVALLIER qui sont très investis dans les clubs et au-delà finalement, seulement des heures de mises à disposition et qui vont bien au-delà, et qui sont des agents engagés à la fois pour la collectivité et à la fois pour les associations sportives donc, merci à eux.

On prend acte, tout à fait.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : On passe à délibération n° 16 sur l'autorisation de recrutement d'un référent du dispositif de réussite éducative par voie contractuelle et c'est Béatrice COFFY qui a la parole.

DL20240191. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE PAR VOIE CONTRACTUELLE RÉFÉRENT

Mme COFFY : Lancé par l'État en janvier 2005, chez nous, ça a commencé, dans la Ville de Saint-Chamond, en 2015, dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale, il a pour objectif principal la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et vise également à accompagner les enfants et les jeunes d'une manière globale en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux et familiaux.

La Commune de Saint-Chamond souhaite maintenir son dispositif de réussite éducative (DRE) par le recrutement d'un ou d'une référente DRE sur un poste permanent à temps non complet à 70 % affecté à la Direction Petite enfance et Vie scolaire.

Le référent DRE a trois axes de travail :

Un, la construction des parcours de réussite éducative, vous avez dessous toutes les missions ;

Dans le deux, l'accompagnement des familles avec les missions ;

Et enfin dans le paragraphe 3, la gestion administrative et financière du dispositif, puisque vous savez que c'est un financement de l'État.

Pour cela, un appel à candidatures a été effectué pour ce poste à temps complet à 70 % sur le grade d'assistant socio-éducatif.

Compte tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les conditions attendues, comme le prévoit le Code général de la fonction publique.

Dans ce cas, le contrat pourra être conclu à compter du 23 janvier 2025 pour une durée déterminée qui pourrait de trois ans au maximum, renouvelable trois ans et s'il est encore renouvelé, ce sera pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence de grille indiciaire du grade d'assistant socio-éducatif, dans la limite du 6^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire. Cette limite du 6^{ème} échelon correspond au niveau maximal du poste pour un agent contractuel tant qu'aucune nouvelle délibération n'est prise.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le recrutement du ou d'une contractuelle ;
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir ;
- et d'imputer la dépense correspondant au budget 012.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. C'est toujours les mêmes délibérations, de toute façon, pour les contractuels. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 17 et la parole est à Catherine CHAPARD.

DL20240192. REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Mme CHAPARD : Chaque année, 8 % des logements de la Commune sont choisis aléatoirement par l'INSEE sur l'ensemble de notre commune, ce qui représente environ 1 400 adresses qui sont enquêtés par les agents recenseurs. À cela s'ajoute une enquête famille qui dénombrait en 2024 24 adresses et pour 2025 concernera 205 adresses.

Saint-Chamond compte sept agents recenseurs, comme le préconise l'INSEE, pour une bonne répartition des adresses, soit 200 adresses par agent.

Le Conseil municipal du 5 novembre 2018 délibérait sur ce point ainsi que sur la rémunération correspondante. Cette rémunération non réévaluée à ce jour se décomposait ainsi :

- 5,50 € par feuille de logements enquêtés, les logements vacants et non enquêtés ne sont pas pris en compte ;
- 60 € pour deux demi-journées de formation obligatoire, soit deux fois trois heures ;
- une prime de 1 000 € à diviser entre les sept agents, répartie selon le travail rendu.

Aujourd'hui, il y a lieu de revaloriser ce mode de calcul afin de l'adapter à la législation, par rapport à l'augmentation du SMIC que nous avons connu, et à l'organisation du recensement pour laquelle la rémunération n'est pas prise en compte, comme :

- l'enquête famille ;
- les logements non enquêtés correspondant à ceux vacants, les résidences secondaires, etc., pour lesquels les agents se déplacent à plusieurs reprises ;

- la tournée de reconnaissance faite après la dernière formation et le début de la collecte ;
- les déplacements des agents avec leur véhicule personnel sur les lieux à enquêter et sur des secteurs situés quelquefois en milieu rural et de ce fait excentré.

De plus, la Commune rencontre quelques difficultés à recruter des agents recenseurs en raison des missions à accomplir et de la faible attractivité de la rémunération. Une augmentation de la rémunération pourrait permettre de les fidéliser pour les années à venir.

Il est ainsi proposé de revaloriser cette rémunération comme suit :

- 6,50 € par logement enquêté et non enquêté ;
- 40 € la demi-journée de formation soit 80 € pour les deux demi-journées de formation ;
- un forfait de 100 € pour la tournée de reconnaissance ;
- 2 € la feuille pour l'enquête famille ;
- et toujours cette prime de 1 000 € répartie entre les agents recenseurs selon leur travail rendu.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette revalorisation et d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de la Ville.

Je vous en remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas question.

En effet, saluer à la fois le travail de Catherine CHAPARD dans sa délégation et puis les agents recenseurs aussi qui passent de nombreuses soirées dans les rues saint-chamondaises pour avoir quelques chiffres. Je peux vous donner une information un petit peu en avant-première, Saint-Chamond restera en 2025 la deuxième ville du Département de la Loire avec une population municipale qui fait foi, comme l'annonçait Monsieur le Préfet l'année passée. On passe à 35 948 habitants et on gagne à peu près 500 habitants pour le relevé 2025. Voilà plutôt des bonnes nouvelles, ce qui montre toujours l'attractivité de la Commune de Saint-Chamond.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 18 et on va parler jumelage et la parole est à Florence VILLEDIEU.

DL20240193. COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LA VILLE DE KAJARAN (RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE)

Mme VILLEDIEU : Merci beaucoup.

Cette délibération concerne une coopération qui a été signée très récemment entre la Ville de Saint-Chamond et la Ville de Kajaran.

À savoir que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Syunik en République d'Arménie ont tout d'abord signé un accord de coopération – c'est le 29 mars 2023 – et une feuille de route

économique franco-arménienne le 9 décembre 2021, qui se fondent sur les accords de coopération conclus entre nos deux républiques : l'Arménie et la République française.

Aujourd'hui, six communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au nombre desquelles Saint-Chamond, se sont inscrites dans le cadre de cet accord en envisageant de s'engager, chacune, dans une coopération avec une ville arménienne. Pour la Ville de Saint-Chamond, l'objectif de la démarche est de permettre le développement d'actions de coopération décentralisée et des relations durables avec la Ville de Kajaran qui se situe dans le sud de l'Arménie, dans le Syunik.

Un engagement de principe sur deux ans a été proposé aux communes françaises et arméniennes, portant sur les domaines d'intervention suivants :

- le développement et promotion de la francophonie et de l'enseignement de la langue française ;
- des échanges dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, y compris la formation professionnelle pour les jeunes ;
- développement économique, surtout dans le secteur de l'agriculture ;
- des échanges dans le cadre du développement du tourisme durable,
- des échanges institutionnels, associatifs et culturels ;
- et enfin, dans le domaine de la santé, surtout concernant l'amélioration de l'accès aux soins.

La collaboration entre la Ville de Saint-Chamond et la Ville de Kajaran peut évoluer dans les années à venir sur des objectifs concrets reposant bien évidemment sur un intérêt réciproque entre les deux parties.

Il est ainsi proposé de valider cette coopération, permettant à la fois un partage de valeurs, de pratiques et la mise en place d'échanges et de bons procédés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la coopération entre les deux communes.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à Florence VILLEDIEU pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous approuvons bien sûr une telle coopération et en tant qu'écologistes, nous avons participé à cet événement lors de la cérémonie qui s'est tenue le samedi 23 novembre 2024 afin d'officialiser cette coopération entre la Ville de Saint-Chamond et la Ville de Kajaran.

Les écologistes ont toujours marqué leur soutien au peuple arménien, notamment par l'engagement de nos députés européens qui ont œuvré pour faire reconnaître le génocide arménien. Localement, d'autres responsables politiques, d'autres formations ont également marqué leur soutien à l'Arménie depuis toujours.

En revanche, nous avons été surpris par l'absence de certaines personnalités locales qui ont œuvré durant leur mandat et qui œuvrent encore, pour certains, à savoir :

- les trois derniers maires de la Ville :
 - o Monsieur DUCARRE ;
 - o Monsieur KIZIRIAN ;
 - o Monsieur REYNAUD, actuel sénateur ;

- mais aussi Monsieur MANDON, député de la circonscription ;
- et enfin Monsieur ROCHEBLOINE, ancien député.

Notre étonnement nous a poussés à interroger directement certains d'entre eux et il s'avère qu'ils n'ont reçu aucune invitation. Nous avons d'ailleurs posé une question à ce sujet pour la séance des questions diverses.

Nous pensons en particulier à Monsieur ROCHEBLOINE qui a été rapporteur avec un député socialiste de textes relatifs à l'Arménie, à Monsieur KIZIRIAN, ancien Maire, qui a œuvré pour l'amitié entre les peuples durant son mandat. Quant aux autres élus, nous ne pouvons pas nous prononcer, nous n'avons pas eu l'occasion de les interroger.

Il nous semble, en tant qu'écologistes, qu'il n'est pas très correct que certaines personnalités n'aient pas été invitées à une telle cérémonie.

M. le Maire : C'était votre question orale, on y répondra quand même tout de suite, bien évidemment et on économisera peut-être un peu de temps en fin de ce Conseil municipal. Je rappelle que les questions orales qu'on pose en fin de Conseil, Monsieur MINNAERT, le but est de les garder pour la fin du Conseil.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, nous voterons ce jumelage qui est une belle chose et un bon début.

J'aurai deux remarques et une question.

La première est dans le sens de mon collègue Monsieur MINNAERT. Tout le monde n'a pas été invité, j'avais trouvé ça très dommage. Il y a également, Madame BOYADJIAN qui n'a pas été invitée puis les élus. Pour répondre à votre question, j'ai reçu l'invitation trois jours avant. J'ai deux mandats, quatre enfants donc, j'ai prié la communauté arménienne de bien vouloir excuser mon absence, mais je n'ai pas trouvé ça extrêmement correct qu'il y ait des absents et qu'il y ait des invitations envoyées trois jours avant. Je pense que vous pouvez faire un effort, mais vous probablement trouverez une justification à tout.

Ma question est la suivante. Dans la convention, vous parlez d'un comité de pilotage. J'aurais aimé savoir comment va se composer ce comité de pilotage, par qui sera-t-il composé et si on peut y participer.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Florence VILLEDIEU vous répondra puis j'apporterai quelques réponses supplémentaires.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voudrais répondre à ce que vous dites. On l'a posé, pendant notre intervention aussi en questions diverses, mais quand on a posé la question, on n'avait pas encore vu l'ensemble des délibérations donc, quand on a vu la délibération, on a effectivement intervenu.

Il y a aussi une différence, c'est que quand on pose une question diverse, on ne peut pas répondre derrière. Sur ça, nous pouvons. D'ailleurs, je ferai remarquer que je ne vous ai pas posé la question, là, nous donnons une affirmation, nous sommes surpris que ces personnalités n'ont pas été invitées. Dans la question diverse, nous demandons la raison et qu'est-ce qui fait ? Vous pouvez nous le dire maintenant, si vous voulez.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous me faites un tout petit peu preuve de mauvaise foi. Je vous le pardonne parce que c'est 00h09.

Je vous rappelle qu'on a envoyé les séances le vendredi d'avant, vous avez envoyé vos questions diverses en fin de semaine dernière, je veux bien vous croire, je vous donne le bénéfice du doute.

Hors micro

M. le Maire : Attendez. Vous parlez d'affirmation et on vous répondra, mais on gagnera du temps pour la fin et ça ne nous pose absolument pas de problème d'échanger avec vous sur ce sujet. Florence VILLEDIEU va vous dire un mot puis je compléterai.

Mme VILLEDIEU : Oui. Merci.

Comme vous l'avez remarqué, certaines personnes n'étaient pas présentes, à savoir que des invitations avaient été envoyées. Certains des anciens maires – comme vous l'avez cité – ne pouvaient pas se rendre ce jour-là à l'invitation.

Le cas de Monsieur KIZIRIAN – d'ailleurs, Monsieur DUGUA s'en est excusé semaine dernière – il y a eu un oubli. Nous le reconnaissons. Il y a eu un oubli d'envoi auprès de Monsieur KIZIRIAN. Monsieur le Maire s'en est excusé.

Concernant Monsieur MANDON, il n'est pas venu, il a été invité. Monsieur ROCHEBLOINE, étant son suppléant, pouvait éventuellement le représenter. Il a peut-être fait le choix de ne pas venir aussi.

Voilà pour les questions que vous avez posées, Monsieur MINNAERT, qui nous ont été envoyées.

Maintenant, concernant le comité de pilotage, il faut savoir qu'il y a eu six communes qui ont signé à Lyon, à la région ces conventions, parce que parler de jumelage, c'est un petit peu plus qu'un jumelage. Je préfère parler de conventions de coopération.

Un comité de pilotage existe, intercommune, au niveau également de la région à la fois du Syunik et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Là, il y a pour l'instant la recherche de deux personnes à la fois en Arménie et ici en France qui vont permettre de coordonner justement les différentes actions qui vont être mises en place afin qu'il n'y ait pas de doublons dans les idées, dans aussi le financement qui va être mis en place. Ce comité de pilotage est vraiment, pour l'instant, en émergence. C'est vraiment le tout début avec les six communes :

- la Commune de Vienne ;
- la Commune de Mornant ;
- il y a également le Puy-en-Velay ;
- Montélimar ;
- Bron ;
- et nous, Saint-Chamond.

Il y a des plans d'action qui vont être mis en place. Après, par la suite, il y aura peut-être un comité de pilotage un petit peu plus ancré et propre à nous, Saint-Chamond, mais là, on est vraiment sur des prémisses et un tout début de travail de coopération. Là, c'est vrai que c'est plus entre les six communes à la fois françaises et arméniennes.

M. le Maire : Très bien. Merci Florence VILLEDIEU et merci à toi pour ton implication aussi dans cette coopération avec Kajaran.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Pour votre information, quand on reçoit le dossier du Conseil municipal, on ne regarde pas toutes les délibérations le même jour, il y a un travail qui se fait différent. Quand je vous dis que nous n'avons pas vu la délibération, on a dû déposer la question – je crois – jeudi ou vendredi, si on n'avait pas vu la délibération avant, c'est une réalité, je n'accepte pas que vous remettiez en doute cette question.

M. le Maire : J'ai dit que je vous donnais le bénéfice du doute, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Pour moi, maintenant, je trouve que ce n'est pas tout à fait correct de venir dire que si Monsieur MANDON était invité, Monsieur ROCHEBLOINE, suppléant, est invité. Non, Monsieur ROCHEBLOINE ne devait pas être invité en tant que suppléant de Monsieur MANDON, il devait être invité en tant qu'ancien député qui a œuvré aussi pour l'Arménie. Pour moi, c'est une question de... Je peux entendre que vous dites qu'il y a eu une erreur pour la part de Monsieur KIZIRIAN, mais il y a eu aussi – à mon avis – une erreur pour Monsieur ROCHEBLOINE, pour les deux. Que vous vous excusiez en disant : « Nous avons fait une erreur », je veux bien l'entendre, mais venir donner comme réponse que le député actuel est invité et l'autre était le suppléant, non, pour moi, ce n'est pas correct de la fonction qu'a occupé Monsieur ROCHEBLOINE. Je suis écologiste, ce sont des gens que je ne reconnais pas, mais je pense qu'il y a quand même des valeurs qu'on a défendues conjointement et je pense qu'on doit reconnaître à tout élu d'opposition et d'autres partis aussi qu'on défend certaines valeurs, qu'on a les mêmes qu'eux.

M. le Maire : Ça m'attriste un peu parce que je trouve qu'on rabaisse ce débat avec une convention hyper importante parce que j'ai eu l'occasion avec Florence VILLEDIEU, élue en charge des jumelages – parce qu'on a plusieurs jumelages, Grevenbroich, une ville en Espagne, Kajaran – Aline MOUSEGHIAN, en tant que conseillère régionale qui nous a accompagnés, les divers maires aussi des sept communes qui jumellent des villes du Syunik, une région qui souffre, où la guerre est à ses portes, où à tout moment, elle peut être envahie par l'Azerbaïdjan en pleine nuit, en pleine journée, des populations qui sont en souffrance qui à tout moment peuvent se retrouver sur le front de guerre avec des armes à la main où le Maire est le chef des armées, où des millions de personnes sont décédées ces dernières années en Arménie. On a vécu des choses, là-bas, émotionnellement fortes et je pense que tant qu'on ne s'y est pas rendu, on ne peut pas comprendre. Tant qu'on n'a pas vu les frontières de ses propres yeux, on ne peut pas se rendre compte.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, il y a une importance pour la Ville de Saint-Chamond. Quand le président WAUQUIEZ nous a contactés en disant : « On aimerait que Saint-Chamond parraine une ville et jumelle une ville du Syunik », on a tout de suite, bien évidemment, accepté parce que notre rôle est là aussi. Aujourd'hui, on vit en paix. On sait que la guerre n'est pas à nos portes même si la guerre est en Europe. Ne l'oublions pas, chers collègues. La guerre n'est pas à nos portes.

On a vu des gens qui ont un cœur énorme, qui nous ont accueillis, même le mot « merveilleusement bien » n'est pas assez fort, qui nous ont fait visiter leur commune, leurs installations. On a vu des enfants qui avaient un niveau de gymnastique remarquable. Faire de la gym sur des tapis qui étaient épais comme ça. Quand on voit les installations qu'on a à Saint-Chamond, à côté, ce sont des installations de rêve. D'ailleurs, depuis sept ans, quand je me promène et quand les gens parfois se plaignent un petit peu, je leur dis : « Mais allez voir en Arménie, allez voir à Karajan les installations qu'ils ont, vous verrez comme on est heureux de vivre à Saint-Chamond, comment on est heureux de vivre en France, comme on est heureux de vivre en paix ».

En effet, il y a des choses qui vont se mettre en place dans les prochains mois et les prochaines années. Je rappelle que d'ailleurs la région a embauché deux personnes : une personne qui sera au siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et une personne qui sera à la Région du Syunik parce que vous savez – comme l'a dit Florence – la Région du Syunik est jumelée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les villes sont jumelées et la première action qu'on peut mener avec Kajaran est pourquoi pas – même si ça va se faire, je vous le dis – demain sur un centre de la francophonie, à Kajaran, ils parlent aujourd'hui l'anglais, ils parlent le russe et demain, ils parleront aussi le français. Puis, il y aura des coopérations agricoles – ça a été développé – on mettra en place des choses aussi avec la région.

On s'est rendu en Arménie fin octobre. Les Arméniens sont venus en France au mois de novembre. Ça a eu du mal un petit peu à se caler, il faut se le dire. C'est pour ça que les invitations ont été un petit peu tardives. On ne savait pas exactement leur programme, combien de temps ils seraient pris à la région, combien de temps ils seraient dans leur commune, quand ils devront retourner en Arménie surtout que les élus arméniens voulaient aussi faire un petit tour à Paris. C'est qu'on avait des incertitudes.

Vous avez parlé de tout le monde, des invitations et vous avez oublié Jacques BADET. On n'a pas invité Jacques BADET non plus, qui a quand même été Maire et député, qui a œuvré aussi pour la communauté arménienne. Vous l'avez certainement oublié ou il ne vous intéressait pas. Vous avez dit qu'on a oublié des personnes, en effet, on a oublié Philippe KIZIRIAN et je m'en suis excusé personnellement lors du repas du téléthon il y a maintenant plus d'une semaine. Je vais présenter mes excuses qu'il n'y a aucune volonté de mettre de côté Philippe KIZIRIAN. Je vous le dis et je réitère mes excuses en public devant vous et devant les Saint-Chamonais, car c'est un oubli, sachant qu'on a quand même invité toutes les associations arméniennes et il fait partie de certaines donc, il aurait quand même pu avoir l'information, ce qui est vrai aussi pour Madame BOYADJIAN qui fait partie de l'association Malatia qui a été invitée et qui a reçu une invitation.

Vous parlez aussi de François ROCHEBLOINE, ça a fait réagir Jean-Luc DEGRAIX qui a dit : « Il n'est pas invité ». Oui, c'est vrai qu'il n'a pas eu d'invitation personnelle. Je l'ai croisé la veille où il m'a dit : « Mais je n'ai pas reçu d'invitation », mais j'ai été très clair avec lui, j'ai dit : « Mais Monsieur ROCHEBLOINE, vous pouvez représenter le député MANDON demain ». J'ai en tête beaucoup d'assemblées générales où Emmanuel MANDON est excusé, où François ROCHEBLOINE prend la parole en disant : « Je suis suppléant du député et je représente Emmanuel MANDON ». Il était bien évidemment le bienvenu. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné, il n'y a pas eu une invitation avec son nom que c'est grave. Quand je vois la situation en Arménie et je me dis qu'on est sur des guéguerres d'égo à la Ville de Saint-Chamond, ça m'attriste parce qu'en Arménie, croyez-moi, ça ne se passe pas comme ça. Ils ont un vrai sens de la nation arménienne, ils ont un vrai respect et surtout ils ont envie d'avancer. Je pense que c'est vraiment le but : « envie d'avancer ». On avancera bien évidemment avec eux et je vous le

dis, toutes les bonnes volontés, quelles qu'elles soient sont les bienvenues. À un moment donné, je ne peux pas être plus clair et si c'est François ROCHEBLOINE, c'est très bien, si c'est Philippe KIZIRIAN, c'est très bien, si c'est des élus de la majorité ou des élus de l'opposition, vous êtes bien évidemment tous les bienvenus parce que je pense que la cause est plus forte que les égos.

Je ne serai pas plus long là-dessus. On est très heureux de mener ce jumelage. Encore une fois, merci à Florence qui gère ça d'une main de maître et on continuera à avancer avec la population arménienne et avec les communautés arméniennes. Monsieur MINNAERT, je pense qu'on a assez débattu, vous avez assez pris la parole et je vous propose qu'on passe au vote sur cette délibération.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ?

Hors micro

M. le Maire : Si vous voulez, vous voulez une suspension de séance ?

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ?

Vous demandez une suspension de séance, Monsieur MINNAERT ?

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous avez assez débattu, je vous propose que l'on passe en vote. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 19 sur le commerce et la parole est à Philippe PARET.

Hors micro

M. le Maire : Suspension de séance accordée. Cinq minutes de suspension de séance.

Suspension de séance – Reprise de la séance

**DL20240194. COMMERCE - DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS
DOMINICAL ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2025
- AVIS**

M. le Maire : Chers collègues, je vous propose que l'on reparte et qu'on recommence. Monsieur PARET, pour la délibération numéro 19. Et la parole est à Philippe PARET, le micro fonctionne.

M. PARET : Merci. Donc, délibération 19, nous allons parler de dérogation exceptionnelle au repos dominical accordée par Monsieur le Maire au titre de l'année 2025. Il faudra rendre un avis sur cette délibération. Elle permettra à nos commerçants de pouvoir ouvrir les dimanches. L'article L 31 32 – 26 du Code du travail dispose que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, celui-ci peut être supprimé par décision du maire, après avis du Conseil municipal. Le nombre de dimanches ne peut pas excéder 12 dimanches. Ces dérogations ont un caractère collectif et bénéficient à l'ensemble des commerçants ».

Au titre de l'année 2025 et au regard des événements commerciaux, voici les dates qui ont été retenues, avec la collaboration des commerçants de détail, nous avons :

- le 5 et le 12 janvier ;
- le 9 février ;
- le 25 mai ;
- le 15, le 22 et le 29 juin ;
- le 30 novembre ;
- et les dimanches de décembre qui seront le 7, le 14, le 21 et le 28.

Pour les commerces de détail automobile, les dates proposées sont : les 19 janvier ; 16 mars ; 15 juin ; 14 septembre et 12 octobre, pour faire leurs journées portes ouvertes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce calendrier, merci.

M. le Maire : Merci à Philippe PARET pour cette présentation.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, je voudrais rappeler que le travail du dimanche n'est qu'un avantage économique à court terme, car le budget des consommateurs n'est pas extensible. Ce qui est dépensé le dimanche n'est pas dépensé les autres jours. De plus, le fait de travailler le dimanche augmente aussi les prix, car le coût salarial est plus important ce jour-là. Il n'y a que des inconvénients sur le plan social, humain, culturel, car cela nuit aux liens familiaux et amicaux. Nous l'avons déjà exprimé plusieurs fois et nous ne manquerons jamais de recommencer. Une société ne doit pas se construire autour de la consommation, mais avant tout, autour des relations humaines. Et ces relations humaines ne consistent pas à aller faire du shopping le dimanche. Nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Bon, nous n'allons pas en faire le débat que l'on fait chaque année. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, on souhaite que les commerçants puissent travailler. En effet, c'est important pour eux et dynamiser notre commerce local. Nous allons mettre les bouchées doubles.

M. le Maire : Y a-t-il des oppositions ? Alors, 4 oppositions. Des abstentions ? Pas d'abstention et Madame SURPLY ne prend pas part au vote, elle est absente.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER ; 2 Sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je propose qu'on passe à la délibération numéro 20 et la parole est à Andonella FLECHET.

**DL20240195. ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU
MÉRITE (ANMONM) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT
DE LA SALLE ROGER PLANCHON**

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. En effet, dans le cadre de ces délibérations, il vous est proposé de signer une convention avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle Roger Planchon. En effet, l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite regroupe, rassemble, des hommes et des femmes qui ont été honorés en recevant pour leur engagement, la reconnaissance de la France. Sa devise étant « Honneur Solidarité et Mémoire ». C'est pourquoi l'association s'est fixée pour mission de contribuer au rayonnement de l'ordre, de renforcer les liens de solidarité et pratiquer l'entraide individuelle et collective sous forme morale et matérielle, participer au devoir de mémoire et encourager sa pratique, maintenir et développer les valeurs morales et civiques et développer et fortifier les engagements chez les jeunes via la citoyenneté, le civisme et la civilité.

En effet, la section départementale de la Loire organise notamment le prix de l'engagement citoyen, jeunes sapeurs-pompiers. La section départementale de la Loire avait l'habitude d'organiser ses assemblées générales soit à la préfecture de la Loire, soit en sous-préfecture. Afin de faire rayonner ses actions sur tout le département, l'association a décidé de délocaliser cette instance dans les villes majeures du département.

Il est donc proposé de conclure une convention de mise à disposition gratuite de la salle Roger Planchon avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, afin de l'exonérer des charges correspondant à la location de la salle, forfait services inclus, ce qui représente à un avantage en nature de 419 €.

M. le Maire : Très bien. Merci, Andonella FLECHET, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Bon, nous sommes heureux de recevoir l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite à Saint-Chamond. Nous avons pris l'engagement parce que nous avons quand même la chance d'avoir quelqu'un qui est membre de l'Ordre, François MORANGE, qui est aussi à nos côtés. Nous avons pris l'engagement de pouvoir les recevoir en 2025. Engagement que l'on tiendra bien évidemment et nous prendrons grand plaisir à être avec eux ce soir-là, voilà.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Une abstention, Madame SURPLY.

Je vous remercie, pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération numéro 21 et la parole est à Florence VANELLE.

DL20240196. FUSION ET PRIMARISATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

Mme VANELLE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la primarisation de l'école maternelle Jacques Prévert, qui accueille 76 élèves de la petite section, à la grande section de maternelle et les 96 élèves élémentaires du CP au CM2, situé au 4 rue du Berry à Fonsala.

À l'initiative de l'Éducation nationale, cette primarisation a été abordée en amont par le conseil des maîtres et en conseil d'école, puis concertée avec la Collectivité en fin d'année scolaire 2023 2024.

Enfin, elle a été soumise au vote des conseils exceptionnels des deux écoles, maternelles et élémentaires, en novembre dernier. Les deux conseils se sont exprimés favorablement sur cette proposition de primarisation. Ils ont proposé de nommer la nouvelle école « école primaire Jacques Prévert ».

Et pour clore ce processus de concertation et afin d'informer Monsieur le Directeur académique de la position de la ville de Saint-Chamond, je vous propose d'approuver cette primarisation et le nom de la nouvelle école primaire Jacques Prévert.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame VANELLE. Y a-t-il des questions ?

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, nous constatons que les résultats des votes du conseil d'école de la maternelle sont très différents de celui de l'élémentaire. Sur 12 votants, seuls, 5 ont voté pour en maternelle. En revanche, à l'école élémentaire, le « pour » est très majoritaire. Nous aurions aimé savoir si lors du vote à l'école élémentaire, une expression concernant les réserves vis-à-vis d'une telle primarisation a été formulée ? En effet, lors de la commission municipale, nous avons pu constater que les élus de la majorité n'ont présenté que les avantages de cette fusion en ignorant totalement les inconvénients. Aucune mention n'a été faite des éventuelles réserves.

Quelles paroles ont donc pu être exprimées ? Si tout a été présenté comme une solution idéale, il est à noter que toutes les organisations syndicales sont opposées à la primarisation qui conduit à la constitution d'école accueillant un grand, nombre d'enfants, donc comptant un grand nombre de classes et d'enseignants, sans avoir les moyens nécessaires de coordonner les projets.

La primarisation disperse les énergies, l'information est plus difficile à faire circuler, les décisions collectives demandent davantage de concertation, le suivi des enfants et des familles est plus distant, le temps de décharge de direction, même augmenté, est insuffisant pour faire face à la masse du travail et à la charge mentale induite par la taille de l'école. Le directeur ou la directrice, en plus de son travail de coordination, reste chargé de classe. Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT, pour cette explication de vote. Est-ce que Florence VANELLE veut ajouter quelque chose ?

Mme VANELLE : Oui. En fait, pour en revenir au départ, c'est le décès de la directrice de la maternelle. Aucun de ses collègues n'a voulu reprendre la suite dans la direction. Donc, il n'y a pas eu une proposition de ses collègues et alors, que le directeur de la primaire a bien voulu prendre, pour l'instant et il n'est pas titulaire, mais il est à ce poste-là, il prend ce poste-là. Et donc, c'était pour poursuivre et cela a été proposé par l'Éducation nationale, il n'y avait pas de reprise.

Et en plus, pour les parents c'est quand même plus facile et nous ne sommes pas obligés de nous réinscrire pour le CP. Il y a une continuité du projet éducatif. Enfin, pour nous, c'était plus simple et pour les familles et pour l'école. Le directeur n'a pas à faire deux conseils d'école, cela simplifie beaucoup les choses.

M. le Maire : Une simplification.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : D'abord, ce qui est important à savoir c'est qu'à la maternelle, c'est tous les parents qui se sont abstenus, plus une enseignante. Et après il y a plus de personnes en maternelle qui ont marqué des doutes à la proposition, que de gens qui l'ont approuvé. Il y a eu 5 pour, mais 5 abstentions et 1 contre. Et il y a eu un contre parce qu'il y a une expression, à un moment, des gens qui ont exprimé les difficultés qu'il y avait. À un moment, une personne qui a posé la question, « mais qu'est-ce ce qu'en disent les organisations syndicales ? Pourquoi les organisations syndicales ne sont pas favorables à cela ? » Et il y a une différence entre ce que dit le rectorat, le rectorat, il fonctionne par des questions budgétaires, mais localement, nous ne sommes pas tenus de suivre les positions du rectorat.

Après, il y a effectivement un manque de directeur et on ne le conteste pas et ce directeur a accepté de prendre les deux. Et s'il prend les deux, eh bien lui, il n'avait pas envie, effectivement, d'avoir deux conseils d'écoles, ce qui est normal. Mais le véritable problème au départ, c'est qu'il n'y ait plus de directeur. Et s'il n'y a plus de directeur, c'est pratiquement parce que l'Éducation nationale ne donne pas les moyens au directeur pour avoir le temps de leur mandat et que souvent, la prime qui est donnée, elle est totalement dérisoire. C'est cela le véritable problème.

Et alors, je comprends qu'à un moment, nous devons accepter, mais que nous sommes face à une situation où on ne peut pas faire autrement, mais je n'ai pas à venir approuver la position du rectorat. La position du rectorat de toute façon il la prendra. Si nous, on vote contre, la Ville ou l'opposition, le rectorat sera, lui, le dernier à prendre sa position. Mais nous ne sommes pas tenus de venir l'approuver.

Et donc c'est la raison, d'ailleurs, pourquoi une partie des gens, des personnes en maternelle se sont abstenues en disant : « ce n'est pas parce qu'on vote pour ou contre, nous, on marque des réserves. » Et ce que je regrette, c'est que la Ville, vous ne marquez pas de réserve à cette situation.

M. le Maire : Très bien. Bon, l'infatigable Jean MINNAERT, vous avez deux mots ce soir à la bouche, syndicats et écologistes. Il faudrait que les syndicats décident pour la PM, il faudrait que les syndicats décident pour l'école, demain, il faudrait que les syndicats prennent le pouvoir et soient président de la République ou Premier ministre, j'espère que François BAYROU a sa carte de la CGT, parce que sinon, cela va mal se passer.

Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Oui. Je voulais juste apporter une petite information. Je suis l'élu référent de l'école élémentaire Prévert. Donc, l'information a bien été donnée, le débat a bien eu lieu et les avantages et les inconvénients de cette primarisation ont bien été présentés aux personnes présentes. Effectivement, il y a un seul enseignant qui a voté contre cette primarisation, mais les parents étaient tout à fait partants dans cette primarisation. Et on est parti d'une situation particulière qui a fait que le système a été mis à l'épreuve, puisque le directeur assume ses

fonctions sur les deux écoles depuis le décès de l'ancienne directrice de l'école maternelle et le système a été éprouvé.

Donc, il ne semble pas qu'il y ait de difficultés majeures à pouvoir gérer ces deux écoles et à coordonner le projet pédagogique de ces deux écoles. Voilà, cela a été vraiment fait en concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant et effectivement, avec le rectorat aussi.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Le directeur n'est là que depuis le mois de septembre. C'est à partir de là qu'il a pris la fonction. Non, mais l'année dernière, c'était une autre directrice qui avait la fonction, suite au décès de la directrice du primaire de Prévert, ce n'est pas le directeur actuel qui a pris la fonction, c'était un autre, c'est une directrice. Donc l'année dernière, il y avait deux personnes qui s'occupaient, une personne du primaire et une personne au niveau maternelle. C'est cette année que depuis septembre que la personne s'occupe des deux structures.

M. le Maire : Pardon, j'ai coupé le micro, je croyais que vous aviez fini. Reprenez le micro, je vous redonne la parole.

M. MINNAERT : Si moi, je fais référence aux organisations syndicales, c'est pareil que des associations, c'est que je pense que dans une ville, une ville fonctionne par la vie associative et la société fonctionne aussi par des organisations politiques et syndicales. Et je pense que les unions syndicales, elles sont diverses en France et elles ont souvent une vision globale qui est une réflexion, qui permet d'avoir souvent réfléchi les choses d'une manière beaucoup plus large et en amont. Voilà, donc je pense que leur réflexion doit tout à fait être entendue dans toute réflexion que l'on doit prendre.

Et moi, personnellement, je fais plutôt confiance à l'ensemble des organisations syndicales. Surtout que c'est l'unanimité des organisations syndicales qui ont cette position, ce n'est pas une, vous voyez ? Cela a quand même son importance. Et je trouve que vous les dénigrez d'une manière systématique.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, nous ne dénigrons pas les organisations syndicales, au contraire, elles font un travail formidable, je n'arrête pas de le dire au niveau de la Collectivité de Saint-Chamond. On a de très bonnes relations, quel que soit d'ailleurs le syndicat et comme je vous dis, nous essayons toujours de travailler ensemble dans l'intérêt commun. Parce que ce qui nous motive, c'est l'intérêt commun avant les intérêts personnels.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Simplement dire que les représentants des DDEN étaient également présents lors de ce conseil d'école et n'ont pas émis d'avis défavorable à cette primarisation. Et je pense qu'ils ont un souci constant aussi du respect et du bien-être et du bon accompagnement des enfants et des meilleures conditions possibles à mettre en œuvre pour leur éducation.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, si vous voulez prendre la parole avec le micro ? Allez, allez-y, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Le DDEN, ils ne vont pas vous exprimer le contraire.

M. le Maire : Bon, très bien, cela veut dire que le DDEN est en plus pas libre, on ne sera pas d'accord ce soir.

Florence VANELLE rapidement.

Mme VANELLE : Non, non, alors, je ne prends pas la défense des DDEN, mais ce n'est pas du tout leur rôle, ce n'est pas cela. À l'école, ils sont neutres et nous avons reçu des parents et ils prennent autant par pour le bien-être du travail de l'enseignant que le bien-être de l'enfant. Non, le DDEN, il est neutre. Là, ce n'est pas du tout l'Éducation nationale.

M. le Maire : Alors, attendez, Monsieur MINNAERT, pour faire des excuses, prenez le micro, Monsieur MINNAERT, allez-y, vous pouvez y aller.

M. MINNAERT : J'ai confondu le DDEN avec l'inspectrice académique qui était présente. Voilà, tout à fait.

M. le Maire : Il n'y a pas de souci, Monsieur MINNAERT, ce n'est pas grave.

Très bien. Je vous remercie. Nous mettons au vote.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Alors, attendez. Qui s'oppose ? 2 oppositions, Europe Écologie les Verts. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (37 pour ; 2 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT).

M. le Maire : Et je propose qu'on passe à la délibération numéro 22 sur la fixation du coût d'un élève pour l'année scolaire 24 25 et la parole est à Florence VANELLE.

DL20240197. FIXATION DU COUT D'UN ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mme VANELLE : Oui. Le coût élève est une donnée de référence qui permet de calculer la subvention de fonctionnement accordée aux écoles privées sous contrat. Cet indicateur est également utilisé pour participer aux frais de scolarité d'un élève scolarisé dans une autre commune que sa commune de résidence. Le calcul coût élève est obtenu en prenant en compte la totalité des dépenses de fonctionnement accordée pour un enfant scolarisé en école publique du premier degré, en maternelle et en élémentaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le coût élève, pour un enfant scolarisé en maternelle s'élève à 1 072, contre 1 069 l'année précédente. Et 610 pour un élève d'élémentaire, revalorisé de 10 €, par rapport à l'année scolaire 2023 2024.

1 095 élèves sont scolarisés dans les écoles privées du premier degré dans les 6 écoles privées sous contrat que compte la ville de Saint-Chamond.

Le montant du coût global de la subvention s'élève à 773 696 €.

Le vote du budget primitif de 2025 étant présenté en Conseil municipal de janvier et afin de ne pas mettre en difficulté sur le plan budgétaire les OGEC, il est nécessaire d'anticiper le versement partiel aux écoles privées sous contrat.

Concernant les communes du syndicat intercommunal du Pays du Gier. Pour l'année 2025, le SIPG a revu son protocole entre ses communes adhérentes. Le SIPG propose donc que le protocole d'accord commun sans révision pendant deux années soit validé en Conseil municipal et applicable pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques des communes adhérentes au SIPG. Ce protocole qui est en annexe précise, notamment, qu'aucun coût spécifique pour les élèves scolarisés en Ulysse ne sera calculé et que le montant de la participation financière par élève maternelle a été fixé à 1 000 € et 500 € pour les élèves élémentaires du secteur public. Avec une exonération pour les deux premiers élèves de chaque niveau.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le coût élève pour l'année 2024-2025, d'approuver les règles spécifiques aux communes du SIPG.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 4 abstentions, Europe Écologie-Les Verts, Saint-Chamond pour Tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je propose que l'on passe avec un petit peu de culture avec Sandrine FRANÇON

DL20240198. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE LA « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE »

Mme FRANÇON : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération concerne une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture. Donc, la ville de Saint-Chamond et la MJC ont formalisé une convention d'objectifs en 2022. Leurs souhaits c'est donc de partager une action éducative, sociale et culturelle en direction des enfants, des jeunes et des adultes. L'objectif de cette convention est de favoriser la cohésion sociale, l'égalité des chances, par le biais d'actions éducatives et de prévention, d'offres d'animations et de loisirs et d'accompagnements personnalisés.

Donc, cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2024, il convient de la renouveler. Par cette convention, la MJC s'accorde donc à développer quatre axes importants :

- l'accompagnement des pratiques amateurs ;
- le renforcement du lien social ;
- la création de partenariats sur les territoires d'intervention, ainsi que le développement de l'identité de l'association, la valorisation des moments d'échanges autour de thèmes de société ;
- et la participation aux actions municipales et nationales à destination du public scolaire et du grand public.

Donc la convention prendra effet le premier janvier 2025, pour une durée de trois ans. Il se terminera le 31 décembre 2027. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de cette convention.

M. le Maire : Très bien. Merci, à Madame FRANÇON. En effet, un partenariat fort entre la maison des jeunes et de la culture et la ville de Saint-Chamond, un partenariat habituel. Pas de questions ?

Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Une abstention. Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : On continue sur la culture avec la délibération numéro 24.

DL20240199. ASSOCIATION « AUTRE LIEU AUTRE CULTURE » - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND DIMANCHE 23 MARS 2025

Mme FRANÇON : Tout à fait. Donc cette délibération concerne l'association Autre Lieu Autre Culture et concerne une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Aristide Briand, le dimanche 23 mars 2025. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que le spectacle 500 voix pour Queen s'est tenu en mars dernier au zénith et qu'un nouveau projet s'est lancé autour des voix. 500 voix pour les plus belles chansons françaises. Ce projet réunit 15 000 choristes répartis sur 30 spectacles. Avec des solistes français reconnus, des musiciens de renom et 500 choristes locaux par ville.

Donc à Saint-Étienne, le concert aura lieu le dimanche 30 mars 2025, sous la direction de deux chefs de chœurs locaux, tous deux enseignants, dont Christian Didier qui est bien connu, qui enseigne au collège Sainte-Marie la Grand'Grange et Christelle Bossu au lycée Honoré d'Urfé. 500 choristes, dont une trentaine d'élèves saint-chamonnais et une vingtaine de Saint-Chamonnais venus de chorales s'étant inscrits à titre individuel, donc souhaitent participer à cette aventure.

Pour cela les choristes se réunissent pour des répétitions une fois par mois, soit le samedi, soit le dimanche. Et donc, c'est Christian Didier qui, dans ce cadre affilié à l'association Autre Lieu Autre Culture, qui sollicite donc Saint-Chamond pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle Aristide Briand ce jour-là, ce dimanche 23 mars 2025.

Voilà, ce jour-là, eh bien, il est convié l'association Saint-Chamond Espoir qui proposera à l'ensemble des choristes, une petite restauration et qui profitera donc du bénéfice des ventes de cette petite restauration. La Ville, à son niveau, aura donc son logo sur les supports de communication et sera présentée comme une ville partenaire.

Ce projet de spectacle autour de la voix nous touche particulièrement, nous, qui sommes engagés à travers le label EAC cela permet également à des petits Saint-Chamonnais de découvrir cette expérience de travail, d'être au contact de professionnels. Et puis, c'est bien clair que c'est aussi une occasion de promouvoir le chant choral amateur.

Compte tenu l'implication d'enseignants et d'élèves saint-chamonnais, il est proposé de conclure cette convention mise à disposition :

- pour la date du 23 mars ;

- l'avantage en nature correspondra à une somme de 791 € ;
- le forfait de gardiennage étant réglé par l'association pour un montant de 335 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de cette convention entre la commune de Saint-Chamond, dans le cadre de cette mise à disposition.

M. le Maire : Très bien. Merci, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Bon, nous sommes ravis. Et je remercie vraiment Sandrine FRANÇON, Andonella FLECHET, qui ont trouvé une solution pour pouvoir accueillir cette répétition générale. Je tiens à saluer vraiment du fond du cœur l'investissement et le travail de Christian Didier qui va bien au-delà de son rôle de professeur de musique au ISMGG, qui fait un travail formidable avec les enfants, comme d'ailleurs beaucoup de professeurs dans d'autres établissements scolaires, collèges et lycées de la ville de Saint-Chamond, qui s'investissent pour les plus jeunes.

Et là, c'est vrai que c'est plutôt un super succès, nous avons pu le voir avec de nombreux enfants qui étaient présents sur un prime en direct de la Star Academy fin octobre dernier. Ce qui montre finalement, toute l'attractivité saint-chamonnaise de ces petits jeunes, donc bravo à eux, bravo à Christian Didier et nous sommes très heureux de pouvoir les accompagner ici à Saint-Chamond pour cette répétition générale.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que l'on passe à la délibération numéro 25 et la parole est à Régis CADEGROS.

DL20240200. REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE EN INVESTISSEMENT

M. CADEGROS : Oui. Les ORI ce sont des opérations de restauration immobilière qui consistent en des travaux de remise en état, de modernisation, ou de démolition de locaux et d'immeubles situés dans certains secteurs de la ville. La CLECT du 27 septembre 2018 a adopté la prise en charge de ces opérations. 30 % pour Saint-Étienne Métropole et 70 % pour les communes, qui est prise sur notre attribution de compensation en investissement.

En raison de l'avancement des opérations et de l'actualisation des bilans, un financement complémentaire de la commune a été présenté à la CLECT du 22 octobre 2024, sur une durée de six ans, on rajoute 46 667 €, par an, à rajouter à l'échéancier prévu, soit à partir de 2024 jusqu'en 2028, la somme de 169 900 €, à régler et en 2029 le solde de 108 284 €. Pour vous dire que 11 immeubles ont été acquis, 38 logements, 12 commerces et que 100 % des objectifs d'acquisition ont été atteints en 2024.

Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. En effet, la CLECT a acté le 70-30, je vous avoue un petit peu de déception puisque j'ai proposé à Saint-Étienne Métropole de faire 50-50 dans la CLECT du 22 octobre et finalement, sur le complément du financement, que de 50 % soit pris en charge par la commune et 50 % par Saint-Étienne Métropole, ce qui était refusé et qui est dommageable. Parce qu'en effet, les ORI sont importants, mais il aurait été intéressant de

pouvoir en prendre la moitié chacun. En effet, la première CLECT disait 70-30, mais il y avait tout de suite la possibilité de modifier, lors de la CLECT du 22 octobre. Ce qui n'a pas été le cas et ce qui est dommageable. Monsieur Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Un petit mot. Par contre, parce qu'il ne faudrait pas être pingre, Monsieur le Maire, quand même. Et alors, je comprends que l'on essaie de défendre l'intérêt de sa commune et cela c'est tout à fait normal, mais enfin la répartition de 70-30, elle a été validée pour l'ensemble des communes qui sont dans le dispositif ORI. Que ce soit Firminy, la Ricamarie, ou Rive-de-Gier. Donc, quand il y a une règle qui est posée, autant la respecter.

Et puisque l'on est sur les questions financières et de la Métropole, j'entends trop souvent que la Métropole ne serait pas au rendez-vous de Saint-Chamond. Je voudrais quand même vous rappeler que lors du dernier Conseil métropolitain, il a été voté le CRAC de Novaciéries, oui, cela s'appelle comme ça, la répartition des finances de Novaciéries et que jusqu'en 2027, Saint-Étienne Métropole va apporter 10 millions d'euros supplémentaires, j'ai bien dit 10 millions d'euros supplémentaires pour finaliser le projet de Novaciéries, merci.

M. le Maire : Une petite partie qui sera prise en charge par Cap Métropole, quand même.

M. DEGRAIX : Non, attendez, Monsieur le Maire, Cap Métropole ne peut intervenir que s'il y a à l'apport financier de la Métropole, c'est une très, très belle entreprise, mais elle n'est pas magique, cette entreprise, elle ne fabrique pas de l'argent. Et les finances sont abondées par Saint-Étienne Métropole.

M. le Maire : Mais je précise juste que Cap Métropole vient de faire un emprunt de 2 millions d'euros pour avancer Saint-Étienne Métropole qui devait rendre de l'argent et payer EPORA dans les prochains mois qui est dans l'impossibilité de le faire, donc on a demandé à Cap Métropole d'emprunter 2 millions d'euros pour payer, c'est une réalité.

M. DEGRAIX : Oui et au final, cela sera bien Saint-Étienne Métropole qui financera ce prêt, voilà, je suis désolé. Je rappelle quand même, 10 millions d'euros quand même, sur Novaciéries, 10 millions d'euros qui n'était pas forcément prévu dès le départ et qui portera donc l'investissement de la Métropole à 87 millions d'euros, vous voyez ? Et puis moi, je peux vous suggérer dans ces cas-là de ne pas financer votre campagne de pub Saint-Chamond 2035 à 40 000 € parce que vous, vous allez payer pour 2025.

M. le Maire : Vous mélangez tout, cela n'a rien à voir, Novaciéries et ma campagne de pub. Vous mélangez les pinceaux, peut-être, il un petit peu tard, mais en effet, Cap Métropole, j'insiste va avancer de l'argent à Saint-Étienne Métropole et c'est l'argent obligatoire à payer à EPORA, mais cela, vous le savez, c'est ce qu'on appelle de l'externalisation de dettes, Monsieur DEGRAIX. On ne sera peut-être pas d'ailleurs d'accord là-dessus, mais pourtant, c'est une réalité.

Et je rappelle quand même que la CLECT, en effet, a tranché sur du 70-30, mais on est d'accord, Monsieur DEGRAIX, vous ne pouvez pas me dire le contraire, que la CLECT aurait pu valider à 50-50 pour Saint-Chamond, pour Firminy et pour Rive-de-Gier.

M. DEGRAIX : Oui et je pense que ce débat en fait est fort inutile et je pense que vous ne grandissez pas la fonction de maire parce que vous ne donnez pas tous les éléments à chaque fois et que vous voyez les petites choses à travers le bout de la lorgnette. Et quand vous avez une collectivité qui met 10 millions d'euros de plus sur un territoire, je pense que vous pouvez vous en féliciter.

M. le Maire : Je vous rassure, Monsieur DEGRAIX, je félicite la Métropole régulièrement auprès de Sylvie Fayolle et vous savez, vous êtes toujours en train de me dire qu'un sou est un sou, vous avez raison. Donc c'est 20 % en plus que l'on aurait pu récupérer, cela aurait été un sou et cela est important pour la ville de Saint-Chamond, mais bon, on n'a pas la même vision, ce n'est pas grave.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Deux abstentions, Saint-Chamond Pour Tous. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 26.

DL20240201. ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL - 71 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

M. CADEGROS : Une délibération qui concerne une opération foncière rue de la République. En effet, nous souhaitons acquérir les murs commerciaux de l'ancienne agence bancaire, la CIC, au 71 rue de la République, d'une surface de 253 m². Un accord est intervenu à près de 120 000 € avec la société SELECTIRENTE qui est propriétaire des murs. Cela rentre dans le cadre de la restauration la dynamisation des commerces du Centre-Ville.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Stéphanie CALACIURA.

Mme CALACIURA : Juste pour dire que bien entendu, nous sommes ravis que ce projet aboutisse. Cela fait un moment que nous avons des échanges avec la foncière qui est à Paris et qui détient ce local. Et c'est vrai qu'il a fallu vraiment se battre avec eux, nous avons eu de nombreux échanges. Je remercie le service attractivité pour tout le travail qui a été fait aussi de lien avec eux, pour arriver à finalement, acquérir ce bien avec un prix qui reste raisonnable, nous avons réussi à finalement, à faire baisser ce prix. Et je pense que vraiment, enfin, nous l'avions déjà imaginé lors du projet urbain de la place Grevenbroich, avec la terrasse qui avait été créée juste devant ce local et qui permettrait à terme d'accueillir un restaurant ou un bar.

M. le Maire : En effet, saluer le travail des services et aussi de Patrice MONTES, qui a pris de nombreuses heures pour passer des coups de fil avec la foncière, en effet, du CIC, puisque c'était un bâtiment parmi les autres et il a fallu peser politiquement, croyez-moi, pour leur faire lâcher. Parce que cela fait des années que beaucoup s'y cassaient les dents, mais nous avons réussi à les faire lâcher. Et je remercie Régis CADEGROS, qui a signé aussi, il y a maintenant quasiment un mois, le courrier d'achat au CIC, parce que c'est quelque chose d'important.

Et en effet, cela permettra de continuer à dynamiser notre Centre-Ville, qui, dès aujourd'hui, fait partie de la priorité, ramenant du commerce à Saint-Chamond et pour cela je fais petit moment pub, Monsieur DEGRAIX, excusez-moi, j'espère que vous ne m'en voudrez pas : consommez local pour les cadeaux de Noël, consommez chez nos commerçants, voilà, merci.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? 4 abstentions Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : La délibération numéro 27, nous l'avons traitée et nous passons donc à la délibération numéro 28, sur la dénomination de voies et d'espaces publics. Et la parole est au conseiller en charge de la circulation, Raphaël BERNOU.

DL20240203. DÉNOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

M. le Maire : M. BERNOU

M. BERNOU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, il s'agit de l'axe important dans le quartier de Novaciéries qui relie la rue de Saint-Étienne à la rue Royet-de-la-Bastie. Cet axe n'étant pas dénommé, il convient de remédier à cette situation, cela peut engendrer des problèmes d'accès, notamment pour les services de secours. Afin de garder une cohérence avec un historique du secteur, il est proposé de dénommer cette voie l'Allée des Aciéries. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette dénomination, merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur BERNOU. Y a-t-il des questions sur cette délibération 28 ? Pas de questions ? Je remercie les associations de préservation du patrimoine Saint-Chamonais avec lesquelles nous avons échangé, pour la nomination de l'Allée des Aciéries ici sur cette voie cyclable et piétonne de Novaciéries et du Central Park Saint-Chamonais.

M. le Maire : Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe aux délibérations 29, 30, 31 et 32 qui vont vous être présentés par Jean-Paul RIVAT.

DL20240204. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 1ER TRIMESTRE 2025

DL20240205. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 2EME TRIMESTRE 2025

DL20240206. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRIMESTRE 2025

DL20240207. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 4EME TRIMESTRE 2025

M. RIVAT : Oui, effectivement, comme chaque année, les quatre rapports 29 30 31 32 traitent du même sujet, à savoir, la somme allouée chaque trimestre, d'un montant de 24 150 €, hors taxes

pour la réalisation des petits travaux d'éclairage public et le remplacement des matériels vétustes ou endommagés. On vous demande donc d'approuver ces propositions habituelles.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Pas de questions. Je vous propose que l'on vote tout d'abord la délibération 29. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La délibération numéro 30. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La délibération 31. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La délibération 32. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 33. La parole est À Jean-Paul RIVAT.

**DL20240208. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) - TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DES SOURCES LES PLUS
ÉNERGIVORES - TRANCHE 2**

M. RIVAT : Oui. Alors, en septembre de cette année, nous avons approuvé la proposition du SIEL qui consiste à remplacer les 273 luminaires plus hauts, qui sont très consommateurs d'énergie par 273 LED. Nous avons passé alors, une délibération pour une première tranche de 50 % de cette opération. On vous propose ici de compléter l'opération en approuvant la seconde moitié de l'opération qui, in fine, représente une économie, je le rappelle de 50 000 € par an au niveau de la consommation.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Enfin, une vraie volonté politique de rajouter 100 000 € en 2024 et 100 000 € en 2025, pour se séparer des lampes consommatrices de 250 watts, un budget d'investissement rajouté en effet, pour faire des économies d'énergie et préserver notre si belle planète.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Et je vous propose que l'on passe à la délibération numéro 34 et à Gilles GRECO, sur les chantiers éducatifs.

**DL20240209. DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS RENOUVELLEMENT -
CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS DE LA VILLE ET LA
DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE**

M. GRECO : Oui, merci, Monsieur le Maire. Dispositif chantier éducatif. Concernant le dispositif chantier éducatif mis en place, je le rappelle, dans le cadre du CISPD, il s'agit tout simplement aujourd'hui de le renouveler pour 2025 et de valider sa continuité, en fixant les modalités de mise en œuvre administrative et financière, par la signature d'avenants avec les partenaires sociaux éducatifs de la ville, qui sont, je le rappelle : le centre social et culturel de Saint-Julien-en-Jarez, le centre social et culturel Lavieu-Centre-Ville, le centre social d'Izieux-Le Creux, la MJC de Saint-Chamond, La Sauvegarde 42 -ADSEA et la DTPJJ, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les objectifs visés par le dispositif sont les suivants :

- offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés et ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir une bourse pour financer un projet individuel ou collectif ;
- permettre aux jeunes d'intégrer un parcours pré professionnel, de se confronter au monde du travail, faire l'apprentissage de ses règles, apprendre à travailler en équipe ;
- donner aux référents éducatifs et aux partenaires de l'insertion un outil d'insertion supplémentaire, parfois même, de leur permettre de renouer le contact avec les jeunes et de redémarrer une relation pérenne.

Au cours de l'année 2024, plusieurs chantiers ont été réalisés par 44 jeunes de 15 à 23 ans, 20 filles et 24 garçons, à savoir :

- la numérisation de documents aux archives municipales ;
- la distribution de flyers dans le cadre du passage de la flamme olympique à Saint-Chamond le 22 juin ;
- la préparation et le service au snack du Festival de la Rue des Artistes ;
- et puis, bien sûr, différents travaux de peinture dans les écoles, dans les crèches et même aussi au CCAS.

Tous les partenaires ont manifesté leur intérêt pour participer à nouveau l'an prochain. C'est pourquoi il vous est proposé de reconduire cette action avec les mêmes modalités administratives et financières. La commune souhaite également continuer à inscrire les services municipaux, dont le centre social de Fonsala dans le dispositif. Et donc, on autorisera Monsieur le Maire à signer ces différentes conventions. Merci, de votre attention.

M. le Maire : Très bien. Sur les chantiers éducatifs, y a-t-il des questions ? Pas de question. On va saluer le travail à la fois de Gilles GRECO, des services et puis des structures avec les jeunes qui accompagnent ces chantiers éducatifs. Et en effet, ils ont été nombreux en 2024. Et croyez-moi, ils seront encore nombreux en 2025.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : la parole est à Jean-Paul RIVAT, sur le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

**DL20240210. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (RPQS) - ANNÉE 2023**

M. RIVAT : Oui. Alors, en 2023, c'est plus de 1,3 million de m³ qui ont été rejetés par les 16 047 usagers du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Chamond. À ce chiffre, il faut ajouter les 231 255 m³ provenant du quartier de Terrenoire de Saint-Étienne. Les eaux usées rejetées par les usagers sont collectées par 283 km de canalisations et 5 postes de relèvement pour être dépolluées par l'usine de La Maladière, dont la capacité de traitement est de 63 000 équivalents habitants. La station d'épuration de La Maladière a dépollué 3 336 882 m³. Ce volume est plus de deux fois supérieur au volume d'eaux usées collectées. Ceci est lié à la collecte des eaux de pluie, en partie, par le réseau de collecte puisqu'en fait, nous avons 42 % de réseau unitaire.

La performance du service est un rendement épuratoire de l'usine de dépollution de plus de 96 % sur les principaux paramètres et le volume déversé par temps de pluie s'élève seulement à 213 231 m³ des eaux non traitées, ce qui représente 5,95 % du volume produit par l'Agglomération.

Les principaux faits marquants de l'année. Plus de 13 km de réseau curés préventivement, près de 5 km de réseau inspectés par caméra, 4 165 avaloirs curés préventivement, 334 contrôles de branchements, 19 branchements neufs réalisés, 72 interventions curatives, dont 50 % de désobstruction.

Il y a eu un petit risque de pollution suite à l'incendie d'un véhicule sur un parking à Fonsala. Heureusement, il y avait la présence du séparateur qui a permis de tamponner l'effluent et aucun déversement en milieu naturel ne s'est produit.

Le prix du service, j'en parlerai après, à la fin, avec l'eau, puisque c'est lié à l'eau. Voilà, pour ce qui est de l'assainissement.

M. le Maire : Très bien. Merci, à Jean-Paul RIVAT, pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur l'assainissement ? Pas de questions ?

Très bien. Nous prenons acte de ce rapport.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : Nous passons à la libération 36 sur le rapport du prix et la qualité du service public d'eau potable et c'est toujours à Jean-Paul RIVAT.

**DL20240211. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE (RPQS) - ANNÉE 2023**

M. RIVAT : Alors, sur l'eau, en 2023, c'est plus de 1,7 million de m³ qui ont été consommés par les 19 481 usagers du service public. Cela représente une consommation moyenne de 87 m³ par an par usager, soit 238 litres par jour par usager. Sachant qu'un usager c'est 2,08 habitants, très important. En France en 2023, un habitant consomme en moyenne 148 litres d'eau par jour, quant à Saint-Chamond, nous sommes un petit peu plus sobres qu'ailleurs, on consomme un peu moins.

L'eau distribuée provient des barrages de l'arrivée de Soulages. L'eau issue de ces barrages est traitée pour être potabilisée par deux usines de traitement Layat et la Maladière. Une fois traitée, l'eau est stockée dans 15 réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire avant d'être acheminée vers les usagers par 325 km de réseau.

La performance du service est bonne, je crois que c'est là la chose la plus importante qu'il faut relever. La maîtrise des pertes en eau avec un rendement de 88,1 %, le rendement moyen est de 80 % et sur Métropole de 81,7. Saint-Chamond c'est 88,1. Donc nous sommes très au-dessus de la moyenne nationale.

La maîtrise de la qualité de l'eau avec un taux de conformité de 100 %. En comparaison, en France, c'est plutôt 98,2. Donc c'est à peu près équivalent, mais là encore, nous sommes relativement bons.

Les principaux faits marquants de l'année. 15 006 demandes de clients ont été traitées, 77 % de ces demandes se font via le centre de service client, elles concernent surtout les abonnements et les paiements, la facturation. 139 fuites ont été réparées, 616 compteurs et 1 013 modules de radio relevés ont été renouvelés, 40 branchements neufs, 1 989 m de canalisation renouvelée par la Collectivité, donc par nous, avons procédé à un taux de renouvellement moyen sur cinq ans à 0,62 %. Donc ça, c'est important, c'est ce qui contribue en fait, à avoir un rendement aussi bon puisqu'on limite les fuites. La fin des travaux sur la seconde cuve du réservoir de Layat, il y a quelque temps.

En fait le prix du service de l'eau et de l'assainissement est de 4,57 € TTC par m3, soit 46 centimes TTC le litre. Sur la base d'une consommation de 120 m3 par an.

En France, le prix moyen global de l'eau est de 4,52 €, par m3. Donc, nous nous situons, là aussi, relativement bien puisqu'on est dans la moyenne nationale, donc c'est 2,21 € pour l'eau et 2,31 pour l'assainissement collectif. Voilà, ce que je pourrais dire sur le rapport de l'eau.

M. le Maire : Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport de l'eau ? Pas de questions. Et nous prenons acte.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 37 et nous allons vous parler du SIARG, syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier. Et la parole est à Yves ALAMERCERY.

DL20240212. INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

M. ALAMERCERY : Merci, Monsieur le Maire, de me permettre d'apporter un peu de légèreté dans ce monde de brutes. Donc, il s'agit de prendre acte du rapport 2023 du syndicat intercommunal l'aqueduc romain du Gier. Très brièvement, vous avez eu l'annexe, il s'agit de visites découvertes du balisage du sentier de l'aqueduc entre Saint-Chamond et Saint-Joseph. La pose d'un certain nombre de panneaux patrimoniaux et d'un projet de numérisation 3D du tunnel de Fontaine à Saint-Martin-la-Plaine. Donc, le SIARG poursuit son petit bonhomme de chemin et je vous demande de prendre acte de ce rapport.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur le SIARG ?

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Voici l'un des rares travaux menés par votre municipalité auquel nous accordons toute notre confiance. En effet, les élus qui portent ce projet le connaissent bien et le défendent sans aucune connotation politique. Avec pour seul objectif que cet aqueduc romain soit préservé et continue d'émerveiller les générations futures par toute l'histoire qu'il recèle. Nous sommes tout à fait en phase avec cet objectif et félicitons le travail déjà accompli.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. On finit bien la soirée, on est en fin d'année, c'est vrai, il faut garder un peu de légèreté, en effet. Très bien. Nous prenons acte.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

DL20240213. RÉDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire : Comme vous avez pu le voir, il y a trois délibérations sur table. Je vous propose que l'on attaque la première. Considérant la démission de Madame Stéphanie CALACIURA, de ses fonctions d'adjoint...

M. MINNAERT : On conteste ces délibérations. Elles sont arrivées hors délai et nous ne souhaitons pas qu'elle passe aujourd'hui au Conseil municipal.

M. le Maire : Je vais vous répondre.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : En fait, je vous fais un rappel au règlement, article 14, « le maire peut en cas d'urgence, avec l'accord de l'opposition, soumettre au vote de l'assemblée au maximum trois projets de délibération non-inscrits à l'ordre du jour », mais avec l'accord de l'opposition. Et moi, je pense qu'il faut repousser cette délibération, je suis d'accord avec mon collègue, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Très bien. Alors, c'est le règlement, je propose, pour qu'on respecte la loi, qu'on passe au vote pour savoir si les collègues dans l'entière du conseil majoritaire souhaitent ou pas passer cette délibération. Qui ne souhaite pas passer cette délibération ? Qui est contre passer cette délibération ? Seulement 6.

M. le Maire : Toute l'opposition s'oppose à ce qu'on puisse remettre quelqu'un au commerce. D'accord. Très bien. Bon, eh bien, la majorité nous pourrons permettre de passer ces délibérations. Monsieur DEGRAIX, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. DEGRAIX : En fait, c'est vrai que ces délibérations sont arrivées tardivement et on voudrait en comprendre le sens. Vous nous parlez de suppression de deux postes de troisième adjoint, après, il y a des questions d'indemnités, cela demande juste un tout petit peu de temps. Il faut pouvoir peut-être l'analyser.

Après, très honnêtement, si dans votre exécutif, vous souhaitez vous organiser le plus rapidement possible, mais nous ne sommes pas contre, nous ce que l'on souhaite en fait, c'est juste comprendre le texte c'est tout. Si vraiment il vous faut un adjoint au commerce le plus rapidement possible, nous on ne fera pas obstruction par rapport à cela.

M. le Maire : Si vous me permettez de m'expliquer.

M. DEGRAIX : Bien sûr, il n'y a pas de souci, mais moi je vois « suppression du poste ».

M. le Maire : Je vais vous expliquer.

M. DEGRAIX : Très bien, merci.

M. le Maire : Je vais vous expliquer. Bien évidemment, tout cela, le but est de pouvoir continuer à avancer. En effet, je rappelle juste, vous me dites : « on la reçoit tardivement. » J'ai reçu la lettre de Monsieur le Préfet qui a accepté la démission de Stéphanie CALACIURA, ce matin. Excusez-moi, je ne peux pas faire plus vite. Voilà, Madame CALACIURA a démissionné le 11 décembre dernier, hier matin du coup parce que nous sommes mercredi 17, j'ai reçu la lettre du préfet. Et bien évidemment, je la tiens à disposition de la presse si on ne me croit pas, elle est tamponnée par la mairie, arrivée le 17 décembre à la Ville.

Donc, croyez-moi, c'était compliqué de faire plus vite que de la passer le soir même là-dessus. Bon, après, le préfet a agi quand même rapidement, une semaine, tant que le courrier arrive, il le traite et il envoie sa réponse et que la réponse arrive à Saint-Chamond. Donc, voilà, le courrier est arrivé ce matin.

En effet, la première délibération je me permets de l'expliquer, c'est la proposition de fermeture, de supprimer le poste de troisième adjointe. Comme vous le savez, nous avons fermé suite à la démission de Jean-Luc DEGRAIX, son poste d'adjoint homme, je rappelle la parité, aujourd'hui je propose la fermeture du poste d'adjoint femme féminin pour pouvoir lors du prochain Conseil municipal du 11 février prochain, réouvrir le poste d'adjoint homme. Car aujourd'hui, après échange avec nombreux collègues de la majorité, je souhaiterais le 11 février prochain, nommer un adjoint au commerce et depuis 2023, la loi des collectivités territoriales ne nous autorise plus, pendant un Conseil municipal, à fermer un poste pour en ouvrir un autre.

Donc, soit aujourd'hui, je nommais une dame adjointe, soit je fermais le poste d'adjointe féminin, pour ouvrir le poste masculin au prochain conseil. Nous ne pouvons pas faire les deux dans un même conseil. Patrice MONTES, directeur général des services s'est renseigné auprès de la préfecture, donc malheureusement, pendant les deux prochains mois, mais ce n'est pas ma responsabilité, nous allons devoir tourner à 10 adjoints. Et dès le Conseil municipal du 11 février où on votera le budget, je vous proposerai au vote la nomination d'un adjoint au commerce assis à Saint-Chamond.

En attendant, bien évidemment, je prendrai l'arrêté dans les prochains jours, je proposerai au Conseil municipal Alexandre CIGNA de rajouter le commerce à ses délégations, qui est conseiller municipal jusqu'au 11 février prochain et puis après, on proposera de nommer un nouvel adjoint qui prendra le commerce, je proposerai à Sandrine FRANÇON de récupérer le design et le tourisme qui va bien avec la culture et ce qui est de la délégation de Michelle DUVERNAY au logement, sa démission est arrivée jeudi en fin de matinée. J'ai dit il faut un petit peu le temps de réflexion pour voir à qui nous pouvons donner la délégation.

C'est bien évidemment pour cela, vu que l'on réduit le nombre d'adjoints et bien évidemment, les indemnités vont diminuer, c'est une réalité. Ce n'est pas non plus de ma faute ou de la faute de l'équipe municipale, c'est la loi. Et bien évidemment, on retrouvera notre niveau d'indemnité à partir du 11 février prochain. Je m'excuse auprès de chaque collègue, même si ce n'est pas de ma responsabilité, vous allez encore perdre une vingtaine d'euros par mois, mais la passion,

croyez-moi, sera identique à ce niveau-là et surtout, notre capacité de travail le sera aussi. Voilà, sur les explications au niveau de cette délibération. Je ne sais pas si cela vous pose des interrogations. J'ai essayé d'être le plus clair possible.

Y a-t-il des oppositions à la suppression du poste de troisième adjoint ?

Hors micro.

M. le Maire : Alors, vous pouvez voter contre la délibération une fois que la majorité a décidé que la délibération était mise aux voix, la délibération doit être présentée.

Hors micro

M. le Maire : D'accord, mais ce n'est pas l'opposition qui décide.

M. MINNAERT : Si, si, si.

Mme SURPLY : Il faut l'accord de l'opposition.

M. le Maire : Ce qu'on fait, regardez, nous allons la passer aux voix...

Non, non, non, on ne peut parce que soit je vous fais dès demain un recours au tribunal administratif parce que nous n'avons pas reçu ces délibérations dans les cinq jours précédents. Si vous voulez déposer avant cinq jours du conseil, vous devez avoir notre autorisation, on ne vous la donne pas. Vos tambouilles de la majorité c'est votre problème.

M. le Maire : Très bien. Vous m'attaquerez au tribunal administratif dès demain, Monsieur MINNAERT, cela ne m'inquiète pas du tout, je rappelle que j'ai reçu la lettre du préfet ce matin.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Monsieur DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Abstention sur cette délibération. Et je le redis, après les explications qui ont été données, nous ne faisons pas d'obstruction à ce que vous proposez, mais par contre, sur la délibération, nous après je n'ai pas à intervenir dans le débat qu'il y a entre Monsieur MINNAERT et le maire parce que très, très franchement, je ne je n'ai pas le règlement sous les yeux et je ne voudrais pas dire de bêtises. Donc, il se peut effectivement que la délibération soit annulée par le tribunal administratif, mais si on la met aux voix, nous, on s'abstient.

M. le Maire : Très bien. Donc y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? 3 abstentions, Jean-Luc DEGRAIX et son groupe et l'opposition Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie Les Verts et Saint-Chamond d'Abord ne prend pas part au vote. Très bien et conteste le vote.

Très bien, on notera « conteste le vote ». Dès demain matin, vous pouvez nous attaquer au tribunal administratif avec grand plaisir.

La parole est à Régis CADEGROS, pour la délibération suivante.

Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Juste je tiens quand même à manifester ma stupéfaction devant votre toute-puissance. Je crois que c'est vraiment des choses qui sont... Alors, c'est votre responsabilité, vous faites bien comme vous voulez, mais...

M. le Maire : Je vous rappelle juste qu'on a 15 jours au niveau du poste une fois que la démission a été actée par la préfecture. Et je le rappelle et je le redis, la lettre de la préfecture est arrivée ce matin, ce matin.

M. MINNAERT : Ce n'est pas notre problème.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous contesterez la délibération au tribunal administratif, il n'y a pas de souci.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur CADEGROS a la parole pour les indemnités de fonctions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 3 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 6 sans participations : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

DL20240214. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. CADEGROS : Alors, c'est au sujet des indemnités de fonction des élus. Vous savez qu'il y a une enveloppe maximale suite à la démission d'une des adjointes et son non-remplacement pour l'instant. Il y a lieu de modifier les indemnités. Donc il y a une enveloppe maximale pour notre commune, l'enveloppe maximale est définie ainsi :

Pour le maire, 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour les adjoints, c'est 33 % de cet indice, soit une enveloppe correspondant à 420 % de cet indice brut, soit en valeur la somme de 17 264,23 €.

M. le Maire : Un peu de respect, Monsieur MINNAERT.

M. CADEGROS : Monsieur MINNAERT, on ne vous entend pas parce que votre micro est fermé. Alors, le principe retenu est de partager l'enveloppe avec tous les conseillers municipaux délégués, ce qui conduit à une baisse de l'indemnité du maire et des adjoints. Et selon leur disponibilité et leur investissement, une modulation est appliquée aux conseillers municipaux.

Donc le taux proposé sera de

- 71,9 % pour le maire ;
- 20,7 % pour les adjoints ;
- 9,8 % pour les conseillers municipaux délégués A
- 8,1 % pour les conseillers municipaux délégués B
- Et 3,95 % pour les conseillers municipaux délégués C

Donc, il est proposé de valider ces taux, c'est la loi.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 3 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 6 sans participations : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

DL20240215. MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. CADEGROS : Je vous propose de voter les deux délibérations coup sur coup. Ça, c'est la deuxième délibération. Parce qu'en complément, il y a des majorations qui sont applicables quand la commune bénéficie de la DSI et est chef-lieu de canton, portant la somme totale à 25 260,44 €.

Donc, de fait et en raison des majorations prévues par les textes, les nouveaux taux sont pour le maire de 98 36 % de l'indice brut terminal. Pour les adjoints de 30,7 % et pour les conseillers des délégués A B C, respectivement, 14,53, 12,01 et 5,85, soit une diminution totale de 2 027,37 €, par mois en attendant ceci, la nomination d'un nouvel adjoint, mais qui ne peut pas se faire avant une prochaine délibération au prochain Conseil municipal.

M. le Maire : Très bien. Merci, à Régis CADEGROS. Allez, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ah, mais non, je vais...

M. le Maire : OK, Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Je voulais revenir sur la date du courrier parce que je suis assez surprise. Parce que moi je l'ai reçue en fin de semaine dernière. Donc, je ne comprends pas que ce ne soit pas à la même date, mais c'est tout. C'est une interrogation par rapport à cela. Parce que vraiment, je ne l'ai pas reçu, ni ce matin ni hier. Donc, je suis assez étonnée que l'on ne reçoive pas le courrier en même temps, alors, qu'on habite la même ville, voilà. Sinon, nous, on s'abstient. Comme Jean-Luc DEGRAIX l'a dit.

M. le Maire : Très bien. Je tiens bien évidemment le courrier de la préfecture que j'ai reçu ce matin, tamponné par les services de la ville auprès de la presse et de tous les élus qui le souhaitent. En effet, il est arrivé ce matin et encore une fois, je ne travaille pas à la poste. Alors, nous, on l'a reçu ce matin et cela va dans la suite, je pense que l'on ne pouvait pas agir plus rapidement que cela.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, parce que j'ai demandé quatre fois la parole, vous m'avez repoussé. Moi, je voudrais que soit inscrit au procès-verbal de séance, que vous avez fait voter l'opposition concernant ces deux délibérations posées sur table le jour j et que vous avez méprisé le vote et que vous perdez du temps avec votre mépris permanent.

Et c'est un peu ridicule parce que vous passez votre temps à agiter l'article 12, un peu pour affirmer votre toute-puissance, pour reprendre les propos de ma collègue, mais l'article 14, quand je vous fais un rappel au règlement, il n'est pas valable. Donc vous avez une vision à géométrie variable du règlement et de la loi, mais cela ne m'étonne pas.

M. le Maire : Très bien, sans aucun problème si la délibération est retoquée. Je rappelle que nous avons 15 jours. Cela ne me dérange absolument pas de faire un Conseil municipal extraordinaire pendant les vacances de Noël, étant présent sur Saint-Chamond. J'espère que vous aussi, vous serez présents si c'était le cas.

Pour la première délibération que Régis CADEGROS vous a présentée, sur les indemnités de fonction, y a-t-il des votes contre ? Pas de votre contre. Des abstentions ? Le groupe de Jean-Luc DEGRAIX, vous ne prenez pas part au vote le reste de l'opposition.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 3 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 6 sans participations : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : La majoration des indemnités de fonction des élus, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Le groupe de Jean-Luc DEGRAIX. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (30 pour ; 3 abstentions : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY ; 6 sans participations : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire : Pour continuer sur le Conseil municipal, car ce n'est pas encore fini la délibération numéro 38, y a-t-il des questions sur les comptes rendus ? Pas de questions.

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Sur la délibération numéro 39, pas de questions ?

Résultat du vote : Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : Ce que je vous propose chers collègues, vu l'heure tardive, mais ayons quand même la passion de Saint-Chamond chevillée au corps, je vous propose que l'on traite ce soir, les questions qui ont été posées par l'opposition et bien évidemment les vœux. Donc, je vous propose que l'on attaque par le vœu de Madame SURPLY et puis après, il y aura les questions orales qui

seront posées par Monsieur MINNAERT ou Madame SIMONIN-CHAILLOT et puis par Monsieur PIPIER ou Madame MASSARDIER.

L'ordre du jour étant clos, je vous propose de passer aux vœux et aux questions diverses posées par le groupe Saint-Chamond d'Abord, de Madame SURPLY et de Madame ROBERT. Je vous propose, Madame SURPLY, que nous attaquions par votre vœu. Et je vous donne la parole.

**DL20240216. VŒU DU GROUPE « SAINT-CHAMOND D'ABORD » - POUR LE
RÉTABLISSEMENT DES FEUX DE LA SAINT-JEAN : FÊTE POPULAIRE
HISTORIQUE !**

Mme SURPLY : Vous m'aviez fait peur, j'ai cru que vous vouliez vous coucher. Bon, j'espère que l'on pourra finir ce Conseil municipal avec une note positive puisque c'est donc une proposition que notre groupe vous dépose.

Alors, j'irai vite parce que j'ai compris que vous en aviez assez. Pour le rétablissement des feux de la Saint-Jean, fête populaire historique. Mais j'imagine que vu l'état dans lequel vous êtes, vous allez tenter de m'humilier, de m'expliquer que ce n'est pas possible, mais je vais quand même essayer de vous démontrer que vous devriez accepter ce vœu puisque je vais citer Madame FLECHET qui nous avait refusé le vœu concernant le rétablissement de la fête des conscrits. « Ce type de festivités comme la fête des conscrits étaient des habitudes rurales » et elle n'avait jamais reçu de demande dans ce sens. Alors, raté, parce que dans « *Le Progrès* » du cinq décembre, le journaliste retranscrit les propos des participants à la fameuse réunion publique du commerce et de l'attractivité de la Ville, je cite les habitants : « il faut une fête populaire qui permette d'intégrer les EHPAD, les écoles, proposer une rue commerçante, un projet commun de la population et dont nous pourrions être fiers ». Tiens donc. Vous voyez, le rétablissement de la fête des feux de la Saint-Jean, c'est dans notre programme depuis 2020. Et je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est de cette fête, de la fête du solstice, qu'est tiré le gentilé couramiaud, puisque je ne l'apprendrai à personne, avant tuer les chats noirs, on courait après le chat, on courait le miaou, cours à miaou, donc je vais aller très, très vite, mais c'est avec une certaine satisfaction et un certain amusement que nous voyons le maire et les élus de la majorité se réapproprier le gentilé dans sa communication, comme quoi, parfois, nous pouvons être coconstructeurs comme vous aimez à le dire.

Moi, ce que je vous propose, c'est qu'il est temps d'écouter des habitants et de rétablir ce qui doit l'être. Puisque vous vouliez et je vous cite à nouveau Madame l'Adjointe aux associations : « une fête ancrée traditionnellement dans notre ville » pendant le conseil du 6 novembre 2024. Donc ce sont des propositions que nous avons déjà faites, mais vous connaissez ma ténacité, je propose le vœu ainsi rédigé :

La ville de Saint-Chamond s'engage à rétablir la fête populaire et historique des feux de la Saint-Jean pour l'année 2025 – j'ai failli mettre : la ville de Saint-Chamond s'engage à réfléchir – mais puisque je vous pense un peu plus évolués que ce que la soirée a permis de montrer, j'imagine bien que vous allez voter ce vœu. Et auquel cas, je devine déjà un peu, mais j'ai le cuir épais, donc allez-y, j'écoute vos suggestions.

M. le Maire : Comme quoi, finalement, ces ateliers servent, Madame SURPLY, cela vous donne des idées.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, rapidement. Nous voterons contre ce vœu. Le 21 juin, il y a déjà une fête, une grande fête populaire qui est la fête de la musique, qui rassemble tout le monde, qui est une fête laïque, contrairement à la fête de la Saint-Jean. Donc, nous ne voyons pas bien pourquoi on irait courir après les chats noirs trois jours après.

M. le Maire : Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT et François MORANGE va répondre pour l'équipe de la majorité municipale.

M. MORANGE : Je voudrais répondre parce que c'est quand même assez amusant là. Le gentilé c'est la nomination des gens de Saint-Chamond, des habitants de Saint-Chamond, là, ceux qu'on appelle les Saint-Chamonais. Couramiauds c'est le sobriquet que l'on donnait autrefois et c'était donné par des communes voisines de Saint-Chamond. Il ne faut pas confondre sobriquet et gentilé. Il a pour origine une tradition fort ancienne, ah oui, les Couramiauds, il a pour origine une tradition fort ancienne, remise à l'honneur par des chanoines de la collégiale Saint-Jean-Baptiste au dix-septième siècle qui suivirent l'exemple de leurs confrères de Lyon. À chaque vigile, la veille, à chaque vigile de la fête de la nativité de Saint Jean-Baptiste, le 24 juin était dressé un bûcher, un Fougar, en Saint-Chamonais, à place de l'Observatoire avec un mat au centre auquel était attachée une corde, un chat noir figurant le démon. L'animal était brûlé et on voyait là une purification du péché par le feu. Parvenait-il à s'échapper le plus souvent, la foule, les Couramiauds prenaient en poursuite le chat au poil roussi jusqu'à ce qu'il disparaisse. Dans l'une et l'autre hypothèse, le symbole était satisfaisant et aucun présage sinistre ne venait troubler la joie populaire. Par la suite, cette tradition, parce que les traditions sont évolutives dans notre pays à Saint-Chamond, par la suite, cette tradition a rejoint la fête de la septembre dont je vous reparlerai, la fête de la septembre, où un énorme chat en papier trône sur l'un des chars du corso, il fut un temps même qui finissait brûlé place Saint-Pierre, le dimanche du retour de la vogue.

Alors, j'ai oublié de citer d'autres choses que vous avez écrites dans votre lettre. Vous parlez du pèlerinage à Saint-Ennemond, vous voulez le remettre. Vous avez écrit là « pourquoi la fête de Saint-Ennemond... » dans votre courrier, eh bien, ce pas une fête, c'est un pèlerinage. C'est le pèlerinage à Saint-Ennemond et le pèlerinage se déroulait sur la colline de Saint-Ennemond le 28 septembre, jour de la fête du saint. Les gens des campagnes venaient parfois de fort loin accomplir leur reméage, en patois, le reméage c'est le pèlerinage, c'est pour demander à Saint-Ennemond de protéger leur bétail et cette fête est tombée en désuétude par défaut de participants campagnards.

Vous parlez aussi de la fête des conscrits. Alors la fête des conscrits, ce sont des bandes de garçons des bandes de jeunes garçons, cocarde à la boutonnière et balai décoré à la main de déambuler dans les rues de la ville. Déjà en déclin au milieu du siècle dernier, elle a disparu à la fin du service national obligatoire en 1985, il y a plus de fêtes des conscrits.

Vous parlez de la fête des classes. Alors, la fête des classes où toutes les personnes dont l'âge se termine par 0, 10, 20, 30, n'est pas une coutume saint-chamonnaise, mais elle a lieu dans certaines petites communes du Pilat, là où la population est moins nombreuse, on ne va pas prendre tous les gens nés à 20 faire la course à Saint-Chamond.

Vous avez oublié de citer d'autres fêtes saint-chamonnaises, la fête républicaine du quatre juillet, celle du huit décembre particulièrement animée cette année, celle du Mardi gras où les enfants se déguisent et bien sûr, la septembre la plus ancienne, celle des ribandiers, fabricants de rubans

datant de 1634, devenue la fête de toute la population saint-chamonnaise, avec la vogue occupant une partie du centre de la ville, la fête se poursuit pendant une semaine encadrée par deux dimanches lors du dernier dimanche a lieu le retour de la vogue avec un corso fleuri parcourant la ville et là on brûle chat comme on le faisait autrefois pour la Saint-Jean. Mais on a dépassé la date. Donc, si vous voulez, votre question n'a plus lieu d'être pour les Saint-Chamonnais.

M. le Maire : Merci, à François MORANGE, parce que c'était une leçon d'histoire. Cela ne fait pas de mal aux non-Couramiaux, non-Saint-Chamonnais donc. Voilà. Merci, Monsieur MORANGE. Bien évidemment, la majorité, vous pouvez le comprendre, votera contre ce vœu. Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui est pour ? Madame SURPLY, avec pouvoir Madame ROBERT. Qui s'abstient ? Et le reste s'oppose donc au vœu. Je vous remercie.

Résultat du vote : Le vœu du groupe « Saint-Chamond d'abord » - Pour le rétablissement de la fête des feux de la Saint-Jean à SAINT-CHAMOND déposé par Mme Isabelle SURPLY et Mme Nathalie ROBERT a été rejeté (2 pour, 37 contre).

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe aux questions orales d'Europe Écologie les Verts et puis on finira par Saint-Chamond Pour Tous, Monsieur MINNAERT ou Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : La première question. Il y a un an, lors du Conseil municipal du quatre décembre 2023, nous vous avons interrogé sur l'appel d'offres concernant l'aérodrome de Saint-Chamond. À cette occasion, nous avons exprimé notre étonnement face au contenu du cahier des charges relatif au respect de l'environnement qui se limitait alors, à des recommandations générales. Lors de ce même conseil, nous avons également souligné que l'aéro-club gestionnaire de l'aérodrome à l'époque avait été condamné par la justice pour avoir entravé l'accès du club ULM de Saint-Chamond, à l'aérodrome.

Malgré nos alertes, la commission en charge de l'attribution de la gestion a décidé de reconduire l'aéro-club pour une durée d'un an. Or, il semblerait qu'à ce jour, l'aéro-club continue de monopoliser l'aérodrome en multipliant les obstacles, empêchant le club ULM de Saint-Chamond de pratiquer sereinement ses activités.

Depuis nos dernières questions sur l'aérodrome, pourriez-vous nous préciser si des mesures concrètes ont été mises en œuvre pour réduire les nuisances sonores et promouvoir l'utilisation de fluides respectueux de l'environnement ? Notre interrogation concerne la gestion future de l'aérodrome. L'appel d'offres actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2024, dans quelques jours donc, nous sommes surpris qu'aucun nouvel appel d'offres n'ait encore été publié. Cela signifie-t-il que l'aéro-club continuera d'exploiter l'aérodrome au-delà de cette date, alors, même

que sa gestion officielle devait s'achever ? Pourriez-vous nous indiquer où en est la procédure à quelques jours seulement de l'échéance ?

M. le Maire : Très bien. Merci. Je rappelle une question, une réponse. Et c'est Luc CHEVALLIER, qui va répondre sur cette première question.

M. CHEVALLIER : Merci, Monsieur le Maire. Rebonsoir. Alors, je reviens juste sur un point concernant, Madame SURPLY, rapidement. C'est vrai, je suis très étonné, mais tout le temps, vous, vous parlez toujours de Saint-Chamond, de la vie des Saint-Chamonais, de ses habitants, de ses coutumes, sans n'y avoir jamais habité et vous n'y habiterez jamais, c'est tout.

Alors, je continue donc concernant les questions d'Europe Écologie les Verts, donc l'association l'aérodrome de Saint-Chamond et de la Vallée du Gier, gestionnaire donc de cet aérodrome de Saint-Chamond l'Horme, met en œuvre toutes les actions permettant à l'aérodrome de s'insérer au mieux dans son environnement. Cet objectif est développé grâce aux mesures suivantes :

- actualisation du plan d'exposition au bruit, en concertation avec les villes de Saint-Chamond et de l'Horme ;
- Il a été mis aussi en place une charte sur l'environnement, en concertation aussi avec les usagers du site, les riverains et la ville de Saint-Chamond.

L'objectif de cette démarche est d'établir des règles de bonne conduite liées à l'utilisation de la plateforme. Notamment les horaires et le nombre de mouvements et aux démarches des utilisateurs permettant d'améliorer les capacités acoustiques des avions, mise en œuvre des restrictions de vol aux heures les plus gênantes, notamment, le samedi et aussi le dimanche, de 12 heures à 14 heures. L'exploitant veille à une gestion des fluides et carburants produits d'entretien respectueux de l'environnement et s'attache à développer un mode de stockage limitant les risques de fuite et de pollution.

Dans le cadre de renouvellement de la flotte, l'association investit dans un nouvel avion biplace plus moderne et qui consomme donc du SP 98 et non plus, un carburant spécial-aviation, la pollution et les coûts de vol sont diminués, le gestionnaire répercute la baisse sur ses tarifs pour les élèves, voilà, l'heure de vol étant passé de 147 €, à 137 €.

Les nuisances causées par l'activité envers les riverains sont prises en compte. Aussi, dans le but de réduire les nuisances pour les riverains, le gestionnaire a délocalisé les cours de l'école de pilotage à l'aérodrome de Saint-Étienne, ces séances de décollage et d'atterrissage sont les plus bruyantes et causent les plus de nuisances aux riverains.

Maintenant et pour terminer, je l'espère, sur la gestion de l'aérodrome et l'expiration du marché en cours. Donc, eut égard aux recours, contentieux, systématiquement engagés par le club ULM, ou, bien sûr, par Monsieur Louis CAILLON à l'égard des actes pris par la commune et concernant la gestion de cet aérodrome, ou la simple occupation du terrain et de ses annexes, la commune mène actuellement une étude juridique approfondie, en liaison avec les services préfectoraux, afin de déterminer la procédure la mieux adaptée dans ce cas d'espèce spécifique.

Il est en effet fort peu courant qu'une commune soit propriétaire d'un terrain situé sur un territoire autre que le sien, qui est homologué comme un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique. Dans l'attente des préconisations à venir, la commune consentira une simple occupation du domaine public à l'aéro-club de Saint-Chamond et de la vallée du Gier à compter du premier janvier 2025. Merci.

M. le Maire : Merci, Éric CHEVALLIER, pour cette réponse. Je vous propose que l'on passe à la deuxième question. Madame SIMONIN-CHAILLOT, sur l'entretien du chemin communal de Marival.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je vous remercie. Alors, c'est un retour aussi. Il y avait plus d'un an, nous vous avons interrogé à propos de l'entretien du chemin communal de Marival, situé à Chavanne, qui est un unique accès, où deux propriétés, des parcelles longeant ce passage. L'absence d'entretien du chemin de Marival empêche toujours les deux propriétaires d'accéder librement à leurs parcelles. Dans notre question, nous avons rappelé les obligations de la commune en vertu de l'article L 141 – 8, de la loi 89 413 qui impose l'entretien des chemins communaux.

En Conseil municipal, en réponse à cette question, vous aviez évoqué le coût très important de cet entretien. Par la suite, hors Conseil municipal, il a été suggéré qu'une solution pourrait être de conclure une convention avec rémunération avec un agriculteur pour réaliser ce nettoyage, ce qui permettrait de réduire considérablement les coûts. Cette proposition a-t-elle été étudiée depuis ? Comment comptez-vous respecter vos obligations d'assurer l'entretien des chemins communaux ?

M. le Maire : Très bien. Merci. Jean-Paul RIVAT va vous répondre.

M. RIVAT : Effectivement, lors d'un Conseil municipal, je ne sais plus lequel, si c'est le dernier ou l'avant-dernier, nous nous étions vus avec Monsieur MINNAERT, qui m'avait effectivement dit qu'il y avait un agriculteur qui se proposait pour effectuer des travaux sur ce chemin abandonné depuis fort longtemps. Moi, je lui ai dit que je ne voyais pas d'opposition cette affaire-là, mais à savoir qu'on doit se prémunir de certaines choses. De ce fait, dans les jours qui ont suivi, j'ai appelé l'agriculteur en question et nous avons eu un entretien qui s'est très bien passé, je lui signifiais le fait que nous n'étions pas opposés à ce style de chose.

Par contre, je lui ai demandé qu'il m'écrive ce qu'il voulait faire comme type de travaux ; avec quels moyens ; quels matériaux ; étant donné que c'est au cœur d'une propriété privée de la commune et que par la suite, la commune sera responsable de ce qui se passera dans le chemin lorsque les travaux seront effectivement effectués. Ce garçon m'a dit qu'il m'écrivait avant la fin de l'année, je n'ai pas reçu de courrier encore, mais je ne désespère pas parce que je pense que c'est quelqu'un de très sérieux. Et avant la fin de l'année, je pense que j'aurai un courrier qui expliquera tout cela. Et à ce moment-là, on avisera, nous vous tiendrons au courant des choses. Voilà, où nous en sommes.

M. le Maire : Très bien. Merci, à Jean-Paul RIVAT. Madame SIMONIN-CHAILLOT, le troisième point ayant été évoqué lors de la délibération, je vous propose, si vous le voulez bien, que l'on passe au quatrième point qui est l'accueil postal de Fonsala et du Creux. Juste vous pouvez reprendre le micro s'il vous plaît. Je vous remercie.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Donc, c'est l'agence postale communale à Fonsala qui est basée à l'Encrier et celle du Creux, sont fermées depuis plusieurs semaines. Des personnes généralement âgées, ayant besoin de ce service, se retrouvent épisodiquement devant cette porte close. Les usagers n'ont plus d'autre choix que de se rendre au centre-ville, ce qui n'est pas facile pour toutes les personnes sans véhicule. Les horaires d'ouverture en découragent d'autres à utiliser ce service.

Quelle est la raison de ces fermetures, alors qu'une délibération adoptée en Conseil municipal prévoyait que la mairie prenait indirectement la relève de la poste pour assurer ce service public ? Et comment la population est-elle informée de ce désagrément ? Temporaire, nous l'espérons.

M. le Maire : Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Catherine CHAPARD va vous répondre.

Mme CHAPARD : Afin de vous répondre le plus clairement possible, voici les éléments que je peux vous apporter concernant l'agence postale communale de Fonsala. Suite à un souhait de changement de mission de l'agent qui avait été recruté par la mairie pour tenir justement cette poste communale à Fonsala, il a été procédé à un recrutement en interne afin de la remplacer, mais cela n'a pas abouti. Le profil demandé ne correspondant pas aux attentes des personnes susceptibles d'y répondre.

Un recrutement externe a donné lieu à un jury qui a permis de sélectionner une personne. Après quelques échanges avec la poste, parce que nous travaillons quand même en corrélation avec la poste, il faut quand même qu'elle soit au courant de l'agent que l'on pourrait mettre en place, cette personne pourra prendre ses fonctions le 6 janvier 2025. En effet une formation de deux jours prodiguée par la poste est nécessaire avant l'ouverture au public.

Lors de son ouverture, l'agent recruté sera également accompagné par la responsable de l'animation partenariale et ce, pendant deux jours. Voilà, donc, en début d'année prochaine, la poste de Fonsala va rouvrir.

En ce qui concerne la poste d'Izieux-le-Creux, il s'agit d'une convention entre le PIMS et la poste qui n'a pas été renouvelée. La poste souhaite ouvrir un point relais comme à La Valette, dans un commerce de la place du creux. La mairie, pourra accompagner la poste dans sa recherche du commerce recevant ce point relais. Dans les deux cas, un affichage conséquent a été fait en amont de la fermeture de ces deux points, en sachant malgré tout que la poste communale de Fonsala a été fermée temporairement et que celle du Creux le sera définitivement, mais avec la possibilité d'ouvrir ce point relais. Donc, la poste sera toujours présente sur ces deux lieux.

M. le Maire : Très bien. Merci, Catherine CHAPARD, pour ces réponses. Je propose que l'on passe à la question diverse de Saint-Chamond Pour Tous. Alors, je ne sais pas si c'est Madame MASSARDIER ou Monsieur PIPIER ? Madame MASSARDIER, je vous donne la parole.

Mme MASSARDIER : Depuis quelques semaines, nous sommes interpellés par des habitants de la ville qui se questionnent sur la signification des affiches à l'effigie de Monsieur le Maire. Pourquoi ces affiches ? Il y a des élections bientôt, on ne voit pas ce qui est écrit sur le côté, c'est pour quoi faire ? Entre autres. Les Saint-Chamonais ne sont pas dupes, ils ont bien compris que la question des élections n'était pas complètement étrangère à cette campagne d'affichage.

Alors, 2026, ce n'est pas encore tout à fait là. La campagne officielle pour ces élections municipales ne débutera qu'à la fin de l'été 2025. Cette campagne de communication sur Saint-Chamond Horizon 2035 porte à confusion. Ce n'est pas la communication d'une équipe, mais d'une personne. Si nous nous laissons aller un peu de cynisme, nous pourrions comprendre qu'il était difficile de faire équipe pour ce programme d'affichage vu les dissensions à l'œuvre dans la majorité.

Notre question est simple. Combien va coûter cette campagne aux frais du contribuable ? Et quel taux de participation pouvez-vous annoncer sur cette première période d'ateliers ? Coût de la conception du projet ? Coût de l'accompagnement par un prestataire extérieur à la Collectivité des

ateliers thématiques proposés ? Coût de la communication et des campagnes d'affichage ? Coût de la convivialité prévue en fin de rencontre ? Coût de l'animation et du suivi de la plateforme participative ? Combien de personnes présentes à chacun des ateliers ? Combien de réponses numériques ? Nous n'avons trouvé aucune indication concernant ces points sur le site de la Ville, il est un peu tôt peut-être. Nous souhaitons que soit rendu public l'ensemble des participations citoyennes, merci.

M. le Maire : Merci. Madame MASSARDIER. Alors, on ferait une réponse en deux temps. Régis CADEGROS vous répondra et puis je compléterai la réponse de Régis CADEGROS.

Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui. Alors, notre équipe municipale cherche à être à l'écoute des habitants en allant d'une part, à leur rencontre et d'autre part, en leur proposant de participer à des ateliers pour imaginer la ville de demain. Ce sont deux démarches différentes. Les affiches à l'effigie de Monsieur le Maire indiquent les permanences sur le marché le samedi matin des mois impairs. Ces moments de rencontre consistent à proposer aux habitants de venir faire part de leurs problèmes, certains n'osent pas venir à la mairie et ils apprécient que le maire vienne à leur rencontre, en deux permanences, 44 personnes ont été reçues.

Le coût de ces affiches est de 72,43 € et il n'y a aucun rapport avec les élections qui ont lieu dans un an et trois quatre mois. Il s'agit simplement d'être à l'écoute des habitants, comme vous nous le reprochez souvent de ne pas l'être assez.

Par ailleurs, nous proposons aux Saint-Chamonais de venir participer à des ateliers pour imaginer la ville en 2035, d'où l'appellation Saint-Chamond Horizon 2035. Ce projet a été conçu bien avant la démission de certains membres de la majorité, qui, d'ailleurs, n'ont jamais émis d'opinion contre ce projet lors des présentations en réunion de majorité.

Il s'agit d'une démarche de démocratie participative à laquelle vous tenez et nous aussi. Nous avons souhaité mettre en place un dispositif de coconstruction des politiques publiques et nous agissons avec la volonté de rassembler les Couramiaux autour d'une vision à long terme, d'intérêt général. C'est notre façon de les respecter individuellement et de leur donner une influence qu'ils sont en droit d'attendre de leur maire et de son équipe municipale.

Alors, ce dispositif a pour objectif de permettre aux habitants d'échanger sur les thématiques qui touchent leur quotidien et d'aboutir collectivement à des propositions concrètes pour l'avenir. Deux séquences, d'ateliers distincts sont organisés. Une séquence qui a eu lieu en décembre et une autre séquence qui aura lieu en mars 2025. Pour cette première session, 7 ateliers avec des thèmes différents ont eu lieu. Le huitième concernant les jeunes a été reporté, l'animateur étant malade.

Il y a eu au total 88 participants, soit une moyenne de 12,5 personnes par atelier, avec des participations diverses :

- pour les commerçants 7 ;
- les jeunes adultes 7 ;
- entreprise 7 ;
- agriculteurs 15 ;
- associations 16 ;
- parents 7 ;

- et seniors 29.

Vers la fin de chaque atelier, un moment de convivialité a été proposé avec vins, jus de fruits, chips et cacahuètes, qui est pris sur le budget protocole.

Pour le coût de conception du projet Saint-Chamond Horizon 2035 :

- L'agence Giesbert & Mandin, c'est une agence pour la mise en place et l'accompagnement de la concertation, 33 000 € hors taxes ;
- Pour l'agence Jacquand Médiation, une agence pour animation des ateliers synthèse, 9 900 € hors taxes ;
- Pour l'agence Enia, agence pour études urbanistes sur toute la ville, 37 550 € ;
- Donc total de la conception du projet 80 450 € ;
- Plus frais de communication que je n'ai pas tous encore, j'ai simplement les affiches pour 278,4 € ;
- À souligner que ce travail va être utile à tous et pendant 10 ans. Donc une moyenne de 8 000 € par an.

À la fin, toutes les propositions seront rendues publiques. Des éléments très intéressants ont déjà été révélés et seront partagés au moment de la restitution, vous en serez destinataires et vous pourrez les utiliser pour être au plus proche des habitants. Je précise aussi que les élus ne participent pas à ces sessions pour laisser une parole la plus libre possible aussi pour s'exprimer.

Pour les réponses numériques. Il y aura une compilation à la fin, mais les formulaires arrivent directement à l'agence Jacquand sans passer par la mairie.

Au final, il s'agit d'un projet innovant majeur pour la vision future de Saint-Chamond, avec de plus, une analyse urbaine de la ville et de sa région, permettant de dégager les grands axes de travail et les enjeux à prioriser pour l'élaboration d'un plan stratégique pour satisfaire les ambitions de la Ville à échéance de 10 ans et plus.

M. le Maire : Merci, Monsieur CADEGROS. Je vais me permettre de compléter puisque je suis mis en cause directement. Enfin, si l'opposition veut bien m'écouter...

Hors micro

M. le Maire : ... si je peux continuer à répondre à cette question de Madame MASSARDIER. Tout d'abord, je voudrais vous faire une – alors, pas une citation, mais j'ouvre les guillemets – parce que cela ne vient pas de moi : « le seul moyen d'enrayer l'enchaînement de la peur de la tristesse et de la colère ressentie par le peuple est de remettre le citoyen au centre de l'organisation de la cité et de le reconnaître comme principale valeur qui fonde toute action politique. La démocratie ne se réduit pas à un bulletin de vote à chaque échéance électorale, elle se construit dans le respect de chaque être humain, se façonne dans le débat d'idées, nécessite l'engagement durable de chacun, s'appuie sur les institutions, pour servir un projet de société humaniste ».

Ces propos ne sont pas les miens, ce sont les propos dans une tribune libre signée par Christiane MASSARDIER et Romain PIPIER, au mois de juin 2024. Vous dire et je le souligne, que je partage totalement votre constat. J'ai souhaité d'ailleurs mettre ce dispositif de coconstruction des politiques publiques et si je vais d'ailleurs, encore plus loin et avec l'actualité politique du moment, nous avons pu entendre lors de la passation de pouvoir entre Michel BARNIER et François BAYROU, je cite : « je redis ma conviction que chaque homme ou femme est nécessaire, que chaque citoyen est une valeur ajoutée, que la parole doit servir un progrès

collectif. » Michel BARNIER. J'ouvre les guillemets : « il faut faire tomber le mur de verre entre les citoyens et les élus qui n'écoutent ni ne relaient leurs préoccupations, il faut débarrasser notre vie politique des paroles artificielles et écouter les Français pour bien les comprendre. » Je cite François Bayrou, Premier ministre, bien évidemment.

Je crois qu'il est plus que nécessaire de remettre le citoyen au cœur de notre décision. Oui, il n'est ni facile ni évident de mobiliser, mais celui qui ne s'engage pas dans ce chemin se trompe lourdement. Personnellement et avec l'équipe municipale, nous sommes convaincus que cette vision Horizon 2035 nous apportera de nombreuses pistes pour construire l'avenir.

Alors que certains opposants me font ce soir, mais pas que ce soir, le procès d'intention de ne pas voir plus loin que 2026 et ne pensent, eux, qu'aux prochaines élections, j'agis avec la volonté de rassembler les Saint-Chamonais autour d'une vision à long terme, d'intérêt général. C'est notre façon de les respecter individuellement et de leur donner l'influence qu'ils sont en droit d'attendre de leur maire. En effet, la participation aux premiers ateliers est en dessous de nos espérances, mais des étapes de la concertation sont encore à venir, Monsieur CADEGROS l'a précisé, des éléments très intéressants ont déjà été révélés et seront partagés au moment de la restitution publique. Comme en sport, c'est au moment du résultat que l'on juge la performance.

Le prestataire que nous avons sollicité pour animer les ateliers est un professionnel aguerri. Et je peux vous dire dès à présent que de très bons échanges ont eu lieu. Je précise d'ailleurs, pour bien que ce soit clair, qu'en tant que maire, je m'efface, après l'introduction de ces sessions de coconstruction, pour laisser une parole la plus libre possible pour pouvoir s'exprimer. Saint-Chamond est la maison commune de tous les Saint-Chamonais, il y a donc une utilité à débattre de son proche avenir, agir au quotidien au plus près de mes concitoyens et fixer un regard partagé sur l'horizon, tracer des perspectives en gardant les pieds sur terre.

Quel meilleur moyen pour cela que celui d'inviter les concitoyens à s'exprimer ? Le but est de changer la ville au fur et à mesure des changements d'époque dans l'objectif d'améliorer de façon constante le quotidien des Couramiaux. En décidant de lancer Saint-Chamond Horizon 2035, je n'ignorais pas les risques des petites mesquineries politiques, polémiques, que je risquais de prendre en pleine face. Peu importe, comme je dis souvent et je l'affirme encore aujourd'hui, mon parti c'est Saint-Chamond.

À la différence de ces opposants, un maire est tenu de prendre ses responsabilités, d'avancer. C'est ce que je m'efforce de faire pour ma ville et ses habitants. Depuis mon élection, je mesure à quel point cette différence est bien réelle. Il y a d'un côté, une équipe qui agit au quotidien, qui décide l'avenir et de l'autre, ceux qui ne font que parler pour exister et sont condamnés à chercher des prétextes pour y parvenir, au risque de dire n'importe quoi, une chose et son contraire.

Nous respectons bien évidemment la loi qui interdit de procéder à de nouvelles actions de communication dans l'année qui précède les élections. Sur le montant de 80 000 € dévoilé par le Progrès, la communication et bien évidemment, cela a été précisé par M. CADEGROS, en effet, pour une étude globale sur la ville de Saint-Chamond, cela représente 8 000 € par an. Et quand je vois parfois ce que nous avons mis dans d'autres études, je me dis et nous nous disons que c'est une bonne chose pour Saint-Chamond et pour les Saint-Chamonais, voilà.

Avant de clôturer ce Conseil municipal, j'ai une information diverse à vous donner... j'apprécierais un peu de respect, Monsieur MINNAERT, je sais qu'il est tard, mais s'il vous plaît, j'ai une information diverse à vous communiquer. Alors, il faut que je retrouve mon papier...

Vous dire qu'après un échange avec le directeur général des services, avec les élus en charge et suite à une convocation à un entretien préalable qui a eu lieu hier le 16 décembre à 8h30, je vous informe par le Conseil municipal d'aujourd'hui, que j'ai décidé de décharger de ses fonctions, le directeur général adjoint Laurent LEJEUNE. En effet, suite à son manque d'investissement attendu pour ce type de poste, mais également par rapport à son implication, j'ai pris la décision de le décharger.

Alors, bien évidemment, Laurent LEJEUNE restera dans la Collectivité de Saint-Chamond en tant que cadre de catégorie A. En effet, il sera replacé bien évidemment dans les services. Nous avons eu une discussion hier matin, avec Patrice MONTES et Laurent LEJEUNE, qui était constructive, où nous avons d'ailleurs, certainement trouvé des points d'accord, d'un côté comme de l'autre, d'ailleurs. Donc il sera reclassé au sein de la Collectivité. Sa décharge de fonction, nous devons forcément le passer en Conseil municipal, afin de vous donner l'information, ce que je suis actuellement en train de faire. Et puis derrière le détachement prendra fin le premier jour du troisième mois, ce qui correspond au premier mars 2025.

Bien évidemment, c'est une décision que je ne fais pas de gaieté de cœur, c'est une décision qui a été mûrement réfléchie avec le directeur général des services, bien évidemment et puis les élus qui avaient en charge le pôle du directeur adjoint, Laurent LEJEUNE. Et comme je vous le dis encore une fois, nous trouverons une alternative pour pouvoir le reclasser dans un poste qui lui conviendra au mieux.

M. DEGRAIX : Vous parlez trop, Monsieur le Maire. Et vous avez pris une décision qui vous appartient et il ne s'agit pas de la commenter, mais je pense que ce n'est pas la peine, lorsqu'il y a des décisions comme cela, en plus d'abimer les personnes, je pense qu'il y avait simplement à donner l'information, sans apporter forcément de commentaires, mais cela apparemment, vous ne savez pas faire.

M. le Maire : Encore un coup d'épée dans l'eau, Monsieur DEGRAIX. Comme l'autorité territoriale nous le dit, je dois motiver ma décision devant le Conseil municipal, c'est ce que j'ai fait ce soir. Voilà, c'est cela la vérité, Monsieur DEGRAIX.

M. MINNAERT : Moi, je trouve effectivement, cela me choque un peu, surtout c'est que la personne en question ne peut pas s'exprimer. Je trouve que vous nous auriez expliqué qu'il y avait un problème, que vous étiez obligé de voir une démission, mais je trouve qu'il y a des propos qui ont été dits à son égard et cette personne-là n'est pas en mesure ici présente, de pouvoir s'exprimer.

M. le Maire : Je rappelle, après, vous avez le droit d'en penser ce que vous voulez, le CE du 5 mai 2010 m'oblige à motiver, bien évidemment, auprès des conseillers municipaux, cette raison.

Monsieur DEGRAIX, vous quittez le Conseil municipal ? Oui ? Vous ne souhaitez pas rester jusqu'à la fin ? C'est bien dommage et certainement irrespectueux pour les Saint-Chamonnais. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Et dans les noms aussi, ce que je trouve assez scandaleux, c'est de nommer, par exemple, tout à l'heure, Monsieur CAILLON qui n'a absolument rien à voir avec le club ULM et je trouve que nous n'avons pas à nommer des personnalités qui ne sont pas des élus et qui en plus, n'ont absolument rien à voir avec l'affaire.

Nous avons une pratique, je prends le cas de Monsieur RIVAT, nous avons évoqué un paysan, nous avons évoqué une personne, on n'a jamais donné le nom de la personne, même s'il n'y avait rien de problématique, mais dans un Conseil municipal on n'aime pas des personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans ce conseil.

M. le Maire : Très bien. Bon, je vois que tout le monde quitte le Conseil municipal, Madame SURPLY, bonne route pour rentrer à Lyon, je sais que vous avez un peu de route. Nous, nous serons bien évidemment, plus près.

Bon, vous remercier, vous souhaiter, à ceux qui restent en tout cas de l'opposition et de nos collègues de la majorité, de bonnes fêtes de fin d'année, de retrouver vos proches, de profiter de ces moments d'apaisement. Remercier aussi les services municipaux qui sont restés jusqu'à tard ce soir, remercier aussi la presse qui était présente jusqu'à la fin.

Merci, au « Progrès » et puis, nous nous retrouvons le 11 février prochain pour le Conseil municipal avec le budget. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à deux heures (2h00).

Date de mise en ligne :

14 FEV 2025

Fait à Saint-Chamond, le 22 janvier 2025

La secrétaire de séance

Madame Catherine CHAPARD



Le Maire,

Axel DUGUA

